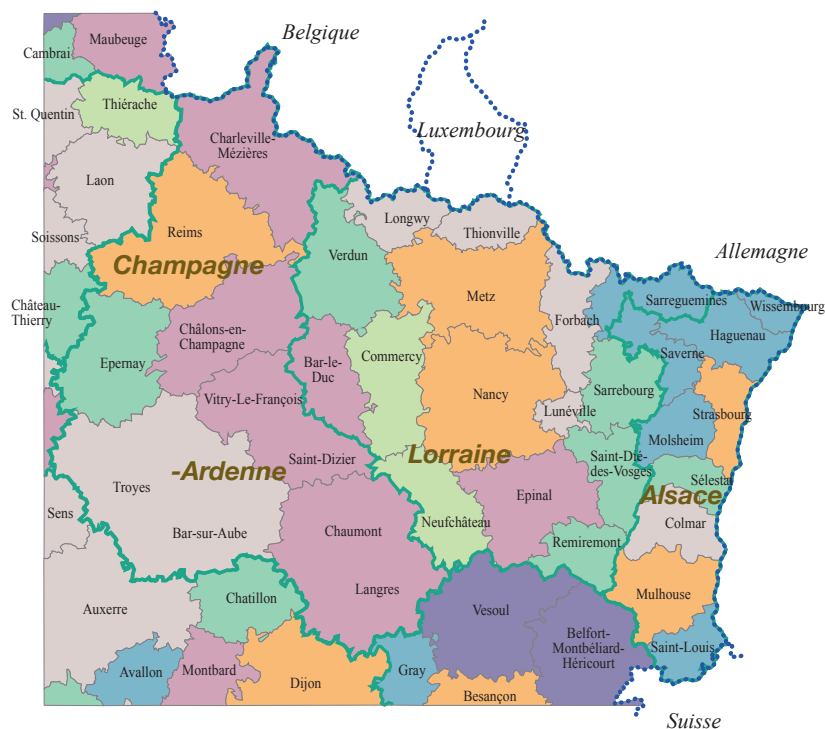




PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE
PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE

Diagnostic de la région

Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL)



Juillet 2015

INTRODUCTION.....	5
1 - LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE.....	6
1.1 - DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES CONTRASTEES	7
1.2 - UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DE LA POPULATION ACTIVE DEPUIS 2006	12
2 - SITUATION ECONOMIQUE.....	15
2.1 - UNE CROISSANCE DU PIB TRES EN RETRAIT DE LA MOYENNE NATIONALE.....	15
2.2 - LES CONTRIBUTIONS AU PIB.....	15
2.3 - UNE GRANDE REGION AGRICOLE DIVERSIFIEE	19
2.4 - LES ACTIVITES ECONOMIQUES DEFINISSENT SEPT TYPES DE TERRITOIRES	19
2.5 - UNE REGION EXPORTATRICE.....	21
2.6 - ENTREPRISES : TASSEMENT DES CREATIONS ET AUGMENTATION DES DEFAILLANCES.....	23
3 - EMPLOI-CHOMAGE.....	24
3.1 - D'IMPORTANTES MUTATIONS FONCTIONNELLES DE L'EMPLOI	24
3.2 - LE RECU DE L'EMPLOI INDUSTRIEL FAIBLEMENT COMPENSE	27
3.3 - LE CHOMAGE EN CROISSANCE	30
4 - CONDITIONS DE VIE.....	32
4.1 - FORMATION.....	32
4.2 - REVENUS ET PAUVRETE	35
4.3 - SANTE.....	38
4.4 - LOGEMENT.....	41
5 - PRINCIPALES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES	44
5.1 - DES MILIEUX NATURELS ET UNE BIODIVERSITE RICHES ET VARIES	44
5.2 - QUALITE DE L'AIR.....	46
5.3 - EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES : SOUS FORTES PRESSIONS HUMAINES.....	47
5.4 - SOLS ET SOUS-SOLS	49
5.5 - PLANS DE PAYSAGE : DES DOCUMENTS CLES POUR FORMULER LES OBJECTIFS DE QUALITE PAYSAGERE	50
5.6 - RISQUES NATURELS.....	50
5.7 - RISQUES TECHNOLOGIQUES.....	52
5.8 - LA PRODUCTION ET LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES	52
5.9 - LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)	56
6 - ATTRACTIVITE ET QUALIFICATION SUPERIEURE TERRITORIALE.....	58
6.1 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE – INNOVATION	58
6.2 - UN TERRITOIRE ACCESSIBLE SELON TOUS LES MODES DE TRANSPORTS.....	65
6.3 - CULTURE ET PATRIMOINE : DES RICHESSES A VALORISER.....	73
7 - ORGANISATION TERRITORIALE ET ADMINISTRATIVE	78
7.1 - PAYSAGE INTERCOMMUNAL ET ADMINISTRATIF	78
7.2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	83
7.3 - ANIMATION TERRITORIALE	85
7.4 - STRUCTURATION TERRITORIALE.....	88
7.5 - ENVIRONNEMENT TRANSFRONTALIER.....	90
8 - SITUATION FINANCIERE DES REGIONS ET DES DEPARTEMENTS (2011-2013).....	95
8.1 - LES PRINCIPALES TENDANCES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011-2013 DES REGIONS	95
8.2 - LES PRINCIPALES TENDANCES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011-2013 DES DEPARTEMENTS.....	97
9 - POLITIQUES PUBLIQUES	99
9.1 – LES POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNES	99
9.2 - LES POLITIQUES PUBLIQUES SPECIFIQUES AUX TERRITOIRES.....	105
10 - LE RESEAU DES CHAMBRES CONSULAIRES	107
10.1 - DETAIL DE L'ORGANISATION DES RESEAUX DANS CHAQUE ANCIENNE REGION.	107
10.2 - POINTS DE VIGILANCE.....	107

CONCLUSION : LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'ACAL	109
ANNEXES.....	111
DEMOGRAPHIE.....	111
ÉCONOMIE	113
EMPLOI.....	117
CHOMAGE	121
CONDITIONS DE VIE	122
ENVIRONNEMENT	124
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	126
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (VNF)	127
LE STATUT PARTICULIER DE L'ALSACE-MOSELLE : UN HERITAGE DE L'HISTOIRE.....	128

Introduction

Les services d'études des Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) des régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine (ACAL) ont été mandatés par les Préfets pour la réalisation de ce diagnostic dans le cadre de la Réforme territoriale, qui réduit le nombre de régions métropolitaines de 22 à 13¹. Parmi ces treize régions figure l'ACAL, qui constitue le 4^e territoire de la France métropolitaine en superficie avec 57 000 kilomètres carrés, soit autant qu'un pays comme la Belgique, et la 6^e région en population en rassemblant un peu plus de 5,5 millions d'habitants, soit autant que le Danemark ou la Finlande. L'ACAL devient ainsi une des grandes régions frontalières de la France, qui contient la totalité de la frontière commune avec deux pays de l'Union européenne : l'Allemagne et le Luxembourg. Elle est également frontalière avec la Belgique dans sa partie Nord-Ouest et de la Suisse au Sud-Est.

Ce diagnostic territorial a un caractère transversal et synthétique. Il présente un état des lieux des situations démographique, socio-économique et environnementale, de l'attractivité et de la qualification supérieure de cet espace, notamment en matière d'enseignement supérieur et de recherche, d'accessibilité et de culture. Est abordée l'organisation territoriale et administrative, incluant le cadre particulier du contexte transfrontalier et stratégique de cette région au contact de quatre pays, avec lesquels elle partage de nombreux flux d'échanges de proximité. L'état des finances des régions et des départements, ainsi que les grandes politiques publiques contribuant à la structuration et au développement de l'ACAL sont présentés dans une perspective de fusion de celles-ci à court terme. Dans le même registre, les spécificités des Chambres consulaires sont appréhendées, leur situation étant un peu plus complexe que dans d'autres régions fusionnées, compte tenu du droit local particulier en Alsace et en Moselle.

D'autres diagnostics territoriaux sur des thématiques en lien avec leurs missions, sont déjà élaborés ou en cours de réalisation par les directions régionales de l'État à la demande de leurs Ministères. Ils permettront de porter un éclairage plus approfondi sur des sujets plus sectoriels en tant que de besoin pour les préfigurateurs, mais également les collectivités concernées.

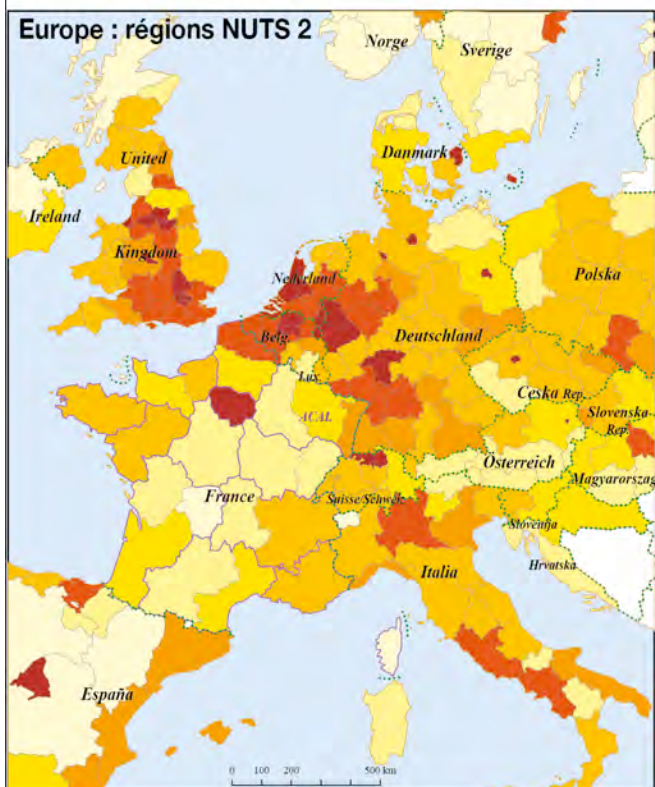
Dans ses domaines d'activités, l'Insee a déjà adapté le périmètre de ses travaux d'études planifiés en propre et en partenariat au nouveau découpage régional, sans omettre les études nationales qui s'y rattachent aussi pour enrichir les analyses, les connaissances et les comparaisons entre ces treize régions.

Ce diagnostic de l'ACAL se compose de deux fascicules : un rapport d'étude et un document d'annexes.

¹ Loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales, et modifiant le calendrier électoral (17/12/2014).

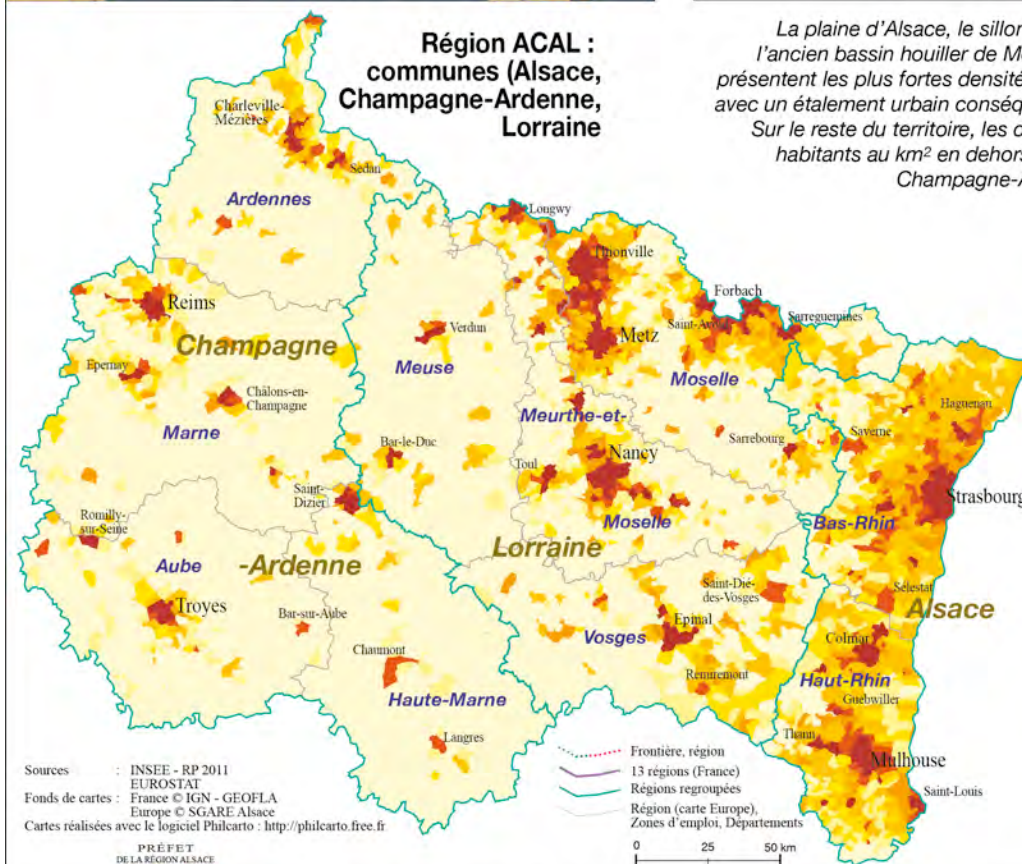
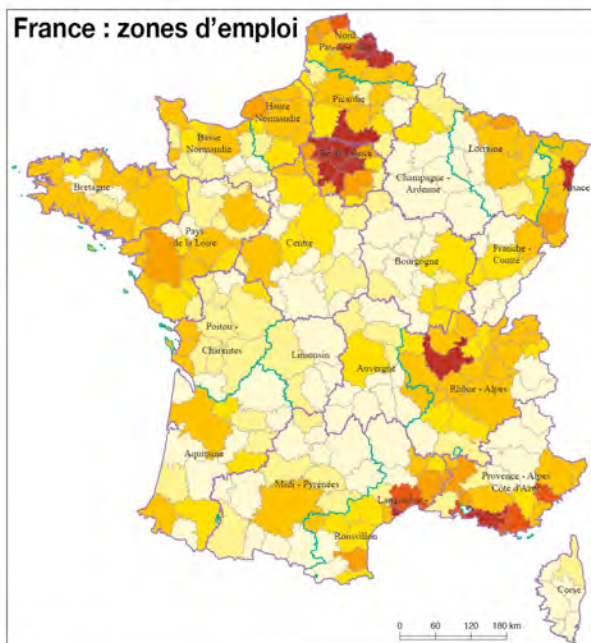
1 - La situation démographique

DÉMOGRAPHIE

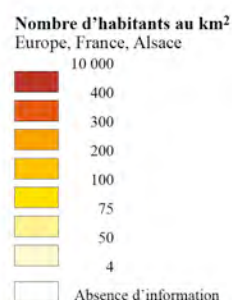


Densité de population

De grandes disparités entre territoires urbains et ruraux 2011



La plaine d'Alsace, le sillon lorrain et les communes de l'ancien bassin houiller de Moselle au contact de la Sarre présentent les plus fortes densités de population de la région avec un étalement urbain conséquent, notamment en Alsace. Sur le reste du territoire, les densités sont inférieures à 50 habitants au km² en dehors des villes comme celles de Champagne-Ardenne, de la Meuse et des Vosges.



Densité en 2011	
Europe (UE 28)	: 116
France (Métropole)	: 116
Suisse (Nord-Ouest)	: 547
Karlsruhe	: 397
Freiburg	: 235
Rheinessen	: 302
Sarre	: 396
Région ACAL	: 96
Alsace	: 224
Champagne-Ardenne	: 52
Lorraine	: 100

1.1 - Des évolutions démographiques contrastées

La nouvelle région rassemble 5,5 millions d'habitants, soit à peu près autant que Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon réunis, la région de Rome (Lazio), la Finlande ou le Danemark.

L'ACAL représente ainsi 8,7% de la population et 10,6% de la surface de la Métropole ce qui la place respectivement aux 6^e et 4^e rang des régions françaises².

Avec une densité de 96,5 hab./km², l'ACAL se situe sous la moyenne métropolitaine ou de l'Union européenne (117 hab./km²), mais elle est proche de la France de province. Elle figure au 8^e rang des régions, précédant notamment les regroupements de Rhône-Alpes et Auvergne, et ceux de Bourgogne et Franche-Comté.

Démographie (1)

Territoire	Population				Taux d'évolution annuel moyen de la population en %	
	Population estimée au 01/01/2013	Surfaces	Densité de population 2013	Poids métropolitain de la population en 2013	Entre 1999 et 2013	Entre 2006 et 2013
Alsace	1 861 020	8 280	224,	2,90	0,51	0,4
Champagne-Ardenne	1 333 497	25 606	52,1	2,10	-0,05	-0,04
Lorraine	2 350 657	23 547	99,8	3,69	0,12	0,13
Région ACAL	5 545 174	57 433	96,5	8,69	0,21	0,18
France de province	51 681 245	531 929	97,2	81,2	0,59	0,54
France métropolitaine	63 659 608	543 941	117,0	100,00	0,60	0,54

Source : Insee, RP et estimations de population

L'évolution de la population au cours de la décennie écoulée montre un infléchissement de la croissance de ces territoires par rapport à la tendance métropolitaine. Avec une croissance de 0,21% par an, l'ACAL présente une évolution démographique bien inférieure à celle de la métropole (0,6% au cours de cette période), même si l'Alsace s'en approche (+0,51%).

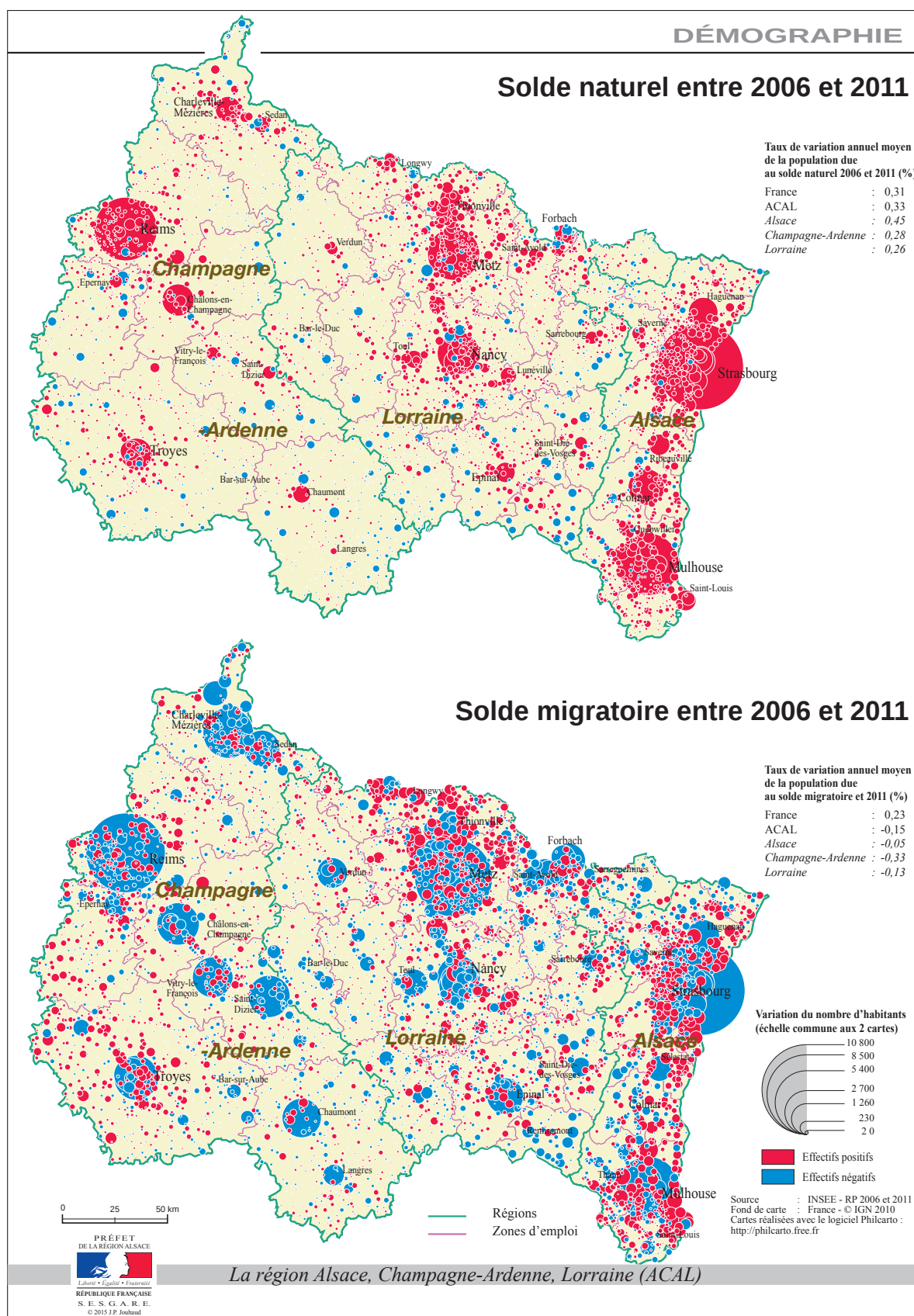
Cette tendance est particulièrement prononcée entre 2006 et 2011 avec un taux de variation annuel moyen se situant à 0,18% l'an, le curseur de l'évolution métropolitaine étant de +0,52%.

L'augmentation de la population, mesurée entre les recensements de 2006 et de 2011, s'explique par le solde naturel qui s'élève à 0,33% l'an dans l'ACAL (5^e rang des treize régions). En revanche, la région présente un solde migratoire négatif de -0,15% l'an, précédée par les « Normandies » (-0,04%) et devançant la région Nord-Pas-de-Calais et Picardie (-0,33%) et l'Île-de-France (-0,42%) ; les autres régions ayant un solde migratoire positif.

Au sein de l'ACAL, le solde migratoire est négatif dans l'ensemble des grandes villes, au bénéfice d'une poursuite de la périurbanisation vers des périphéries de plus en plus éloignées. En revanche, certaines de ces villes trouvent un relatif équilibre de leur population par un solde naturel élevé, à corréliser avec la jeunesse de leur population comme par exemple Reims, Metz, Nancy, Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Annexe : carte de l'évolution de la population à 3 niveaux géographiques : Europe Nuts2, France zones d'emploi, ACAL communes

² Par rapport à la France de province, le Nord-Est représente 10,6% de la population et 9,9% de la surface.



L'ACAL reste une région relativement jeune avec 30,3% de sa population de moins de 25 ans (30,5% en métropole). A l'image de la métropole et de l'Europe en général, la part des jeunes est en recul au fil des ans. Ainsi, l'ACAL est la 3^e région dont la part des jeunes a le plus diminué entre 2006 et 2011. Toutefois, la population de l'ACAL est bien plus jeune (ou vieillit à un rythme plus lent) que les territoires transfrontaliers qui la bordent et, de façon générale, que l'ensemble de l'Allemagne.

Démographie (2)

Territoire	Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2006 et 2011 (%)			Population âgée de moins de 25 ans			
	Évolution totale	Évolution due au solde naturel	Évolution due au solde migratoire	Moins de 25 ans en 2011	Part des moins de 25 ans en 2011	part des moins de 25 ans en 2006	Ecart moins de 25 ans 2006 à 2011
Alsace	0,40	0,45	-0,05	565 034	30,50	31,48	-0,98
Champagne-Ardenne	-0,04	0,28	-0,33	407 609	30,51	31,37	-0,86
Lorraine	0,13	0,26	-0,13	704 279	29,96	31,20	-1,23
Région de l'ACAL	0,18	0,33	-0,15	1 676 923	30,27	31,33	-1,06
France de province	0,54	0,43	0,11	15 379 813	30,03	30,75	-0,72
France métropolitaine	0,54	0,31	0,23	19 254 733	30,53	31,17	-0,64

Source : Insee, RP.

Le vieillissement de la population devrait s'accroître au cours des prochaines décennies, en raison de l'arrivée des tranches d'âge à partir de 60 ans de la génération du « baby-boom », mais aussi parce que les territoires de cette région sont peu attractifs sur le plan migratoire du fait du recul de l'offre d'emploi, particulièrement dans le secteur industriel. La région ACAL est inscrite dans le quart Nord-Est de la France qui présente un solde migratoire négatif, en raison notamment du départ des jeunes actifs.

Cette tendance au vieillissement se traduit par les projections démographiques à l'horizon 2040 qui, si elles se confirment, ne sont pas favorables pour l'ensemble du territoire, dont la croissance démographique serait inférieure à celle de la métropole. Le taux de variation annuel moyen augmenterait à un rythme de 0,1% l'an pour 0,39% en moyenne métropolitaine entre 2010 et 2040. L'ACAL se situe ainsi au dernier rang des treize régions issues de la réforme territoriale. Seule l'Alsace maintiendrait un niveau de croissance nettement positif à +0,29% l'an.

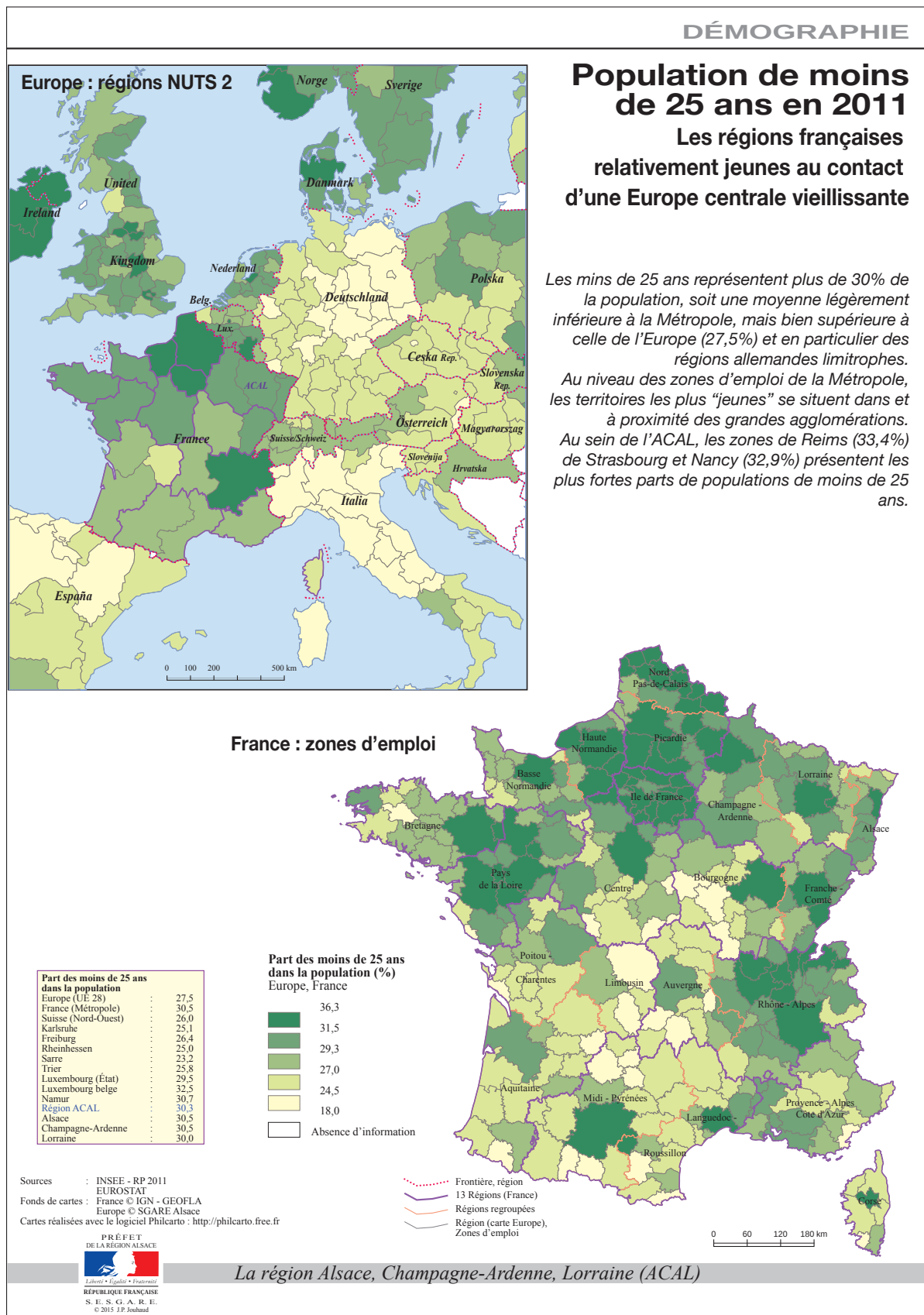
Cette perspective de croissance de population ralentie s'accompagnerait d'un vieillissement significatif de cette dernière. Ainsi la part des moins de 25 ans qui représente 30,3% de la population en 2011 (30,5% en Métropole) se réduirait à 28,1% comme au niveau national. En revanche, les personnes de 65 ans et plus résidant en ACAL devraient fortement augmenter entre 2011 et 2040 passant de 16,8% à 27,7% (17,2% à 25,7% en Métropole). Ces projections contrastent avec celles de l'Allemagne qui, quelques soient les scénarii, prévoient une diminution de sa population de l'ordre de -0,22 à -0,3% sur cette période. La part des moins de 25 ans passera de 24 à 22% et celle des 65 ans et plus de 21 à 31%.

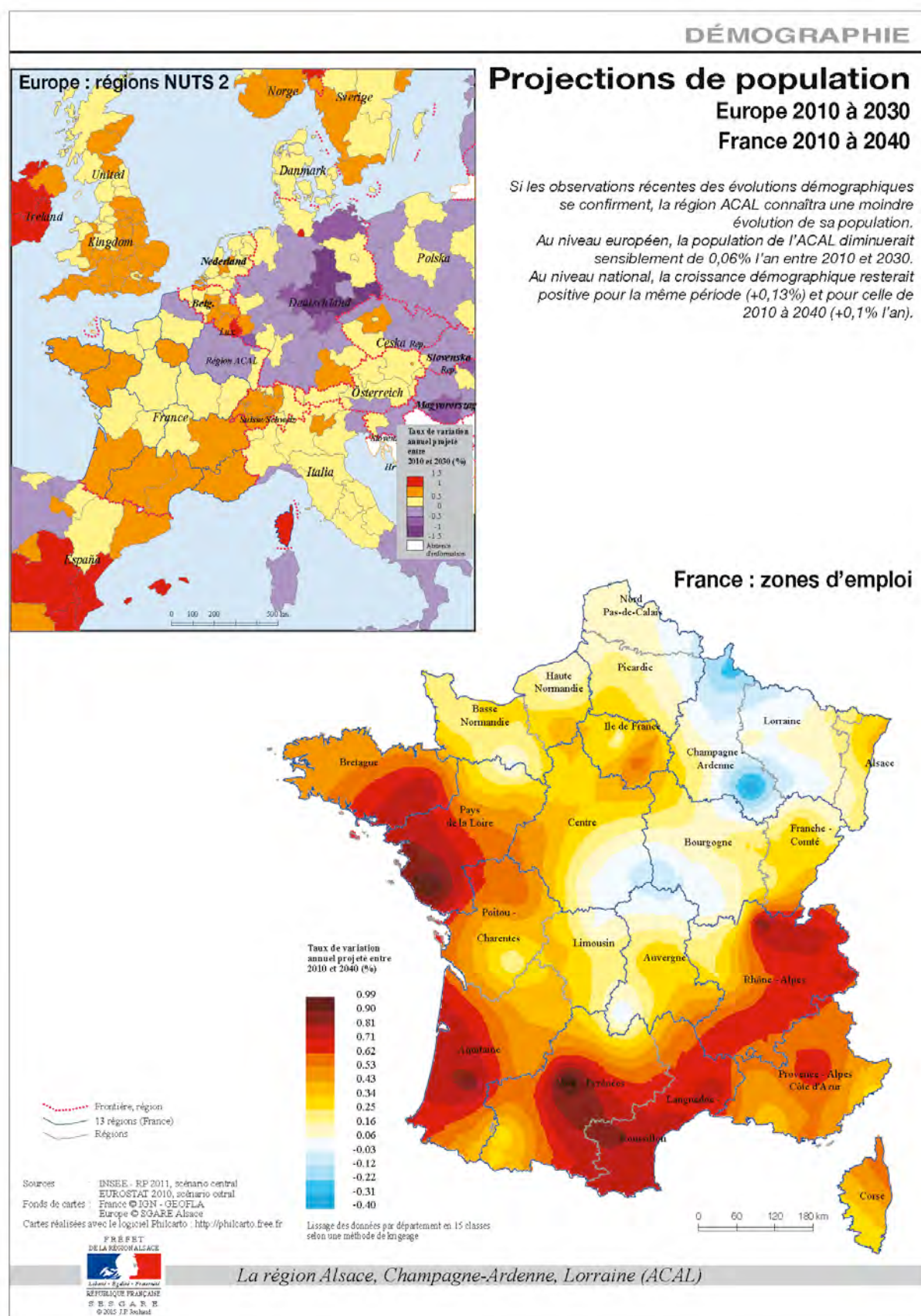
Démographie (3)

Territoire	Population (milliers)		Taux d'évolution annuel moyen (%)		Population âgée de moins de 25 ans		Population âgée de 65 ans et plus	
	En 2010	Projetée en 2040	Entre 2010 et 2030	Entre 2010 et 2040	Part dans la population en 2040	Écart entre 2011 et 2040 (en points)	Part dans la population en 2040	Écart entre 2011 et 2040 (en points)
Alsace	1 827	1 986	0,31	0,34	30,0	-0,5	28,7	12,8
Champagne-Ardenne	1 339	1 326	-0,06	-0,06	27,0	-3,5	27,0	9,6
Lorraine	2 340	2 390	0,06	0,07	27,4	-2,6	27,2	10,1
Région ACAL	5 506	5 702	0,12	0,13	28,1	-2,1	27,7	10,9
France de Province	50 196	56 041	0,44	0,46	27,6	-2,4	27,1	8,8
Métropole	61 795	68 532	0,41	0,43	28,1	-2,4	25,7	8,5
% ACAL / France de Province	11,0	10,2			9,7			9,7
% ACAL / Métropole	8,9	8,3			7,8			8,4

Source : Insee, Projection de population OMPHALE – scénario central.

Au sein de l'ACAL, les zones d'emploi les plus jeunes en 2040 seraient celles de Reims, Nancy et Strasbourg (respectivement 30,6, 30,3 et 29,9% de la population). A l'opposé, les zones de Saint-Dizier, Chaumont-Langres, Neufchâteau et Remiremont seront les plus âgées (entre 32,5 et 34,5% de la population).





Annexe : carte des projections de la population sur les zones d'emploi de l'ACAL

1.2 - Un ralentissement de la croissance de la population active depuis 2006

En 2011, l'ACAL rassemble 2,6 millions d'actifs de 15 à 64 ans, soit 8,85% des actifs de la métropole. La part nationale des hommes est légèrement supérieure (9%) à ce poids national, celle des femmes en deçà (8,8%).

Population active et projections démographiques

Territoire	Population active de 15 à 64 ans en 2011	Taux d'activité en 2011			Écarts entre les taux d'activité 2006 à 2011 (en points)			Projection de population active de 15 ans et plus entre 2010 et 2030	
	Total	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Projetée en 2030	Taux d'évolution annuel moyen (%)
Alsace	905 145	73,8	70,0	77,7	0,5	-0,4	1,5	930 073	0,13
Champagne-Ardenne	613 794	71,4	67,2	75,5	0,4	-0,5	1,3	585 703	-0,27
Lorraine	1 091 910	71,0	67,0	75,0	1,0	-0,3	2,3	1 075 826	-0,10
Région de l'ACAL	2 610 849	72,1	68,1	76,0	0,7	-0,4	1,8	2 591 602	-0,06
France de Province	23 453 609	71,9	68,2	75,5	1,1	0,2	2,1	25 023 981	0,32
Métropole	29 496 455	72,6	69,1	76,2	1,1	0,2	1,9	31 459 478	0,32
% ACAL / France de Province	11,13							10,4	
% ACAL / Métropole	8,85							8,2	

Source : Insee, RP et Projection de population OMPHALE – scénario central.

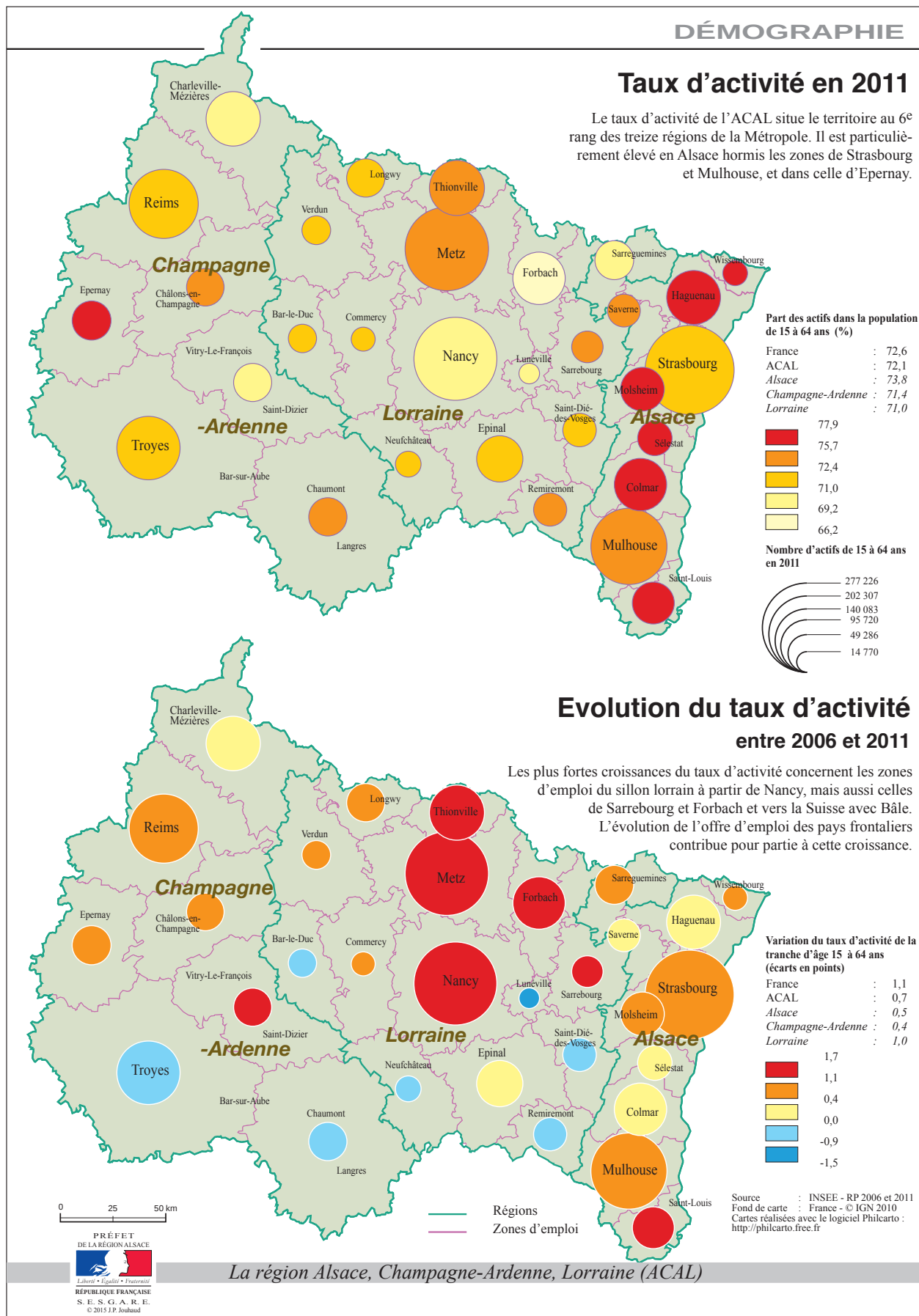
Le taux d'activité est un peu inférieur à celui du niveau national. L'ACAL se place au 6^e rang des régions pour le taux d'activité total et celui des hommes (respectivement 72,1% et 76%). Le taux d'activité féminin y est moins élevé qu'au niveau national, la région se situant au 9^e rang.

L'évolution des taux d'activité depuis 1999 est globalement positive pour cet espace avec une croissance équivalente à celle de la France métropolitaine de +3,5 points. Les progressions les plus élevées concernent particulièrement le Sillon lorrain entre Nancy et le Luxembourg, et la zone d'emploi de Longwy, traduction d'une forte augmentation résidentielle de travailleurs frontaliers au Luxembourg. Cette progression plus affirmée sur ces territoires concerne autant les femmes que les hommes. Cependant si l'augmentation du taux d'activité des femmes varie de 2,9 à 11,4 points selon les zones d'emploi (+6,9 point pour l'ACAL et +5,7 points en Métropole), celle des hommes est plus contrastée. En effet elle est négative dans 18 des 31 zones d'emploi de la région (+0,3 points sur l'ACAL et +0,7 points en Métropole).

Sur la période plus récente (2006 à 2011), l'évolution du taux d'activité reste positive pour l'ACAL (+0,7 points) mais en deçà de la tendance nationale (+1,1 points). Cette croissance est essentiellement assurée par celle du taux d'activité féminin, dans la quasi-totalité des zones d'emploi (hormis Lunéville). Côté masculin, seules quatre zones d'emploi connaissent une légère augmentation du taux d'activité. La poursuite des destructions d'emploi dans l'industrie, accompagnée de mesures de départs à la retraite anticipée, expliquerait ce recul du taux d'activité des hommes (-0,4 points en ACAL pour +0,2 points en France). L'externalisation d'activités de services dans les secteurs industriels, le développement de postes de travail dans le sanitaire et le social, et dans la grande distribution génèrent de plus en plus d'emplois, souvent précaires, faiblement rémunérés et à temps partiels parfois imposés, occupés par des femmes.

Dans un contexte général de vieillissement de la population et d'un manque de visibilité dans le développement des activités, à l'instar des projections de population, celles des évolutions de la population active de l'ACAL sont également décroissantes à l'horizon 2030 ou 2040.

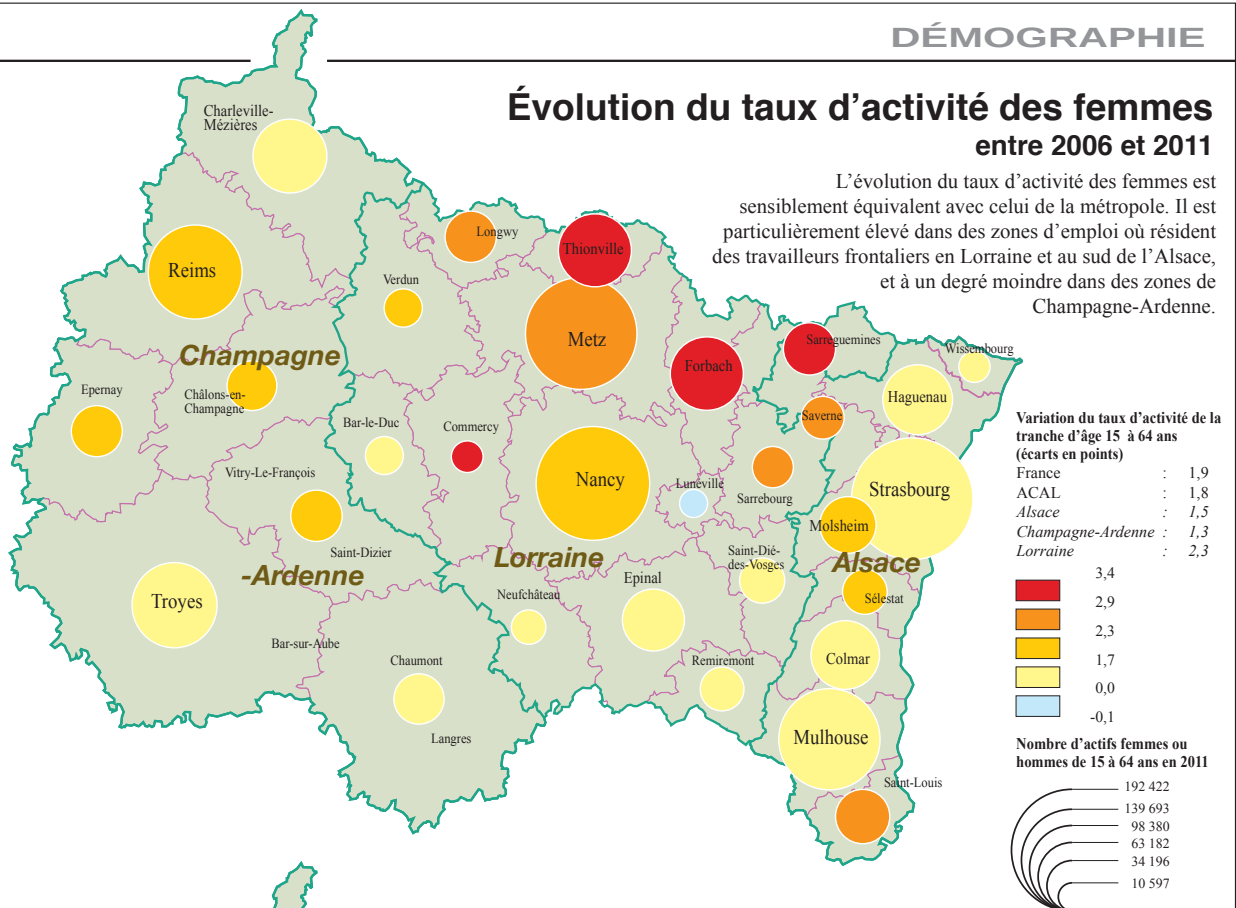
L'ACAL est la seule des treize régions de la Métropole qui présenterait une baisse de la population active entre 2010 et 2030 de -0,06% l'an et -0,12% l'an d'ici 2040.



DÉMOGRAPHIE

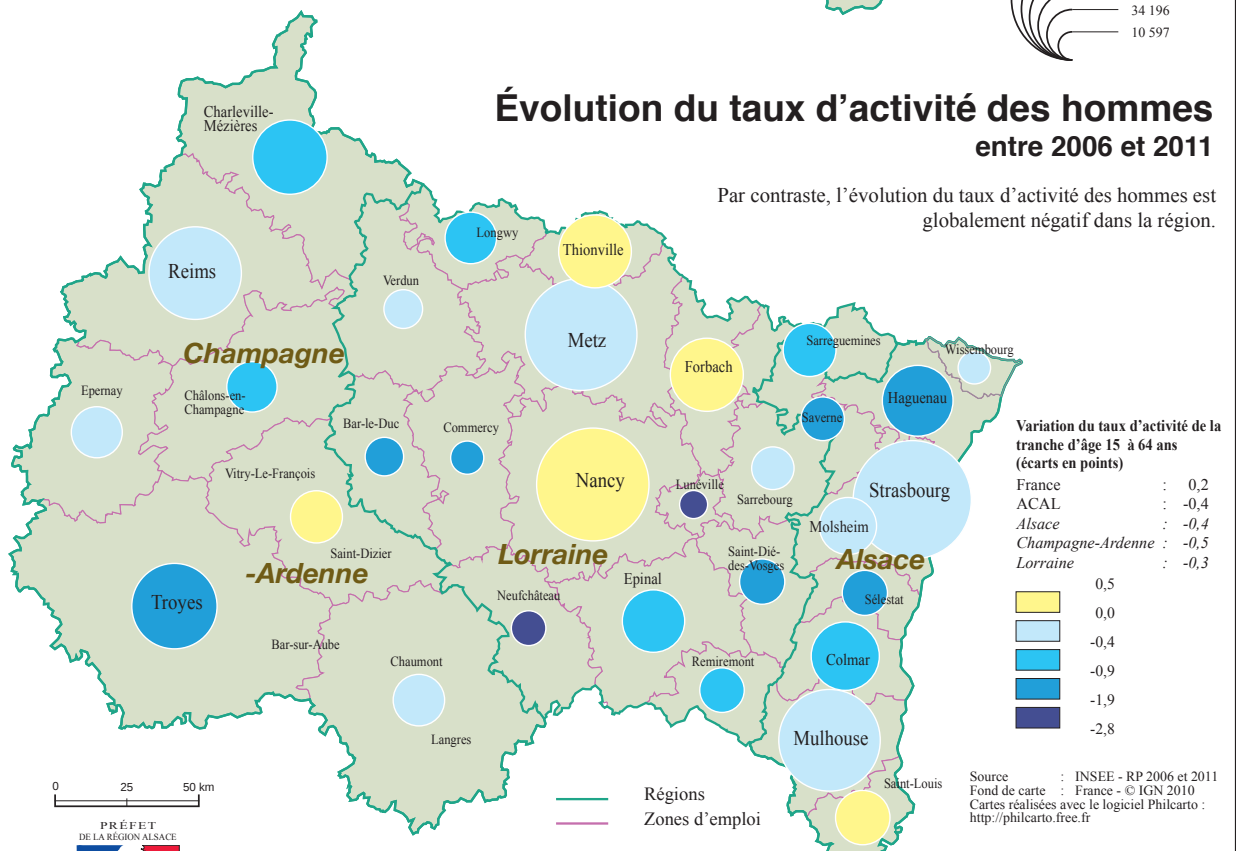
Évolution du taux d'activité des femmes entre 2006 et 2011

L'évolution du taux d'activité des femmes est sensiblement équivalent avec celui de la métropole. Il est particulièrement élevé dans des zones d'emploi où résident des travailleurs frontaliers en Lorraine et au sud de l'Alsace, et à un degré moindre dans des zones de Champagne-Ardenne.



Évolution du taux d'activité des hommes entre 2006 et 2011

Par contraste, l'évolution du taux d'activité des hommes est globalement négatif dans la région.



Source : INSEE - RP 2006 et 2011
Fond de carte : France - © IGN 2010
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://philcarto.free.fr>

La région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (ACAL)

2 - Situation économique

2.1 - Une croissance du PIB très en retrait de la moyenne nationale

Avec un PIB s'élevant à près de 148,3 milliards d'Euros en 2012, la région ACAL représente 10,6% de la France de province, soit autant que son poids de population à cette échelle, mais seulement 7,4% de la France Métropolitaine (8,7% pour la population)³.

Entre 2000 et 2012, ce volume a faiblement augmenté de 0,5% situant l'ACAL au 12^e rang (devant la région Bourgogne - Franche-Comté), traduisant ainsi les multiples destructions d'emploi du secteur industriel de ces régions depuis le début des années 2000. Cependant, il faut noter au sein de l'ACAL un contraste entre l'Alsace qui connaît une croissance, certes inférieure à la Métropole, mais positive et les régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine dont le volume du PIB évolue négativement. Cette croissance du PIB alsacien s'explique à la fois par celle de la population et par des gains de productivité.

Concernant le PIB en valeur, le positionnement des deux groupes de régions fusionnées est identique, mais les écarts avec les autres régions sont moins élevés. L'ACAL affiche cependant un bon positionnement pour le PIB par emploi (5^e rang sur 13), mais la région n'occupe que le 8^e rang pour le PIB par habitant.

Entre 2000 et 2010, l'ACAL se place à l'avant-dernier rang pour l'évolution de ces deux ratios devant Bourgogne - Franche-Comté.

Produit intérieur brut

Territoires	Volume du PIB		PIB en valeur 2012 (millions d'euros)	Pib/Hab 2012 en euro	Pib/emploi 2012 en euro	Évolution entre 2000 et 2012 en %		
	En 2012 (millions d'euros)	Évolution entre 2000 et 2012 en %				PIB en valeur	PIB par habitant	PIB par emploi
Alsace	53 807	5,1	54 987	29 565	72 026	28,3	20,3	27,9
Champagne-Ardenne	36 185	-3,0	37 269	27 828	71 245	19,6	19,8	25,3
Lorraine	55 346	-1,5	56 605	24 089	68 002	20,3	18,5	26,5
Région ACAL	145 338	0,5	148 861	26 827	70 252	23,0	19,7	26,7
France de province	1 395 000	12,2	3 787 599	29 997	74 338	37,7	28,4	32,1
France métropolitaine	2 009 162	15,1	3 937 545	30 011	74 374	38,0	28,6	32,0

Source : Insee, base 2005, données semi-définitives pour 2012.

Au niveau européen, les territoires formant l'ACAL sont au contact de régions parmi les plus riches comme le Luxembourg, le Sud de l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche ainsi que le Nord de l'Italie. La progression du PIB en volume entre 2000 et 2011 est plus soutenue dans ces régions que dans celles formant l'ACAL.

2.2 - Les contributions au PIB

Les valeurs ajoutées régionales par grands secteurs d'activité contribuent de façon distincte à la richesse des territoires, tant au sein de l'ACAL qu'en comparaison des tendances de la Métropole.

³ Les chiffres de 2012 sont semi-définitifs et sujets à rectification par l'Insee au cours des mois à venir. En 2013, le volume du PIB de l'ACAL s'élève à 145,9 milliards d'euros (chiffre provisoire).

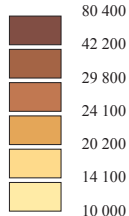
PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Les régions de l'ACAL au contact des régions riches en 2011

Des trois régions de l'ACAL, seule l'Alsace se situe légèrement au dessus de la moyenne de l'Union européenne. La région ACAL est au contact de régions riches comme l'Île-de-France (45 600€), le Luxembourg, la Sarre et la partie centrale de la mégalozone européenne.

En France, seule la région parisienne dépasse la moyenne nationale, Rhône-Alpes s'en approchant avec 27 300€ par habitant.

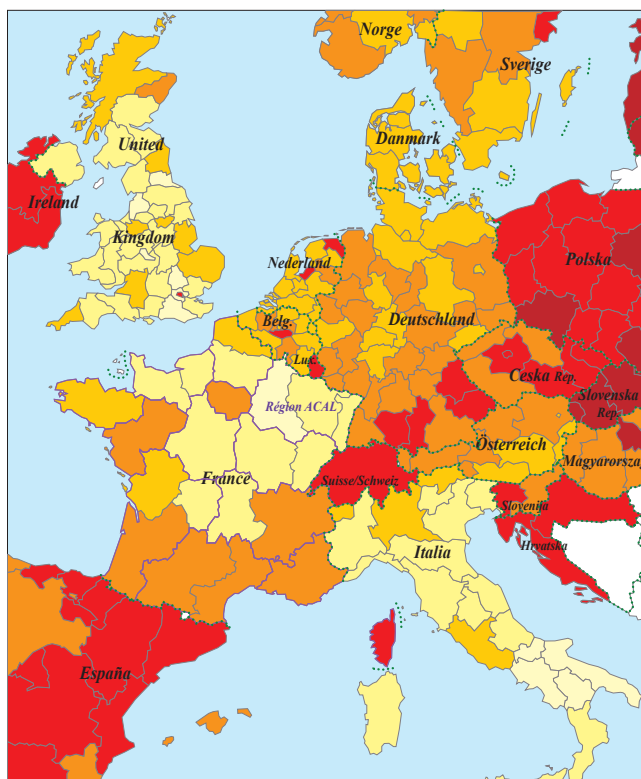
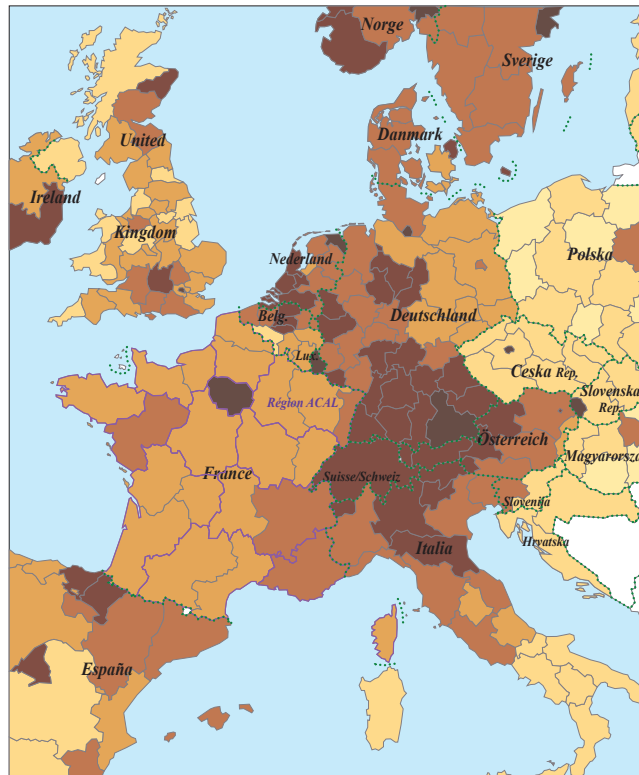
PIB par habitant en 2011 (standard de pouvoir d'achat)



PIB en euros/habitant en 2011	
Europe (28)	: 25 100
France	: 27 400
Allemagne	: 30 800
Suisse	: 38 800
Alsace	: 25 400
Champagne-Ardenne	: 23 200
Lorraine	: 20 900
Freiburg	: 30 200
Karlsruhe	: 34 000
Rheinhesen-Pfalz	: 29 400
Saarland	: 30 200
Luxembourg (Duché)	: 66 700
Luxembourg (Belgique)	: 21 500

Source : EUROSTAT - 2014

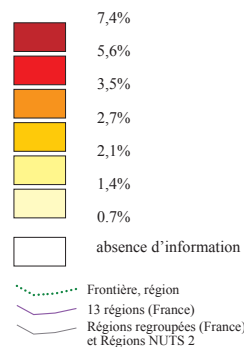
EUROSTAT a subdivisé les 28 pays de l'Union européenne en 275 régions dénommées niveaux unitaires territoriaux de rang 2 (NUTS 2)



Une évolution du PIB en volume ralentie dans les trois régions de l'ACAL entre 2000 et 2011

Le volume du PIB des trois régions de l'ACAL évolue faiblement au cours de cette période (1,5% l'an). Sur l'ensemble des pays de l'Europe, les plus fortes croissances se localisent principalement dans les anciens pays de l'Est, en Espagne, en Irlande, mais également en Suisse et au Luxembourg. Les régions de l'ex Allemagne de l'ouest maintiennent une bonne santé économique.

Taux de variation annuel moyen du volume du PIB en standard de pouvoir d'achat (SPA) entre 2000 et 2011



Évolution du volume du PIB en SPA entre 2000 et 2011	
Europe (28)	: 2,9%
Allemagne	: 2,9%
France	: 2,7%
Suisse	: 3,8%
Alsace	: 1,9%
Champagne-Ardenne	: 1,0%
Lorraine	: 1,5%
Freiburg	: 3,1%
Karlsruhe	: 2,9%
Rheinhesen-Pfalz	: 2,9%
Saarland	: 2,9%
Luxembourg (Duché)	: 5,0%
Luxembourg (Belgique)	: 2,6%

Source : EUROSTAT - 2014

Le poids des activités agricoles de Champagne-Ardenne

La production agricole représente 3,7% de la valeur ajoutée régionale (VA) au sein de l'ACAL, soit le double de la moyenne nationale. La Champagne-Ardenne totalise 63% de la VA agricole de la région. Cette contribution élevée s'explique par les productions des grands vignobles de Champagne autour de Reims, Epervay et Bar-sur-Aube, ainsi que des grandes cultures (céréales, oléagineux, ...) gérées par près de 25 000 exploitants (49 000 exploitations dans l'ACAL).

Toutefois, la contribution des productions agricoles tout en augmentant entre 2000 et 2012 marque globalement le pas par rapport à la moyenne métropolitaine avec une progression significative en Alsace, mais une moindre évolution en Champagne-Ardenne et un recul en Lorraine.

La contribution de la VA agricole a diminué de 0,5 point en ACAL comme au niveau national.

La spécialisation industrielle fragilise les territoires

L'industrie réalise 19,4% de la valeur ajoutée de l'ACAL, soit bien plus qu'à l'échelle nationale (14%). Sur l'ensemble de la période 2000-2012, sa croissance diminue de 0,1% l'an alors qu'elle augmente de 0,5% l'an en France.

Les reculs sont significatifs dans les secteurs liés à la fabrication de matériels de transports (-3,1% l'an pour +0,7% en Métropole) et dans la fabrication de produits industriels comme le textile, le travail du bois, les industries du papier, la chimie ou encore la pharmacie (-1,2% pour +0,1% en Métropole).

A contrario, les activités liées à l'énergie, à la gestion des déchets (+1,8% l'an), les industries agro-alimentaires (+1,6% l'an) et celles de la fabrication de matériels électriques et informations (+0,8% l'an) voient leur valeurs ajoutées en augmentation sur douze ans (respectivement +1,9, +1,4 et -1,5% l'an en métropole). Entre 2000 et 2012, la part régionale de la VA industrielle a diminué de 4,9 points en ACAL et de 4,6 points en France.

Le secteur de la construction

Ce secteur est en progression, mais à un rythme inférieur à celui de la France métropolitaine. Il a bénéficié de la forte augmentation de la population dans les sous-espaces les plus densément peuplés (Reims, Sillon lorrain, plaine d'Alsace). Il a aussi profité de la réalisation de grands chantiers faisant travailler les entreprises pour évoluer plus favorablement que certains secteurs d'activité dans la région (tramway, réseaux de bus en sites propres, LGV, hôpitaux, Zénith, ...). Toutefois, la progression de la valeur ajoutée est inférieure à celle de la Métropole, ce qui se retrouve également au niveau des emplois salariés de ce secteur.

Le secteur des services ne parvient pas à compenser la faible croissance des autres activités

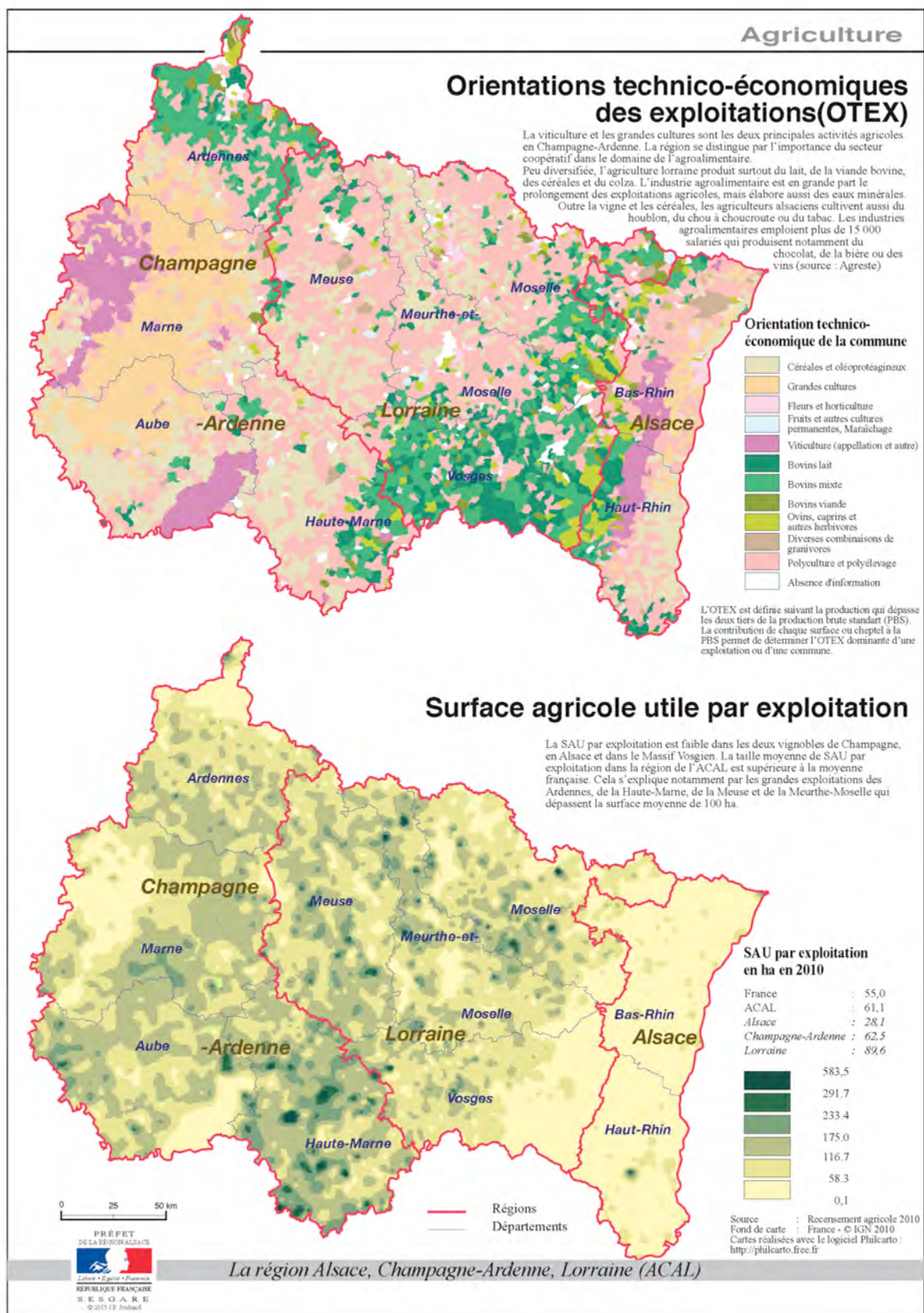
En 2012, le secteur tertiaire produit 71% de la VA, soit 8 points de moins que le niveau national. Au cours de la période 2000-2012, son rythme de croissance (+2,5% l'an) est inférieur à celui de la métropole (+3,3%). La poursuite de l'externalisation de fonctions industrielles (comptabilité, gardiennage, ...) et la croissance de la population expliquent en grande partie l'essor des services aux entreprises, mais à l'exception du commerce et de la réparation automobile, les fonctions tertiaires marchandes pèsent moins dans la valeur ajoutée régionale qu'à l'échelle nationale.

Par contraste, le tertiaire non marchand représente 25% de la VA régionale (22,4% au niveau national). Ceci s'explique notamment par le poids important de la Lorraine : 27,7% de la VA de la région et 42% de la VA de ce secteur dans l'ACAL. La présence militaire et de certains organismes publics à caractère interrégional explique pour l'essentiel cette prédominance lorraine.

Poids des valeurs ajoutées régionales par secteurs d'activité en 2012

Territoires	Valeur régionale (millions d'euros)	Part dans la valeur régionale en %					
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services marchands	Services non marchands
Alsace	49 356	1,8	20,9	6,6	70,8	48,3	22,5
Champagne-Ardenne	33 452	8,7	20,4	5,9	65,0	40,5	24,5
Lorraine	50 807	1,7	17,3	6,6	74,4	46,8	27,7
Région ACAL	133 616	3,5	19,4	6,4	70,7	45,8	24,9
France de Province	1 792 984	2,6	16,2	6,8	74,4	49,5	34,9
Métropole	1 842 340	1,8	14,0	6,1	78,1	55,6	22,4

Source : Insee, base 2010, données semi-définitives pour 2012.



La variation annuelle moyenne de la valeur ajoutée est globalement et dans chaque grand secteur d'activité en deçà de la moyenne française entre 2000 et 2012. En revanche en structure, la part régionale des services marchands connaît une plus forte progression dans les territoires de l'ACAL. C'est l'effet d'une externalisation plus tardive qu'en Métropole des fonctions de service dans l'industrie (respectivement +3 points en ACAL pour +1,9 points en Métropole).

Variation annuelle moyenne de la valeur ajoutée régionale entre 2000 et 2012 (en %)

Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Services marchands	Services non marchands	Total
Alsace	2,4	0,5	4,0	2,5	2,1	3,4	2,1
Champagne-Ardenne	0,6	0,0	3,5	2,0	1,8	2,5	1,5
Lorraine	-0,6	-0,9	3,5	2,2	1,9	2,7	1,6
Région ACAL	0,6	-0,1	3,7	2,3	1,9	2,9	1,7
France de Province	0,9	0,6	4,6	3,1	2,9	3,7	2,7
Métropole	0,9	0,5	4,8	3,3	3,2	3,6	2,9

Source : Insee, base 2010, données semi-définitives pour 2012.

2.3 - Une grande région agricole diversifiée⁴

La nouvelle région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine s'étend du bassin parisien aux rives du Rhin sur 57 800 km², englobant le massif vosgien. Le territoire est occupé à 45% par l'agriculture, soit 3 millions d'ha, et à 35% par la forêt. Grâce à la diversité des sols et des climats, l'agriculture présente un large éventail de productions.

Dans les comptes des exploitations, la production est dominée par la viticulture, les céréales et les cultures industrielles. L'élevage, pour l'essentiel bovin, n'assure que 20% de la valeur, mais joue un rôle majeur dans le maintien des territoires.

Au sein de 49 000 exploitations, la production agricole génère l'équivalent de plus de 75 000 emplois à temps complet (ETP). En aval de cette production, plus de 2 000 établissements agroalimentaires rassemblant 40 000 salariés contribuent à sa transformation.

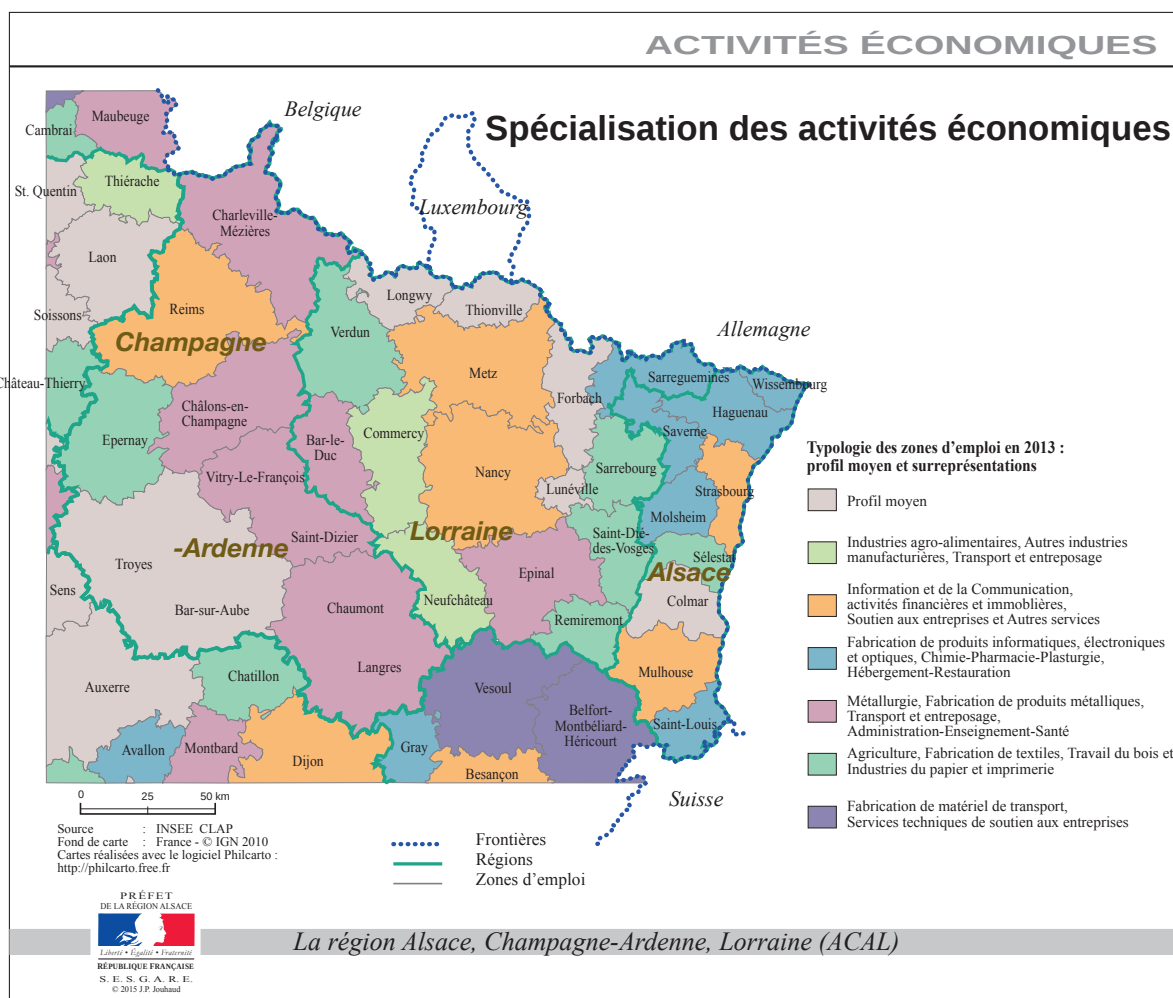
Les surfaces couvertes par la forêt (2 millions d'ha) produisent chaque année 6,8 millions de m³ de bois. La propriété forestière se caractérise par une prédominance de la forêt publique (59% contre 25 au niveau national). Enfin, 220 scieries représentant 17% du sciage français sont situées dans la nouvelle région.

Annexe : Synthèse du diagnostic des DRAAF de l'ACAL**2.4 - Les activités économiques définissent sept types de territoires**

Toutes les zones d'emploi ont un cercle commun d'activités mises en place pour répondre localement aux besoins des personnes présentes, comme par exemple le commerce de détail, la restauration, les écoles, etc. Au-delà de cette caractéristique, certaines activités sont très diversement représentées d'une zone à l'autre. C'est le cas de l'agriculture, de certaines spécialisations de productions industrielles ou de services aux entreprises qui sont surreprésentées. Certaines zones d'emploi ont un profil assez proche de la structure nationale. Elles constituent un « profil moyen » avec un relatif équilibre entre les activités (Troyes, Longwy, Forbach, Colmar, etc.). Outre cette catégorie, il se dégage six types de territoires qui se caractérisent par des surreprésentations mesurées par l'emploi (*carte la spécialisation des activités économiques*).

Les zones d'emploi des grandes agglomérations se singularisent par une présence élevée d'activités liées aux « services aux entreprises », dont la recherche (publique et privée), les activités financières et immobilières (Reims, Nancy, Metz, Strasbourg et Mulhouse, auxquelles s'ajoutent, hors ACAL, Dijon et Besançon). Deux zones d'emploi se distinguent par les industries agro-alimentaires et des industries manufacturières ainsi que des activités de logistique (Commercy et Neufchâteau). Un groupe se détache par un surcroît d'activités industrielles dans la fabrication de produits informatiques et électrotechniques, de la chimie-pharmacie-plasturgie, et de l'hébergement-restauration, principalement en Alsace et dans la zone de Sarreguemines. La métallurgie, la fabrication de produits métalliques, la logistique sont fortement représentées en Champagne-Ardenne (diagonale entre Charleville-Mézières et Chaumont-Langres). L'agriculture, la filière textile-Habillement et les industries du bois-papier sont une caractéristique des zones d'emploi vosgiennes entre Sarrebourg et Remiremont, que complètent celles d'Epervain, Verdun et Sélestat. Une dernière catégorie ne concerne pas l'ACAL malgré la présence de PSA à Mulhouse et du groupe Daimler-Mercedes à Sarreguemines ; il s'agit d'une forte spécialisation dans les industries des transports terrestres qui caractérise les zones de Belfort-Montbéliard et Vesoul.

⁴ Extrait de la synthèse des DRAAF de l'ACAL en annexe.



Le luxe en ACAL : une activité économique qui contribue à l'image de la région

Les produits de luxe représentent un secteur non négligeable de l'économie de l'ACAL et contribuent à son image et à son attractivité.

Le secteur du luxe, dès le 16^e siècle, s'implante sur l'exploitation des ressources naturelles (bois, eau, sols). Il a permis le développement de l'art nouveau à la fin du XIX^e siècle.

Ainsi, la Lorraine est devenue l'une des régions françaises où la diversité des métiers d'art est la plus importante et la première région française au niveau de la cristallerie (plus de 90% des emplois français).

La filière regroupe 2 600 salariés dans 46 entreprises dont les sièges sont pour l'essentiel en Lorraine. Elle s'est structurée avec, entre autres, le Pôle Bijou (13 entreprises), pôle d'excellence des métiers du bijou et le Pôle Lorrain Ameublement Bois (PLAB), outil d'accompagnement économique du secteur de l'ameublement rassemblant près de 80 adhérents.

En matière d'innovation, la Lorraine s'appuie sur deux centres de niveau national et international. Le CERFAV (Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers) à Vannes le Châtel, centre de formation et d'apprentissage, de formation professionnelle et de recherche appliquée ainsi que le CIAV (Centre International des Arts Verriers) à Meisenthal. En Alsace aussi, le travail du verre et du cristal fait la réputation mondiale de la maison Lalique à Wingen-sur-Moder. Cette entreprise qui fêtera le centenaire de son implantation alsacienne en 2021, est un centre de création de bijoux, flacons de parfum, arts de la table, objets décoratifs. Ouvert en 2011, le musée Lalique expose de nombreuses pièces et présente aussi tous les aspects du travail du verre.

En Champagne-Ardenne, c'est le terroir et le savoir faire des viticulteurs qui font du champagne, un produit mondialement connu. Son économie concentre 29,0 % des effectifs des IAA de la région en 2011 et 4,8% de l'emploi salarié régional. Contribuant grandement à la richesse régionale, le champagne est aussi le 1^{er} poste des exportations champardennaises.

La production du champagne repose notamment sur des grands établissements ou des «maisons de champagne», rattachés à des groupes ou à des coopératives régionales. Cette activité est beaucoup plus concentrée que la culture de la vigne : 87,2 % des salariés travaillent dans un établissement contrôlé par un groupe, dont 37,4 % par un groupe régional. La production est aussi très localisée : 83,2 % des établissements et 95,7 % des salariés sont dans la Marne.

La présence d'établissements de la filière du cuir comme les Tanneries Haas à Eichhoffen participe aussi à l'image de la région. Cette entreprise est particulièrement reconnue auprès des grands donneurs d'ordre du luxe de la maroquinerie (Hermès, Vuitton, Gucci, Lonchamps, ...).

2.5 - Une région exportatrice

En 2014, la Région ACAL présente un excédent commercial de 2,8 milliards d'euros, malgré le solde négatif de l'Alsace contrairement aux deux autres régions. Cette tendance confirme les deux années précédentes même si 2013 a été plus favorable à cette grande région.

Dans un contexte de morosité économique et financière, l'excédent commercial reste positif malgré une baisse de 1,1 milliard d'euros en 2014, alors qu'il est déficitaire au niveau national. L'ACAL figure ainsi parmi les 6 régions dont le solde est excédentaire en 2014 et occupe le 3^e rang des treize configurations régionales issues de la réforme territoriale derrière Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et Bourgogne-Franche-Comté. Elle rassemble 14,5% de l'excédent commercial métropolitain⁵.

L'ACAL, dont l'Alsace contribue pour un peu plus de la moitié du volume d'exportation en euros, est la 2^e région exportatrice derrière l'Île-de-France et la première en volume par habitant précédant les régions de Normandie et Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

La région ACAL rassemble 13,6% des exportations en 2014 et son volume d'exportation augmente de +0,2% en un an (-0,2% en France métropolitaine).

L'ACAL regroupe 11,2% des importations françaises, un taux en progression depuis 2012 et occupe le 3^e rang des régions de la métropole (après l'Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais-Picardie). Ce volume augmente de 2,2% en un an (-1,6% en France), ce qui explique l'évolution négative de son solde commercial de 28% en un an (+9,8% en métropole). L'ACAL figure parmi les six régions, dont le volume d'importation a augmenté en un an. Elle est précédée par la Corse et devance Bourgogne-Franche-Comté, Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

Avec un volume de 9 925€ par habitant, l'ACAL se situe au 3^e rang des régions importatrices après la Normandie (11 873€), et l'Île-de-France (10 743€), la moyenne nationale s'élevant à 7 709€ par habitant.

Volumes d'import/export en 2014

Territoire	Export 2014 (millions d'€)	Import 2014 (millions d'€)	Solde 2014 (millions d'€)	Export par habitant en 2014 €	Import par habitant en 2014 €
Alsace	29 970	32 198	-2 228	16 037	17 229
Champagne-Ardenne	11 333	8 139	3 194	8 469	6 082
Lorraine	16 627	14 781	1 846	7 087	6 300
Région ACAL	57 930	55 118	2 812	10 432	9 925
France Province	349 083	363 774	-14 691	6 724	7 007
France Métropole	426 190	492 746	-66 556	6 668	7 709
% ACAL / Province	16,6	15,2			
% ACAL / Métropole	13,6	11,2			

Source : Douanes

Les produits d'import/export

Plus de 76% des exportations de l'ACAL se concentrent dans cinq secteurs de production : industries agro-alimentaires (IAA,) machines industrielles et agricoles, industrie automobile, produits chimiques, produits pharmaceutiques, produits métallurgiques et mécaniques. Ces cinq secteurs représentent également 74% des importations au niveau de l'ACAL. Au niveau national, ils représentent 70% des exportations et 56% des importations.

La plupart de ces secteurs d'activité enregistrent une progression des exportations par rapport à 2013 hormis les produits de l'agriculture et de la sylviculture qui régressent de 20% (-10% en France), les produits manufacturés divers, ainsi que de l'édition et de la communication (respectivement -8,5 et -10%).

Les produits des équipements mécaniques, matériel électronique et informatique constituent le 1^{er} poste des échanges avec 22,6% des exportations et 23,4% des importations (respectivement 19 et 20% en France). Les volumes sont particulièrement élevés en Champagne-Ardenne et en Alsace, où ces produits représentent respectivement 29 et 19% des exportations et 24 et 27% des importations de ces régions.

⁵ L'ACAL représente 8,7% de la population, 8,2% de l'emploi et 7,4% du PIB de la métropole.

Les produits des transports, principalement de l'automobile, forment le 2^e groupe des échanges de l'ACAL avec 14,4% des exportations et 12% des importations (22 et 15% en métropole). Ce secteur est en première position des échanges en Lorraine (22,4% des exportations et 19% des importations) et à un degré moindre en Alsace (13 et 9%).

Les produits des industries agroalimentaires viennent en 3^e position (13% des exportations et 6% des importations pour 14% et 10% en métropole). Ce secteur est excédentaire dans les trois régions et représente 32% des exportations de Champagne-Ardenne.

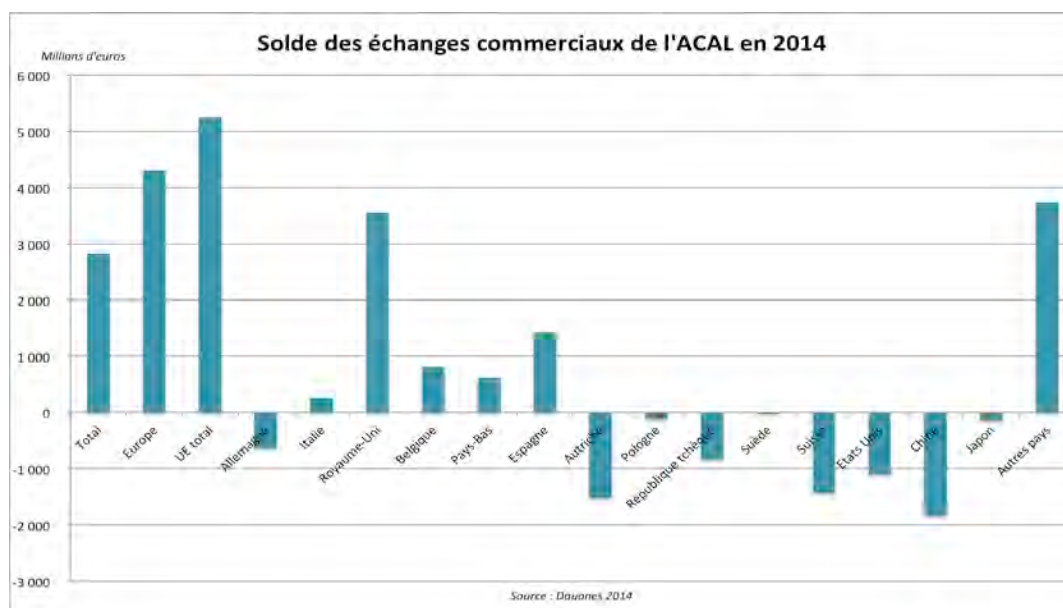
Viennent ensuite les produits de la chimie et les produits pharmaceutiques fortement implantés en Alsace dans les deux secteurs.

Enfin le secteur des produits métallurgiques et métalliques forme le dernier groupe de produits contribuant pour 10,2% des exportations et 10% des importations de l'ACAL par le poids de sa présence en Lorraine où il se situe au 3^e poste des échanges.

Les partenaires économiques

Les principaux partenaires de l'ACAL sont essentiellement européens avec 83% des exportations et 79,2% des importations (respectivement 68% et 66% pour la France), et plus particulièrement des pays de l'Union européenne (trois quarts des ventes de la région et 70% des produits importés).

La part des échanges avec l'Union européenne et la Suisse est beaucoup plus élevée pour la région ACAL que pour l'ensemble des douze autres régions françaises (73% du volume cumulant les exportations et les importations pour 59% en Métropole). Cela s'explique par les investissements conséquents des groupes étrangers, notamment allemands, suisses et britanniques dans la région depuis une trentaine d'années, lesquels favorisent les transactions entre filiales de multinationales implantées dans ces différents pays. En 2014, l'ACAL présente un solde excédentaire de 5,1 milliards d'euros avec l'UE, précédant la région Bourgogne - Franche-Comté (2,3 milliards d'€) et les « Normandies » (2 milliards d'€). Au niveau national, ce solde est déficitaire de près de 30,2 milliards d'euros.



L'Allemagne est le premier partenaire commercial de la région ACAL : premier client avec 27% des exportations, devant le Royaume-Uni (8,9%) et l'Italie (7,4%), et premier fournisseur de produits avec 29,7% des importations (7,4% pour l'Italie et 6,7% pour la Suisse)⁶. Les échanges se font surtout dans les domaines de l'industrie automobile et de la chimie organique. Le bilan commercial avec l'Allemagne reste déficitaire, mais continue de s'atténuer depuis plusieurs années (-0,54 milliard d'euros).

Les déficits les plus élevés concernent les échanges avec la Chine (1^{er} rang avec 1,8 Mrd, et en hausse constante depuis 2008), l'Autriche (1,5 Mrd), la Suisse (1,4 Mrd, en légère hausse) et les États-Unis (1,1 Mrd, en augmentation de 16% en trois années).

⁶ L'Allemagne est également le premier partenaire commercial de la France, mais dans des proportions moins élevées : 16,4% des exportations et 16,6% des importations.

2.6 - Entreprises : tassement des créations et augmentation des défaillances

Dans le secteur marchand non agricole, 34 600 entreprises ont été créées dans la région ACAL en 2014 contre 35 000 en 2013, soit une hausse de 0,3% entre 2012 et 2013 suivie d'une baisse de 1% (respectivement 2,6% et -1,9% en France métropolitaine). Le nombre de créations fluctue autour de 14 000 depuis 2011 suivant la même stabilité qu'au niveau national.

La part métropolitaine des créations de l'ACAL (6,5%) est relativement stable entre 2000 et 2014, mais bien en deçà du poids de la région en population ou en emploi.

Comme en Métropole, le volume des créations s'est fortement accru à partir de 2009, année de la création du statut d'auto-entrepreneur. Depuis cette année les créations d'entreprises hors statut d'auto-entrepreneurs se sont stabilisées, après une forte diminution liée à la crise économique mondiale de 2008.

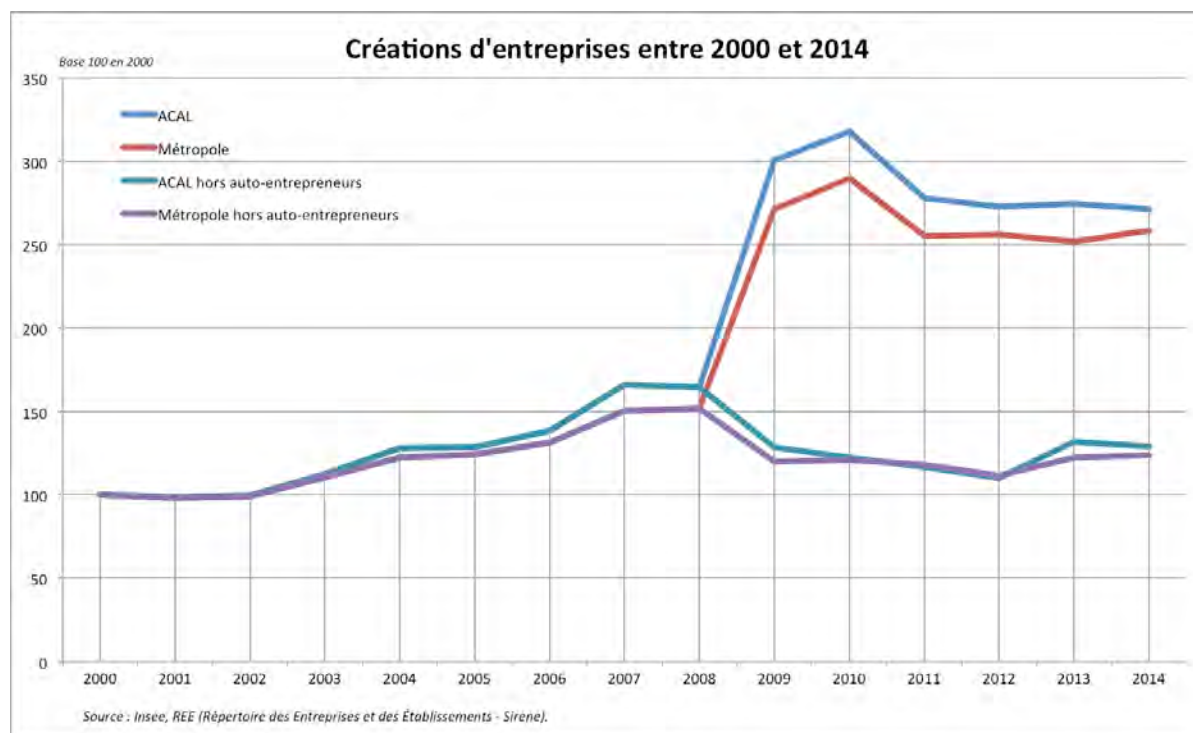
Depuis 2011, le volume des créations de micro-entreprises s'est également stabilisé après un fort engouement en 2010 pour les trois régions de l'ACAL et la Métropole.

Dans le cadre des treize régions de la Métropole, l'ACAL occupe actuellement le 6^e rang du nombre de créations précédée par l'Île-de-France et les quatre grandes régions du Sud (hormis la Corse). Elle forme avec PACA les seules régions dont la dynamique des créations est en léger recul en 2014 du fait de diminutions conséquentes en Alsace (-4,4%) et en Lorraine (-2,5%), Champagne-Ardenne progressant de 2,6%.

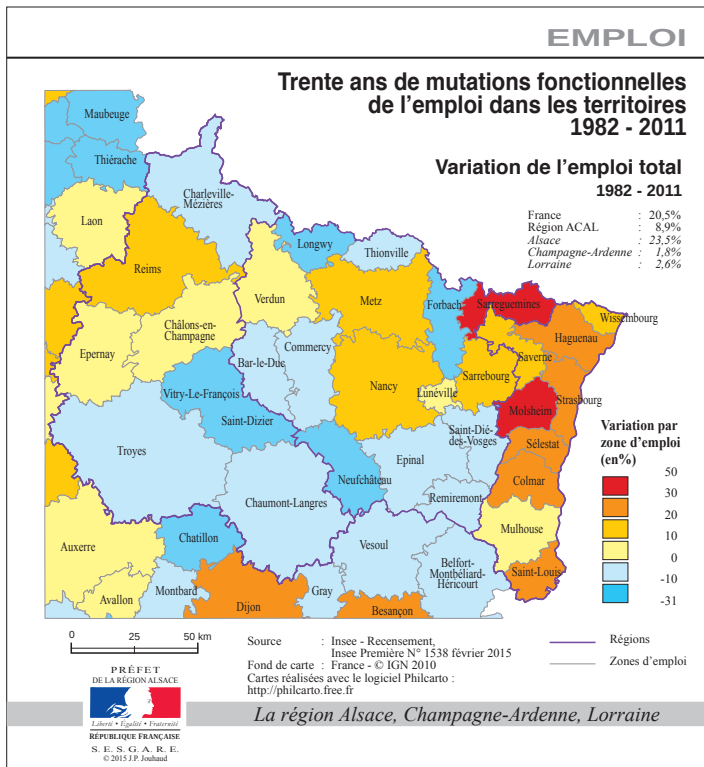
À l'échelle nationale, les créations d'entreprises sont en hausse dans la plupart des secteurs d'activité après un repli quasi général en 2013. La situation est plus contrastée au sein de l'ACAL avec, selon les secteurs, des progressions moins soutenues ou des baisses encore plus élevées qu'en 2013.

Ainsi, le recul du secteur de la construction s'accroît passant de -5,9% à -6,6% (-9% en Champagne-Ardenne), comme le commerce (2,9% à -5%), l'information et la communication (2,8% à -6,1% ; -8,6% en Lorraine) et l'immobilier (-5,8% à -10,8% ; -22,5% en Alsace). En revanche, le secteur de l'hébergement et restauration se renforce nettement en ACAL comme au niveau national.

En 2014, l'ACAL cumule 4 600 défaillances (soit 7,6% du volume national) et occupe le 7^e rang des treize régions de la Métropole. Ce nombre augmente de 1,9% en 2014 (-0,8% en métropole) alors qu'il était en léger recul en 2013 (-0,2% pour +2,6% en France). Les augmentations les plus significatives concernent la construction avec +18%, croissance marquée par l'Alsace (+35% en un an), les services aux entreprises +8,6% (+9,4% en Lorraine). Sur l'ensemble des évolutions, l'augmentation des défaillances de l'ACAL est marquée par celles de l'Alsace (+11% en un an), alors que celles de Champagne-Ardenne et de Lorraine sont en diminution (-0,8% et -5,5%).



3 - Emploi-chômage



3.1 - D'importantes mutations fonctionnelles de l'emploi

En l'espace de trente ans, les mutations économiques ont fortement recomposé l'évolution des activités et par conséquent celle des emplois.

Entre 1982 et 2011, le nombre d'emplois de la région ACAL a augmenté plus rapidement que la population, comme en France métropolitaine, mais selon des rythmes moins élevés (respectivement +9% et +20% pour l'emploi et +6% et +16% pour la population). Certains territoires ont cependant perdu des emplois, principalement en raison du recul des activités productives, dans l'agriculture, mais surtout dans l'industrie. Par contraste, les espaces où l'emploi a fortement progressé ont le plus souvent bénéficié d'une croissance des fonctions liées à l'économie de la connaissance et à celles orientées vers les services à la population.

La compréhension de ces évolutions est abordée ici selon deux grandes sphères

(productive et présentielle – voir encart).

En 2011, les activités dites présentielles dans l'ACAL, car liées à la présence de la population et au tourisme, représentent 65% de l'emploi contre 53% en 1982 (65% et 56% en métropole). Leurs effectifs ont augmenté de 33%, tandis que ceux de l'économie productive ont diminué de 18,5% (42% et 6% en métropole). La Champagne-Ardenne et la Lorraine ont été fortement touchées par ces reculs d'emplois productifs (entre 23% et 28%), l'Alsace se démarquant (-1,6%), notamment grâce aux gains d'emplois productifs des zones de Strasbourg et Molsheim.

L'emploi a évolué très différemment selon les zones d'emploi. Ainsi, il a augmenté dans les territoires où les fonctions liées à l'économie de la connaissance et les fonctions tournées vers les services à la population ont le plus progressé, telles la plupart des zones d'emploi de l'Alsace, celles de Sarreguemines, Metz, Nancy et Reims.

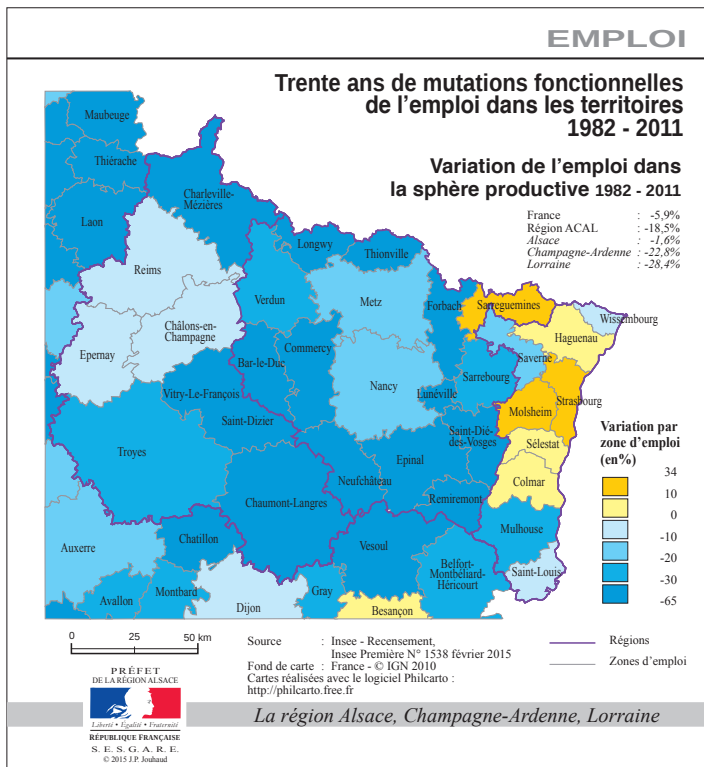
Sphère productive et sphère présentielle

Territoires	Emploi en 2011			Évolution de l'emploi 1982 à 2011 (%)		
	Total	Sphère productive	Sphère présentielle	Total	Sphère productive	Sphère présentielle
Alsace	752 190	282 639	469 551	23,5	-1,6	46,0
Champagne-Ardenne	532 494	199 837	332 657	1,8	-22,8	25,9
Lorraine	855 232	271 693	583 539	2,6	-28,4	28,5
Région ACAL	2 139 916	754 170	1 385 747	8,9	-18,5	33,3
France de Province	20 091 833	6 877 442	13 214 392	20,6	-9,2	45,3
Métropole	25 751 550	8 890 205	16 861 345	20,5	-5,9	41,5
Région ACAL / France de province	10,7	11,0	10,5			
Région ACAL / France métropolitaine	8,3	8,5	8,2			

Source : Insee, Recensement

À l'inverse, une majorité de zones d'emploi très industrielles de Lorraine (sauf Sarreguemines), de Champagne-Ardenne, et celle de Mulhouse ont subi de fortes réductions d'effectifs dans les fonctions de fabrication industrielle ou de production agricole. L'emploi s'y est ainsi contracté. Ces territoires ont ressenti plus durement les effets de la mondialisation de l'économie renforcée par la crise économique de 2008-2009.

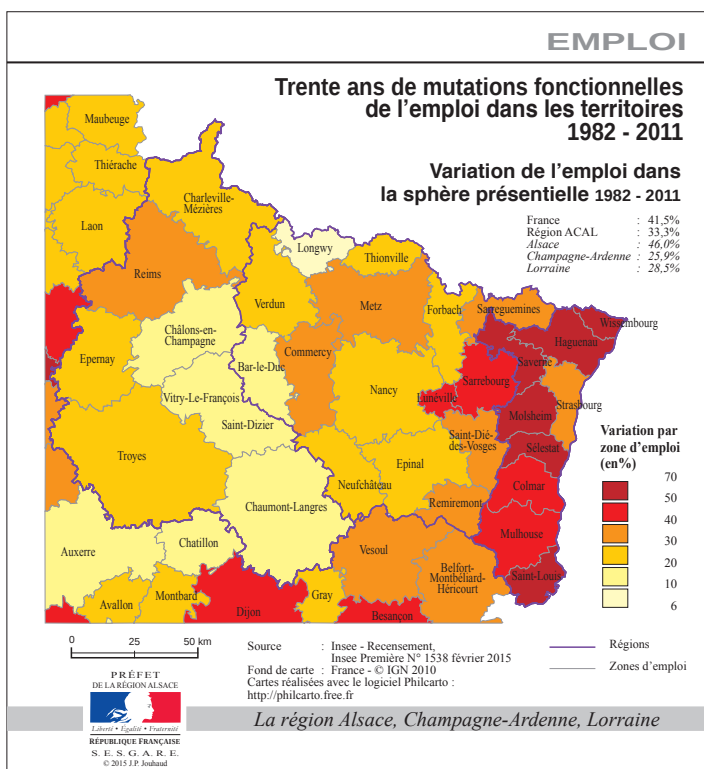
Dans la sphère productive, les fonctions de production abstraite (conception-recherche, prestations intellectuelles, productions culturelles) et les fonctions de gestion et d'intermédiation (commerce inter-entreprises) ont pris le pas sur les fonctions de production concrètes (fabrication incluant notamment l'agriculture et l'industrie) : ces dernières ne rassemblent plus que 38% de l'économie productive contre 61% en 1982 en ACAL (respectivement 30% et 56% au niveau national). Cette baisse trouve son origine dans les mutations économiques que connaît l'appareil productif avec le progrès technologique et la mondialisation.



Les zones d'emploi connaissent des baisses d'effectifs liées à l'effondrement des fonctions de production concrètes comme dans les anciens bassins industriels de Lorraine : -72% à Longwy et Lunéville, -66% à Forbach, etc.

À l'inverse, les fonctions de production abstraites, de gestion et d'intermédiation progressent fortement au sein des activités productives (+26% en ACAL et +47% en Métropole entre 1982 et 2011). Ces fonctions à haute valeur ajoutée sont majoritairement localisées dans l'agglomération parisienne et dans les grandes métropoles régionales comme Strasbourg, et à un degré moindre dans les autres grands pôles urbains comme Nancy, Reims, Mulhouse ou Metz. La part et

l'évolution de ces fonctions sont moins marquées dans la sphère présentielle.



En ACAL comme dans l'ensemble du territoire métropolitain, les emplois de la sphère présentielle augmentent principalement grâce aux fonctions d'administration publique, de santé-social et de services de proximité. En 2011, l'ACAL compte 25 emplois pour 100 habitants dans cette sphère contre 20 en 1982 (respectivement 27 et 22 au niveau national). Les effectifs ont augmenté de façon moins rapide dans les zones de moindre évolution démographique. Mis à part le bâtiment, les emplois progressent dans toutes les fonctions de la sphère présentielle.

Les emplois par fonction se retrouvent dans les deux sphères (productive et présentielle), mais leur répartition varie selon les activités. Ainsi les emplois des secteurs de l'agriculture et de la fabrication sont pour 95% et 83% d'entre eux dans la sphère productive au sein de l'ACAL.

Le graphique ci-dessous révèle bien le recul important de ces fonctions dans la sphère productive entre 1982 et 2011, alors que les

fonctions dites abstraites (commerce inter-entreprises, prestations intellectuelles, conception-recherche) et du secteur transport-logistique sont en progression dans cette sphère.

Ces fonctions intellectuelles, de gestion et de décision ne se répartissent pas de façon homogène sur le territoire, comme l'explique l'Insee dans ses analyses récentes à l'échelle nationale et à travers certaines déclinaisons régionales⁷.

Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines⁸, ce sont les fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

À l'échelle métropolitaine, la région ACAL rassemble 8,3% des emplois, 6,7% des emplois métropolitains et 5,3% des emplois stratégiques. Au niveau de la France de Province les proportions sont plus équilibrées (10,7%, 10% et 9,4%). Les six principales aires urbaines concentrent 47% des emplois, 57% des emplois métropolitains et 63% des emplois stratégiques de cette grande région.

Entre 1982 et 2011, les aires urbaines de Strasbourg et de Reims connaissent les plus fortes croissances en emplois métropolitains et en emplois stratégiques.

Les sphères productives et présentes

Elles sont définies par regroupement d'activités économiques exercées. Les actifs en emploi y sont répartis en fonction de l'activité principale de l'établissement.

La sphère productive regroupe les activités potentiellement exportatrices de biens et services : agriculture, industrie, commerce de gros et services aux entreprises.

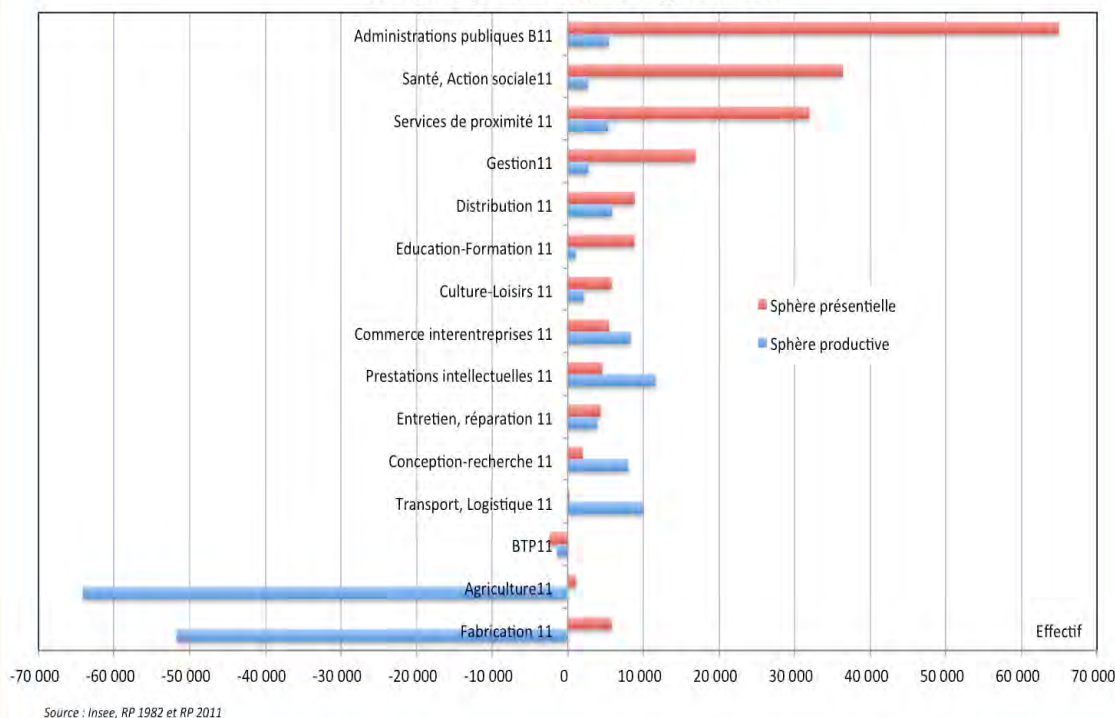
La sphère présente tournée vers les besoins des personnes présentes sur le territoire (résidents et touristes) regroupe l'ensemble des services non productifs y compris les fonctions publiques et la construction.

Les facteurs de localisation des deux sphères sont différents. L'économie présente correspond à une demande locale et à des activités nécessitant une proximité forte de la population, alors que l'économie productive, ouverte à la concurrence internationale, sert des besoins bien au-delà et présente un ancrage plus ténu (source Insee).

Les fonctions sont définies par les Professions et Catégories Socio-professionnelles (PCS). Les actifs en emploi y sont répartis directement à partir de leur profession, quel que soit l'établissement dans lequel ils travaillent. Ces fonctions existent dans les deux sphères, mais avec des amplitudes variables selon les activités. Ainsi, un cuisinier, dont le métier relève de la fonction « services de proximité », peut aussi bien travailler dans la sphère présente si son employeur est un restaurant que dans la sphère productive s'il est employé dans la cantine d'un établissement dont l'activité principale est industrielle.

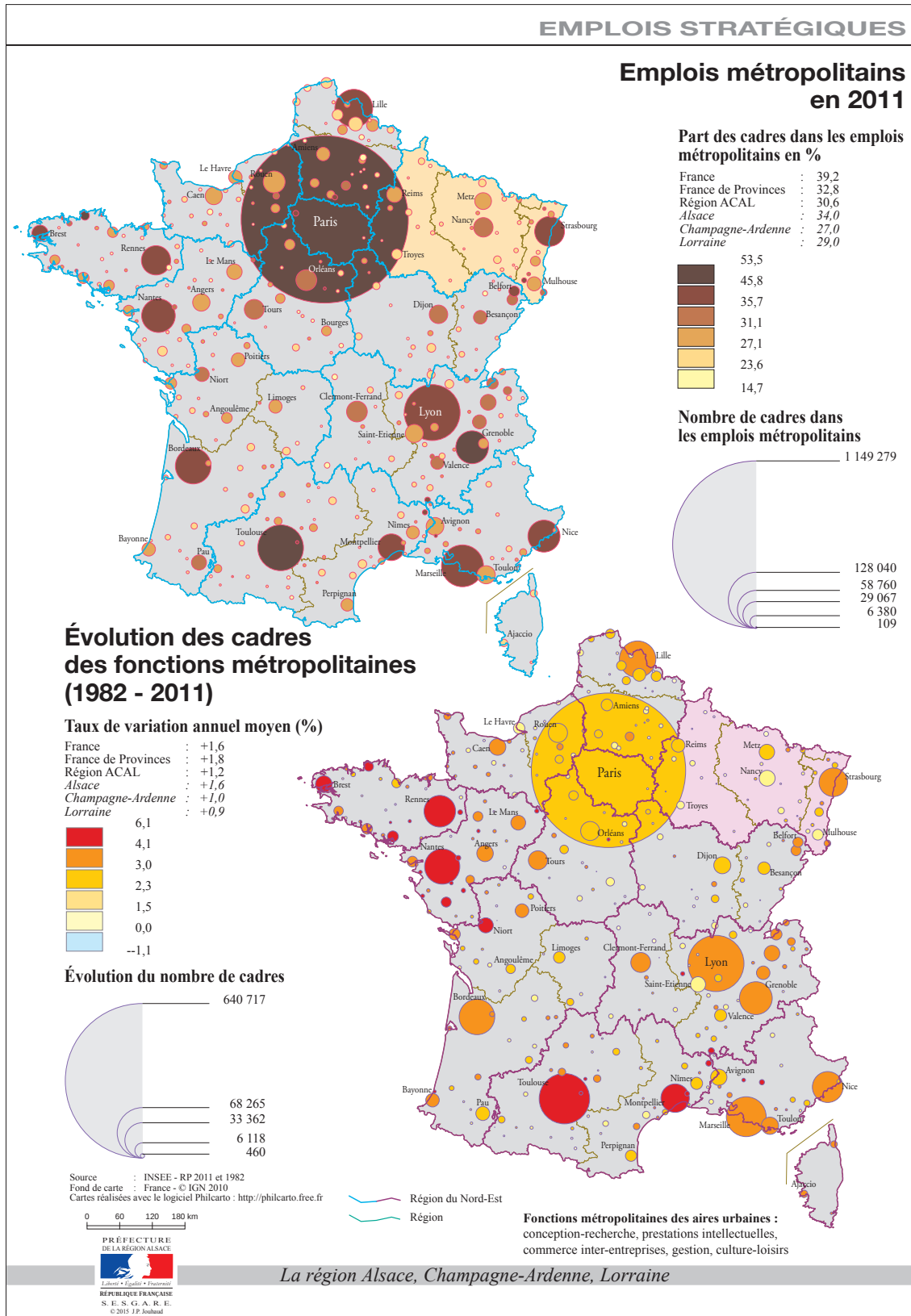
Source : Insee

Évolution des effectifs d'emploi entre 1982 et 2011 par fonction au sein de chaque sphère dans la région ACAL



⁷ Insee Première N° 1278 Février 2010, http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse

⁸ Les cadres occupant ces fonctions travaillent essentiellement à Paris (45,3% des cadres du pays dans l'aire urbaine pour 23% de l'ensemble des emplois en 2011), malgré un rééquilibrage récent au profit des grandes villes de province. Cette présence des cadres est un indicateur de rayonnement des grandes villes sous la dénomination d'emplois stratégiques.



3.2 - Le recul de l'emploi industriel faiblement compensé

Fin 2013, l'ACAL regroupe 2,1 millions de postes de travail, soit 8% des emplois métropolitains. Plus de 9 emplois sur dix sont salariés. La région se caractérise par une structure différente de la moyenne métropolitaine avec une part plus importante de l'agriculture (2,8% des emplois pour 2,5% en Métropole) et de l'industrie (16,2% pour 12,5% au niveau national).

L'emploi du secteur agricole présente de forts écarts au sein de l'ACAL. Les départements de la Champagne-Ardenne (4,4% à 6,6% des emplois) sont tous au-dessus de la moyenne nationale et ceux de l'Alsace en dessous. En Lorraine, la Meuse (6,5%) et les Vosges (3,1%) se distinguent des deux autres départements plus urbains.

La part des emplois industriels est supérieure à la moyenne nationale dans les trois régions et pour tous les départements, excepté en Meurthe-et-Moselle (11,4%).

Dans le secteur de la construction, les écarts sont moindres avec toutefois une présence plus marquée dans les Vosges.

Quant aux emplois du tertiaire, le tertiaire marchand présente la situation inverse à celle de l'industrie : tous les départements sont en dessous de la moyenne nationale (47,6%). Seul le Bas-Rhin s'en approche (46,2%), soit un taux supérieur à celui de la France de province (43,5%).

En revanche, la part des activités tertiaires non marchandes est plus élevée dans l'ACAL (33% pour 31% en Métropole), ces activités étant particulièrement importantes en Champagne-Ardenne (Ardennes, Haute-Marne) et en Lorraine.

Sur l'ensemble du secteur tertiaire, la Meurthe-et-Moselle est le département dont la part est supérieure à la moyenne nationale (81% des emplois pour 78,6%).

Structure de l'emploi par grands secteurs d'activité en 2013

Territoires	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Alsace	1,6	17,4	6,5	44,6	30,0
Bas-Rhin	1,4	16,6	6,2	46,2	29,6
Haut-Rhin	1,9	18,9	6,9	41,7	30,5
Champagne-Ardenne	5,8	15,9	6,3	38,8	33,3
Ardennes	4,4	20,7	6,4	33,5	35,1
Aube	6,0	16,0	7,3	40,1	30,6
Marne	6,6	12,9	5,9	41,4	33,2
Haute-Marne	4,7	19,1	5,8	35,1	35,3
Lorraine	2,1	15,3	6,6	40,4	35,8
Meurthe-et-Moselle	1,5	11,4	6,2	42,6	38,4
Meuse	6,5	16,2	6,6	31,4	39,2
Moselle	1,3	15,9	6,5	41,6	34,6
Vosges	3,1	20,5	7,5	36,8	32,1
ACAL	2,8	16,2	6,5	41,5	33,0
France de province	3,2	13,9	6,8	43,5	32,6
France métropolitaine	2,5	12,5	6,4	47,6	31,0

Source : Insee – estimations d'emploi

Entre 2000 et 2013, l'ACAL perd près de 5% de ses emplois salariés (dernier rang des treize régions de la Métropole). L'accroissement des emplois non salariés place ce territoire au 3^e rang des régions, mais cette progression ne suffit pas à compenser les quelques 100 000 destructions d'emplois salariés au cours de cette période. Il en résulte une évolution négative de l'emploi total de -3,5% situant l'ACAL au dernier rang des régions, alors que dans le même temps l'emploi a augmenté de 5% en Métropole.

L'analyse de l'emploi salarié des secteurs marchands (hors fonction publique et agriculture) porte un éclairage sur ces évolutions. En recul de 10,5% entre 2001 et 2014, la région perd 10,5% des emplois dans les secteurs marchands (148 700 postes).

C'est la région qui perd la plus grande part d'emploi en Métropole. La destruction de postes dans l'industrie (-145 000), soit 15,8% des postes de ce secteur supprimés en France, explique cette évolution. Avec un secteur de la construction également en recul (-6,7% pour une progression de 6% en Métropole), les 4 400 emplois salariés créés au cours de cette période dans les activités tertiaires marchandes sont largement insuffisants.

Emploi salarié et non salarié (2000-2013)

Territoires	Salariés 2013	Non salariés 2013	Total 2013	Évolution des salariés 2000 à 2013	Évolution des non salariés 2000 à 2013	Évolution de l'emploi total 2000 à 2013
Alsace	702 736	60 790	763 526	-1,70	32,66	0,37
Champagne-Ardenne	464 846	54 725	519 571	-6,05	2,86	-5,19
Lorraine	753 245	71 602	824 847	-7,21	13,02	-5,75
Région ACAL	1 920 827	187 117	2 107 944	-4,98	15,23	-3,48
France de province	18 110 650	2 174 881	20 285 531	4,33	10,70	4,98
France métropolitaine	23 805 193	2 560 837	26 366 030	4,22	13,13	5,02

Source : Insee, estimations d'emploi

Annexe : cartes sur l'emploi**L'emploi frontalier**

Le travail frontalier est une particularité commune aux trois régions, à des degrés divers. En 2011⁹, l'ACAL compte un peu plus de 159 000 travailleurs frontaliers dont 99% exercent leur activité en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et en Suisse. Au niveau national, l'ACAL regroupe ainsi 43,4% des frontaliers et 50% de ceux travaillant dans les quatre pays cités précédemment.

Ces effectifs représentent près de 7% des actifs résidant dans la région pour 1,4% en Métropole. Le Luxembourg enregistre la plus grande part des travailleurs frontaliers avec 69 000 actifs (2 frontaliers sur 5 de l'ACAL), viennent ensuite l'Allemagne (46 000 personnes) et l'agglomération bâloise (plus de 35 000 personnes). Ils se concentrent pour 92% d'entre eux sur 10 zones d'emploi.

Les zones d'emploi totalisant le plus grand nombre de travailleurs frontaliers (2006 – 2011)

Zones d'emploi	Part des actifs frontalier	Effectifs de frontaliers	Évolution des Frontaliers entre 2006 et 2011
Thionville	30,9	32 900	+ 4 900
Saint-Louis	37,2	23 000	+ 1 900
Longwy	42,4	22 000	+ 2 400
Metz	6,9	17 000	+ 3 500
Mulhouse	6,9	13 900	- 200
Forbach	10,5	10 000	- 1 000
Haguenau	8,4	8 600	- 1 500
Sarreguemines	14,6	7 700	- 500
Wissembourg	30,9	6 700	+ 200
Strasbourg	1,8	5 000	- 900

Source : Insee – RP 2011

La part des travailleurs frontaliers dépasse les 30 % dans les zones d'emploi de Longwy, Saint-Louis, Thionville et Wissembourg. Elle est plus faible dans les autres zones d'emploi, bien que les effectifs soient importants, à Metz, Mulhouse et Forbach.

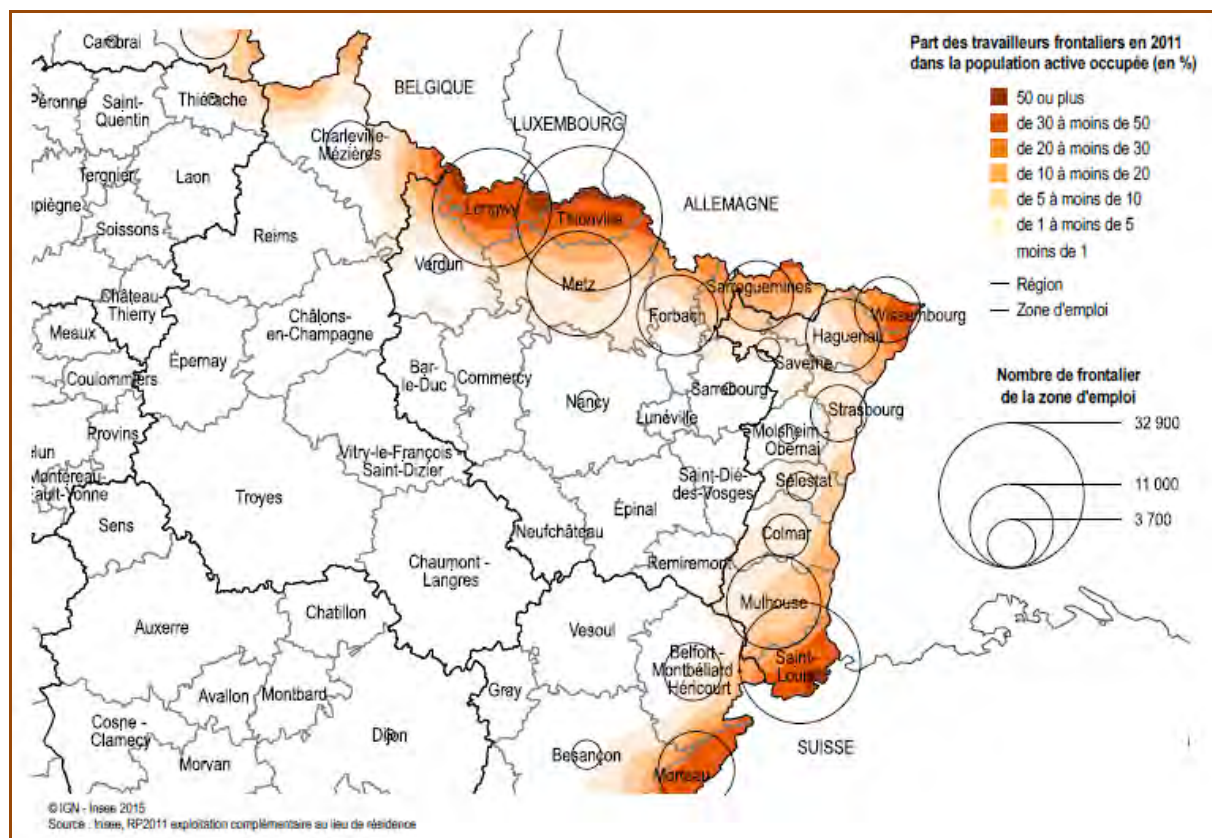
Le flux des frontaliers vers le Luxembourg augmente, alors qu'il ralentit pour les autres destinations. Le Luxembourg est très attractif pour des raisons salariales et fiscales.

Par leurs activités et leurs spécialisations économiques, les territoires de destination des navetteurs ont des profils de main

d'œuvre différents. Si la part des ouvriers et des employés est globalement très importante, elle varie fortement selon les destinations. Les grands écarts entre les salaires français et suisses ou luxembourgeois expliquent pour beaucoup les mouvements vers ces territoires. Les écarts sont plus faibles avec l'Allemagne et la Belgique qui se situent en position intermédiaire. En Allemagne, les frontaliers travaillent plutôt dans l'industrie manufacturière ; l'automobile employant à elle seule près de la moitié des frontaliers travaillant dans l'industrie. En Suisse, ils sont 38% à travailler dans l'industrie, notamment pharmaceutique, mais aussi la chimie. Ces travailleurs ont plutôt des profils de cadres (chercheurs) et de professions intermédiaires. Le Luxembourg premier pôle de déplacements dans la région ACAL, concentre aussi surtout des cadres et des professions intermédiaires employés principalement par des organismes financiers.

Il faut préciser qu'au Luxembourg, comme à Bâle ou à Genève, un grand nombre de cadres et de chercheurs résidant en France sont recrutés à l'échelle mondiale et choisissent d'y résider en raison du coût de la vie, dont celui du logement, pour ce dernier l'offre étant de surcroît souvent limitée.

⁹ Dernière année avec des données disponibles et comparable pour l'ACAL.



3.3 - Le chômage en croissance

La dégradation de l'emploi industriel a pour conséquence d'engendrer une forte croissance du chômage dans les trois régions de l'ACAL.

Les régions Champagne-Ardenne et Lorraine ont un taux de chômage supérieur à celui de la métropole (respectivement 11% et 10,7% pour 10% au 4^e trimestre 2014). Dans ces deux régions, seule la Haute-Marne se situe en deçà de la moyenne nationale (9,7%). Les taux les plus élevés concernent les Ardennes, l'Aube et les Vosges. Mais au cours de la période 2001 – 2014, c'est l'Alsace qui a connu la plus forte progression du chômage (+4,7 points) en lien avec les fortes destructions d'emplois industriels dans le Haut-Rhin (+5,4 points).

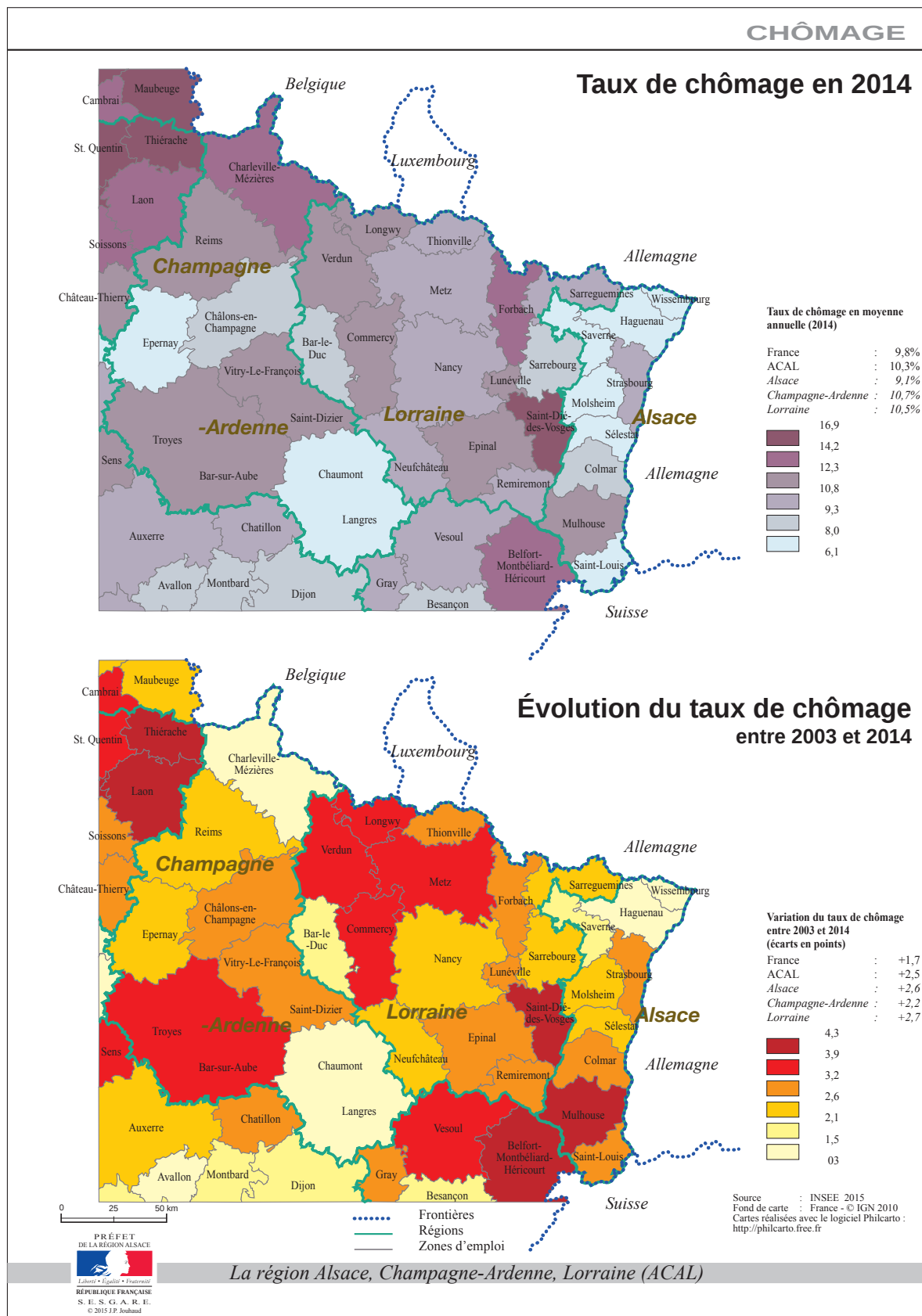
Sur la décennie 2003 à 2014, l'évolution du taux de chômage des différentes zones d'emploi en moyenne annuelle suit une courbe assez similaire à celle de la France Métropolitaine (+1,7 points) avec cependant des écarts significatifs entre les zones d'emploi. Il y a en effet un écart de 3,7 points entre l'évolution du taux de chômage de Wissembourg (+0,6 points) qui précède Charleville-Mézières (+0,9 points) et la zone de Saint-Dié-des-Vosges dont le taux s'accroît de 4,3 points (+3,9 points pour Mulhouse)

Sur la décennie observée, des territoires ressortent nettement, soit pour des taux de chômage faibles, très inférieurs à la moyenne nationale (Epernay, Chaumont-Langres, Wissembourg, Saverne Haguenau, Molsheim, Sélestat et Saint-Louis à moins de 8%), soit au contraire pour des taux élevés témoignant d'un décrochage important, sinon durable (Saint-Dié-des-Vosges, Charleville-Mézières, Forbach à plus de 12,3%). La majorité des autres zones se retrouvent dans « le peloton », parmi lesquelles figurent les grandes agglomérations.

Une rupture générale est observable à partir de 2008, correspondant au début de la crise financière et économique qui a davantage touché la Champagne-Ardenne et la Lorraine (+3,7 points entre 2008 et 2014) que l'Alsace (+3,1 points).

Le différentiel en nombre de points entre 2008 et 2014 indique que le décrochage de certaines zones d'emploi s'est fortement accentué. Ces territoires fragiles ont peu profité de la baisse du chômage d'avant 2008, voire ont vu leur taux légèrement progresser. Ils sont particulièrement vulnérables. Les zones d'emploi de Troyes, Forbach, Saint-Dié-des-Vosges, Longwy, Epinal, Thionville, Neufchâteau sont les plus touchées par cette progression du chômage depuis 2008 avec des écarts allant de 3,5 à 4,2 points. Pour certains d'entre

eux, une analyse approfondie pourrait être conduite, dans la mesure où les causes de ce décrochage ne sont pas évidentes eu égard à leur situation géographique, comme Forbach.



À l'opposé, les augmentations les plus faibles concernent majoritairement les zones d'emploi alsaciennes (mise à part Mulhouse +3,3 points), les zones de Chaumont-Langres et de Bar-le-Duc (+1,6 et +1,8 points).

4 - Conditions de vie

4.1 - Formation

Le second degré

Avec 443 338 élèves scolarisés à la rentrée 2014, les 3 académies de l'ACAL représentent 8,5 % des effectifs de la France métropolitaine, plaçant la nouvelle région en 6^e position des régions françaises derrière Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Ile de France, à quasi égalité avec les régions Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées et Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes.

Depuis l'année 2000, la population scolarisée en France métropolitaine a diminué jusqu'en 2006 avant d'augmenter à nouveau depuis cette année et se situer à -2,9 % en 2014¹⁰. Cette évolution est liée aux générations creuses et impacte successivement les différents niveaux d'enseignement.

Pour l'ACAL la diminution a été constante entre 2000 et 2014 (- 12 %), mais avec une situation contrastée selon ses académies : quasi-stagnation à Strasbourg, forte baisse pour Nancy-Metz et Reims.

Effectifs du 2 ^{ème} degré des nouvelles régions 2014	
Source données DEPP - Calculs SESGAR Lorraine	
Académies des nouvelles régions	Poids /Fr. Métrop. %
Paris-Versailles-Créteil	19,6
Clermont-Ferrand-Lyon-Grenoble	10,3
Lille-Amiens	10,2
Toulouse-Montpellier	8,5
Bordeaux-Limoges-Poitiers	8,5
Nancy-Metz-Reims-Strasbourg	8,5
Aix-Marseille-Nice	7,7
Nantes	5,9
Rouen-Caen	5,3
Rennes	5,2
Dijon-Besançon	4,2
Orléans-Tours	3,9
Corse	0,4

Libellé géographique	2000	2014	Évolution 2000-2014 (%)
Nancy-Metz	224 101	186 401	-16,8
Reims	127 852	107 265	-16,1
Strasbourg	151 933	149 672	-1,5
ACAL	503 886	443 338	-12,0
France métropolitaine	5 394	5 238	-2,9

Source : DEPP

L'offre de formation des lycées de l'ACAL.

En 2014, l'ACAL compte 152 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 132 lycées professionnels (LP), respectivement 53,5 et 46,5 %.

Cependant, l'académie de Nancy-Metz est marquée par une surreprésentation des lycées professionnels avec 71 LP pour 68 LEGT, soit respectivement 51 et 49 %. Celle-ci est liée au passé industriel de la région Lorraine et inadaptée à l'évolution du contexte économique. Certaines filières (exemple : dans la métallurgie), ont commencé à être supprimées ou regroupées. En revanche, des sections ont renoué avec les anciens fleurons industriels, en particulier dans les arts déco : bois et verre.

A l'inverse, l'Académie de Strasbourg et les deux départements alsaciens présentent un taux de LP plus faible, inférieur ou égal à 40 %. Les 3 départements dans lesquels les LP sont majoritaires sont plutôt des départements ruraux (Meuse, Vosges et Aube).

Annexe : Évolution des effectifs d'élèves du second degré par Académie

¹⁰ Cf. Graphique : Evolution des effectifs d'élèves du 2^{ème} degré des académies de l'ACAL – Séries longues 2000-2014

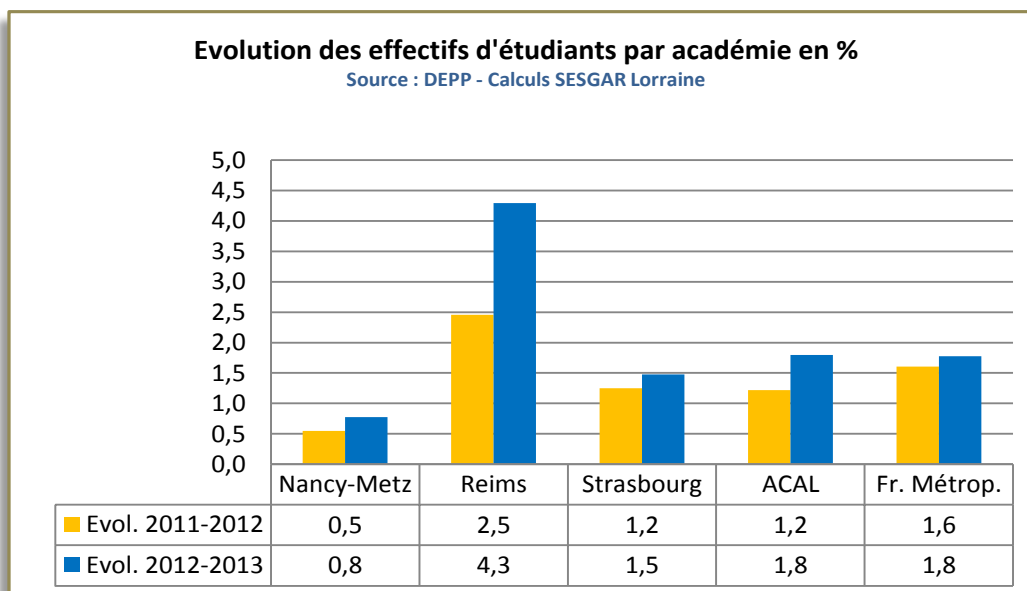
Taux de lycées professionnels - 2014	
Source : DEPP - Calculs SESGAR Lorraine	
Libellé géographique	Part LP %
Meuse	64
Vosges	60
Aube	53
Haute-Marne	50
Moselle	49
Meurthe-et-Moselle	46
Marne	42
Ardennes	42
Bas-Rhin	40
Haut-Rhin	37
Académie Nancy-Metz	51
Académie Reims	47
Académie Strasbourg	39
ACAL	46
Fr. Métrop.	46

L'enseignement supérieur

L'ACAL dispose d'une gamme d'enseignements supérieurs de grande qualité, dont des formations à haute valeur ajoutée et des établissements uniques sur le territoire national. A la rentrée 2014, l'ACAL compte 189 037 étudiants ce qui représente 7,9 % des effectifs de la France métropolitaine, la plaçant (hors Ile de France) au 8^{ème} rang des nouvelles régions. Les effectifs d'étudiants sont plus nombreux dans l'académie de Nancy-Metz (76 342) que dans les académies de Reims (41 794) et Strasbourg (70 901).

Effectifs des étudiants des futures régions 2014	
Source : DEPP - Calculs SESGAR Lorraine	
Académies Nouvelles régions	Poids des académies regroupées /Fr. Métrop.
Île-de-France	27,0
Auvergne, Rhône-Alpes	12,8
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	9,5
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	8,8
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	7,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,6
Pays de la Loire	5,1
Bretagne	5,0
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	4,7
Basse-Normandie, Haute-Normandie	3,9
Bourgogne, Franche-Comté	3,1
Centre	2,4
Corse	0,2

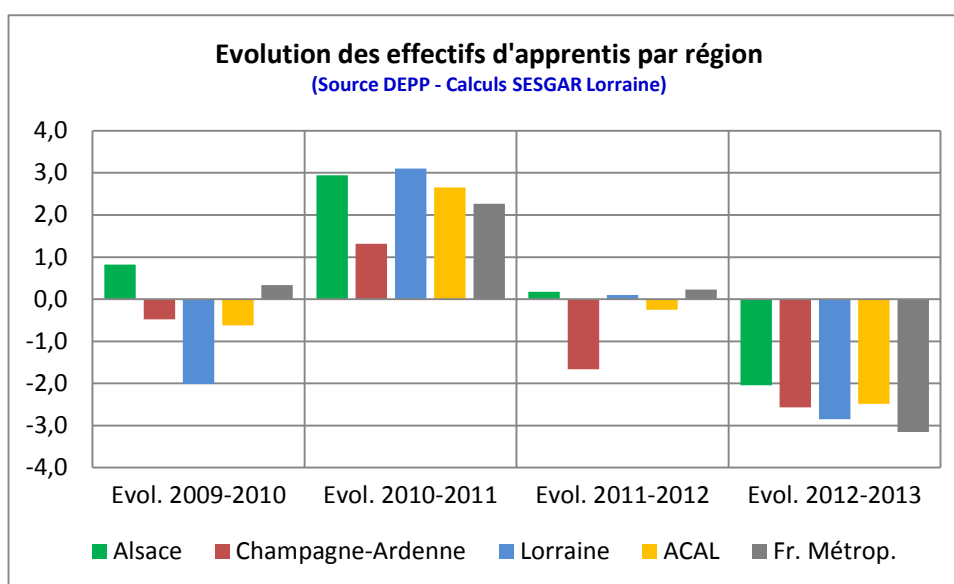
Sur les deux dernières années scolaires, l'évolution des effectifs de l'ACAL est proche de celle de la France métropolitaine avec cependant une très forte augmentation pour l'académie de Reims, et une nettement plus faible pour l'académie de Nancy-Metz.



L'apprentissage

L'apprentissage dans l'ACAL est en forte diminution, comme au niveau national. Les contrats d'apprentissage sont en baisse dans les PME et les TPE et l'apprentissage reste marginal dans le secteur public. L'évolution sur les dernières années est très hétérogène selon les régions. Les niveaux IV et V sont les plus affectés par cette baisse qui serait due à 3 facteurs principaux :

- la réforme de l'apprentissage de 2013,
- l'effet d'aubaine des nouveaux contrats aidés,
- la crise économique.



Entre 2009 et 2012, l'évolution des effectifs de la région ACAL suit globalement la même tendance que celle de la France métropolitaine : à l'exception de l'année scolaire 2010-2011, une baisse qui s'accroît fortement en 2012-2013.

L'illettrisme et le décrochage scolaire

Les tests proposés aux jeunes âgés de 17 ans, lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), permettent de détecter ceux qui sont en difficulté de lecture, puis de les accompagner vers différents dispositifs selon leur situation. Parmi les jeunes repérés, certains sont scolarisés, d'autres ont déjà quitté le système éducatif.

D'après une note récente Ministère de l'Education nationale¹¹ les jeunes les plus en difficulté, sont ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études au-delà du collège. Le décrochage scolaire et l'illettrisme sont très liés.

Entre 2014, au niveau national, le pourcentage des jeunes en situation d'illettrisme est le même qu'en 2013, soit 9,6 %, alors que ce taux diminue pour tous les départements de l'ACAL. Ainsi leur rang parmi les départements progresse, à l'exception de l'Aube et de la Haute-Marne. A noter la très forte progression de la Meurthe-et-Moselle qui passe du 33^e au 72^e rang.

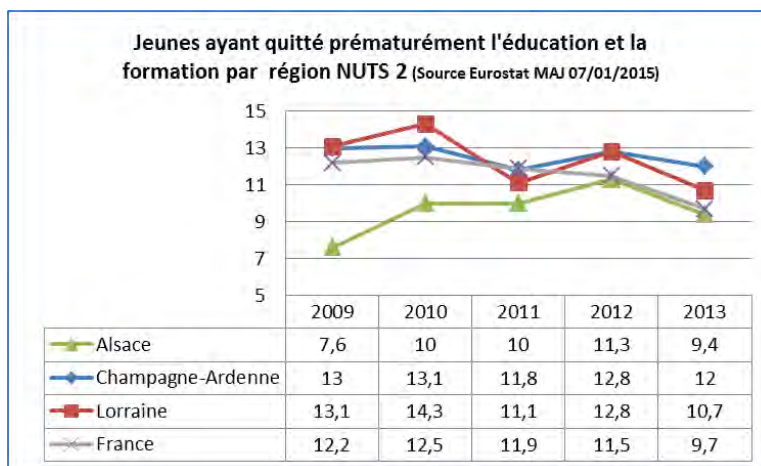
Part des jeunes en difficultés de lecture par département (%)		
Source : Ministère de la Défense - DSN, MENESR-DEPP		
Libellé géographique	JDC 2013	JDC 2014
Ardennes	12,1	11,2
Meuse	11,8	10,8
Vosges	11,8	10,8
Haute-Marne	10,7	10,6
Marne	10,2	10
Meurthe-et-Moselle	9,8	9,4
Moselle	9,3	8,7
Aube	9,2	8,1
Haut-Rhin	9	8,1
Bas-Rhin	8,1	7,4
France Métropolitaine	9,6	9,6

Classement des départements par rang * / ensemble des départements de France Métropolitaine *			
Libellé géographique	JDC 2013	JDC 2014	Évolution du rang
Ardennes	9	17	↘
Aube	42	22	↗
Haute-Marne	24	23	↗
Vosges	13	26	↘
Marne	27	32	↘
Meuse	12	41	↘
Haut-Rhin	46	46	=
Moselle	40	61	↘
Bas-Rhin	62	63	↘
Meurthe-et-Moselle	33	72	↘

*de 1 à 90 = du plus fort au plus faible % de jeunes en difficulté de lecture

*évolution : ↘ = amélioration du classement

La part de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation diminue de 2009 à 2013 au niveau national, en Champagne-Ardenne et en Lorraine. A l'inverse, en Alsace, il est en augmentation de 2009 à 2012 avant de connaître comme pour les autres territoires une légère baisse en 2013.

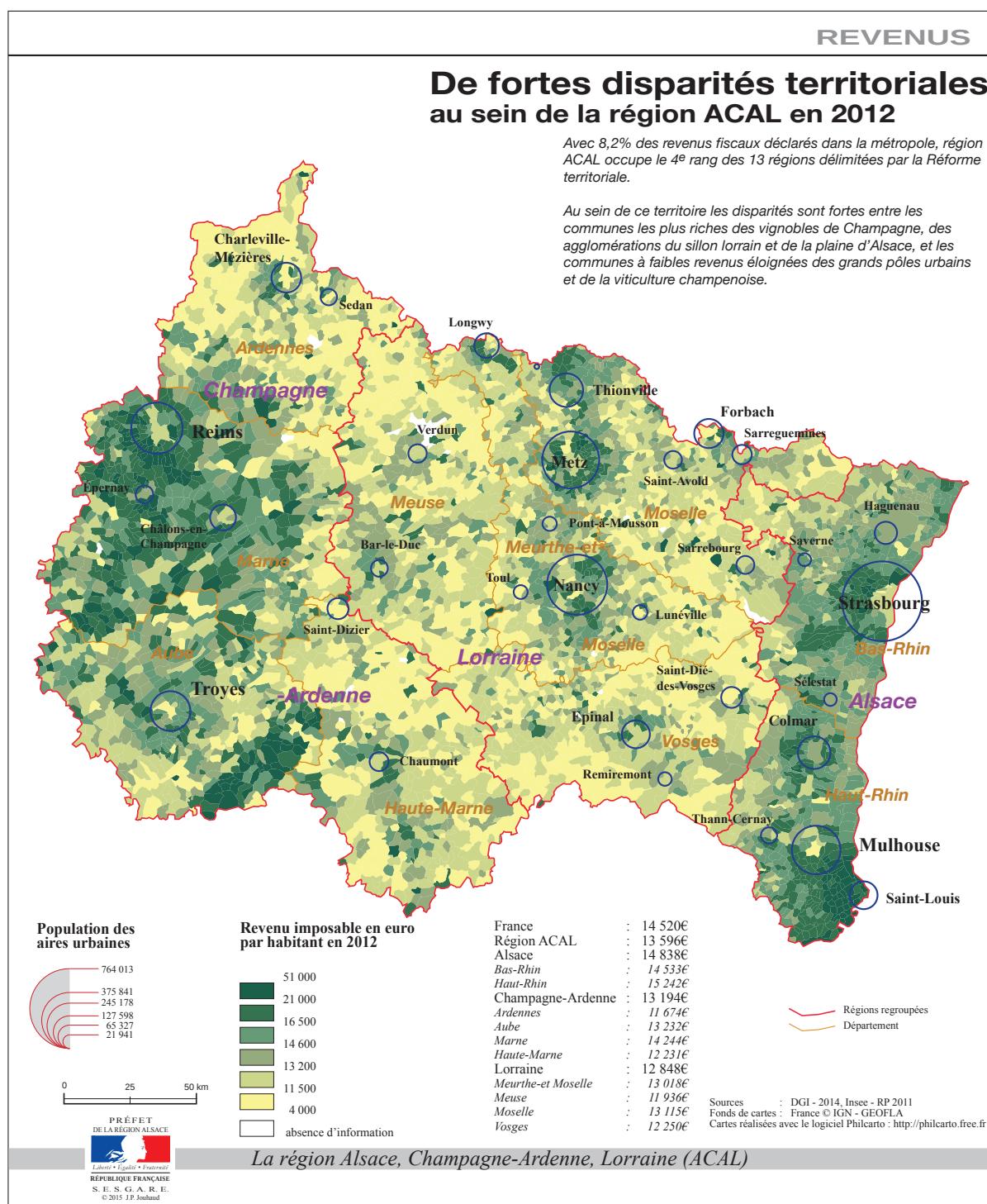


4.2 - Revenus et pauvreté

La mesure des revenus est basée sur 2 indicateurs : le revenu médian par unité de consommation en 2011 (tableau ci-dessous) et le revenu imposable par habitant (carte ci-dessous)

Le revenu imposable situe l'ACAL (13 596 €) à un niveau nettement inférieur à celui de la France métropolitaine (14 520 €), seule celui de l'Alsace lui étant supérieur (14 838 €). La majorité du territoire de l'ACAL, d'essence rurale présente un revenu inférieur à 13 200 €.

¹¹ Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture Note d'information - DEPP - N° 16 - mai 2015



Les revenus les plus élevés se situent dans la zone métropolitaine de Strasbourg-Colmar-Mulhouse qui couvre la presque totalité du territoire alsacien et dans celle du sillon lorrain. En Champagne-Ardenne, cette zone de revenus élevés couvre les agglomérations de Reims et Châlons-en-Champagne, mais s'étend aussi en milieu rural sur l'ensemble du secteur viticole.

Les données du revenu médian par unité de consommation corroborent les constats précédents, avec de fortes disparités entre les départements de la future région. Seuls trois d'entre eux se situent au-dessus de la moyenne nationale : le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Marne, territoire étroitement lié à l'économie du champagne¹².

¹² Une étude sur la caractérisation de l'importance de l'économie du Champagne dans l'économie champardennaise est en cours de réalisation via un partenariat INSEE / DRAAF / DIRECCTE / SGAR.

Revenu médian par unité de consommation et par département en 2011	
Libellé géographique	Revenu médian par UC en euros
Ardennes	16 743
Haute-Marne	17 387
Vosges	17 529
Meuse	17 607
Aube	18 117
Moselle	18 679
Meurthe-et-Moselle	19 069
Fr. Métrop.	19 218
Marne	19 428
Bas-Rhin	20 485
Haut-Rhin	20 785
Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages.	

Taux de pauvreté monétaire par département & Rang/ensemble dpts Fr. Métrop. 2011		
Libellé géographique	Taux	Rang
Ardennes	19,2	8
Haute-Marne	15,6	24
Vosges	15,6	25
Meuse	15,5	27
Aube	15,4	31
Moselle	14,6	40
Meurthe-et-Moselle	14,3	46
Fr. Métrop.	14,3	
Marne	13,5	56
Bas-Rhin	12,3	69
Haut-Rhin	12,1	74
Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL).		

S'agissant du taux de pauvreté monétaire à 60%, on retrouve exactement le même classement que celui du revenu médian (cf. les deux tableaux précédents). Ainsi, les 3 départements aux revenus médians les plus élevés (Marne, Bas-Rhin et Haut-Rhin), sont aussi ceux qui présentent un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale.

Globalement, la comparaison des départements de la future région par rang, avec l'ensemble des départements de métropole, fait apparaître des situations très contrastées : le département des Ardennes, département le plus pauvre de l'ACAL figure au 8^e rang. De l'autre côté du spectre se retrouvent le Bas-Rhin au (69^e rang) et le Haut-Rhin au (74^e rang). La Moselle et la Meurthe-et-Moselle étant dans la moyenne.

La pauvreté n'est pas uniformément répartie et certaines catégories de la population y sont plus fréquemment confrontées. L'âge et la composition des ménages constituent des facteurs discriminants. Les familles monoparentales et les jeunes sont les plus touchés.

S'agissant des familles monoparentales (Cf. tableau ci-contre), le chef de famille est le plus souvent une femme au chômage ou à temps partiel avec parfois le versement aléatoire des pensions alimentaires.

En région ACAL, le taux de pauvreté est supérieur au niveau national pour 8 départements sur 10, dépassant les 40 % dans le département des Ardennes qui figure au 3^e rang national pour ce critère.

Quant à la répartition par âge des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, la tranche des moins de trente ans est toujours la plus touchée et notamment celle des moins de 19 ans qui affiche les taux les plus élevés. Il en est de même pour les jeunes (voir les trois tableaux ci-dessous).

L'observation des taux de pauvreté selon l'âge sur le territoire montre que les départements de l'ACAL ont des taux supérieurs à la moyenne nationale, à l'exception des deux départements alsaciens. En valeur, l'écart atteint presque 10 points entre le taux le plus élevé et le plus bas.

Enfin, là encore, le département des Ardennes enregistre le taux de pauvreté le plus fort, avec un différentiel de plus de 3 points avec le département qu'il précède dans le classement.

Taux de pauvreté familles monoparentales & rang département/ensemble des dpts Fr. Métrop. 2011		
Libellé géographique	Part familles monoparentales sous le seuil de pauvreté	Rang
Ardennes	42,3	3
Aube	37,6	9
Vosges	36,6	14
Meuse	36,3	16
Haute-Marne	35,1	24
Marne	33,2	42
Meurthe-et-Moselle	32,6	46
Moselle	32,6	47
Fr. Métrop.	31,0	
Bas-Rhin	29,4	73
Haut-Rhin	28,8	76
Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011		

Taux de pauvreté selon l'âge des individus

Libellé géographique	0-19 ans
Ardennes	28,3
Aube	24,3
Haute-Marne	23,9
Vosges	23,6
Meuse	23,0
Moselle	21,8
Meurthe-et-Moselle	20,9
Marne	20,6
Fr. Métrop.	20,5
Haut-Rhin	19,0
Bas-Rhin	18,9

Libellé géographique	20-24 ans
Ardennes	25,3
Meurthe-et-Moselle	22,4
Aube	22,3
Marne	21,7
Vosges	21,6
Haute-Marne	19,9
Meuse	19,8
Fr. Métrop.	19,6
Moselle	18,7
Bas-Rhin	16,5
Haut-Rhin	15,8

Taux de pauvreté des ménages selon l'âge du référent fiscal du ménage

Libellé géographique	Age du référent fiscal < 30 ans
Ardennes	29,3
Aube	26,0
Vosges	25,5
Meurthe-et-Moselle	25,0
Marne	24,3
Haute-Marne	23,2
Meuse	22,9
Moselle	22,4
Fr. Métrop.	21,5
Bas-Rhin	20,8
Haut-Rhin	19,9

Source : Insee, Revenus disponibles localisés 2011

Il convient enfin de signaler qu'à l'inverse des jeunes, les personnes âgées de 65 ans et plus sont les moins sujettes à la pauvreté. Ces caractéristiques sont valides sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elles sont à corréluer aux premiers départs à la retraite des générations du baby-boom, qui ont pu disposer de revenus confortables jusqu'en 2011. Ces contrastes devraient s'estomper pour les prochains retraités, eu égard à la conjugaison de trois facteurs : les réformes successives de la retraite, la situation déficitaire des caisses de retraite et la crise économique.

4.3 - Santé

Espérance de vie

En France métropolitaine entre 2003 et 2013, l'espérance de vie à la naissance progresse pour les hommes (+ 2,9 ans) comme pour les femmes (+2,0 ans). Bien que la longévité des femmes soit toujours supérieure à celle des hommes, l'écart se réduit.

Pour l'ACAL l'espérance de vie des hommes est inférieure au niveau national dans 8 départements sur 10, les départements alsaciens faisant exception.

L'évolution de l'espérance de vie des hommes, de 2003 à 2013, est globalement supérieure à celle du niveau national. La Haute-Marne (+ 2,6 ans) est le seul département se situant en dessous de la moyenne nationale, et la plus forte augmentation est observée en Meurthe-et-Moselle (+ 3,5 ans).

Celle des femmes est par contre très inférieure en ACAL par rapport au niveau national, avec des variations relativement importantes entre l'Aube (+ 8 mois) et la Moselle (+ 2,4 ans), seul département supérieur à la moyenne nationale.

Espérance de vie à la naissance en nombre d'années				
	Hommes		Femmes	
Libellé géographique	2013	Evol. 2003-2013	2013	Evol. 2003-2013
Ardennes	77,2	3,2	82,8	1,3
Aube	77,6	2,9	83,9	0,8
Marne	77,8	2,9	84,2	1,3
Haute-Marne	76,7	2,6	83,4	1,2
Meurthe-et-Moselle	78,3	3,5	84,2	1,9
Meuse	77,7	3,0	83,9	1,5
Moselle	78,1	3,0	83,5	2,4
Bas-Rhin	79,1	3,3	84,4	1,6
Haut-Rhin	79,0	2,9	84,3	1,8
Vosges	77,6	3,2	83,8	1,6
Fr. Métrop.	78,8	2,9	85,0	2,0

Eco-Santé France, Régions & Départements 2015 - Mise à jour : Mars 2015

Mortalité

Les principales causes de décès dans la future région sont identiques à celles de la France métropolitaine : tumeurs et maladies de l'appareil circulatoire (parmi lesquelles figurent les accidents vasculaires cérébraux).

Taux bruts de mortalité (pour 100 000 habitants) - 2013	
Libellé géographique	Tumeurs
Meuse	308
Vosges	293
Ardennes	291
Haute-Marne	287
Aube	275
Moselle	263
Marne	257
ACAL	256
Meurthe-et-Moselle	252
Fr. Métrop.	250
Haut-Rhin	238
Bas-Rhin	225

Libellé géographique	Maladies appareil circulatoire
Vosges	283
Haute-Marne	279
Meuse	278
Ardennes	251
Aube	247
ACAL	223
Haut-Rhin	220
Moselle	220
Fr. Métrop.	217
Marne	204
Bas-Rhin	201
Meurthe-et-Moselle	201

Libellé géographique	Suicides
Vosges	29
Meuse	28
Haute-Marne	23
Aube	21
Meurthe-et-Moselle	20
Ardennes	20
Marne	18
ACAL	17
Fr. Métrop.	16,3
Haut-Rhin	15
Moselle	13
Bas-Rhin	10

Sources données brutes : effectifs causes médicales de décès Inserm, CepiDc 2011

Insee populations municipales 2012 _ Calculs SESGAR Lorraine

Cependant, l'ACAL présente pour celles-ci une surmortalité conséquente par rapport à la moyenne nationale pouvant atteindre dans le département le plus touché, + 68 points en Meuse pour les tumeurs et + 66 points dans les Vosges pour les maladies de l'appareil circulatoire. Les indicateurs sont particulièrement défavorables pour les départements à dominante rurale : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Meuse et Vosges.

Un classement assez similaire concerne les taux de suicide dans la région ACAL. Les départements à dominante rurale se situent au-dessus de la moyenne nationale, la surmortalité pouvant atteindre 11,7 et 12,7 points pour 100 000 habitants, respectivement en Meuse et dans les Vosges.

L'offre de soins de proximité

En comparaison avec la France métropolitaine, la région ACAL présente des densités variables selon les professionnels de santé. Elle est égale pour les médecins généralistes, légèrement supérieure pour les chirurgiens-dentistes mais très inférieure pour les spécialistes, les masseurs-kinésithérapeutes et les infirmiers (voir les 5 graphiques ci-dessous).

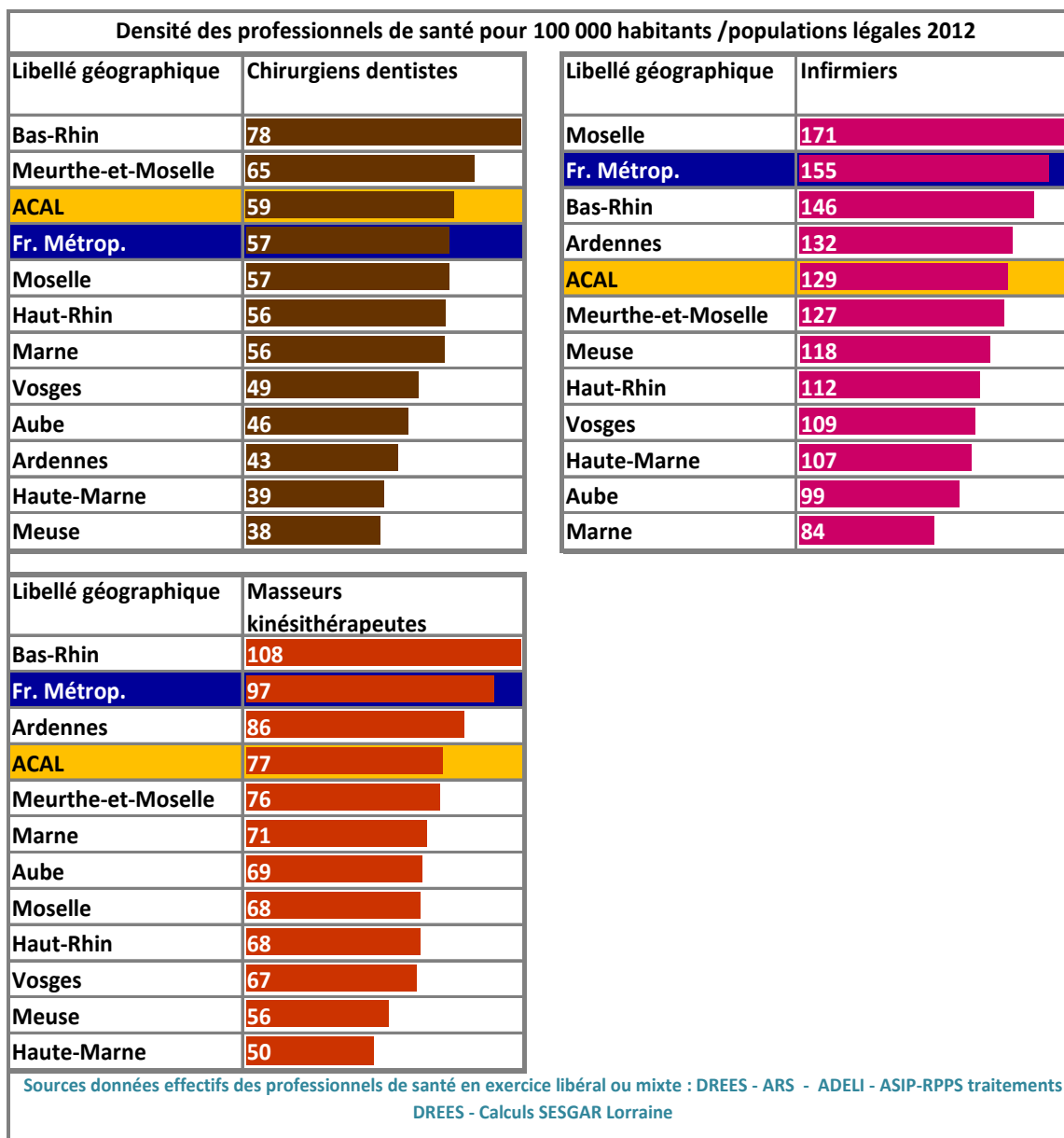
La densité des médecins généralistes (exercice libéral et mixte) de la future région est très disparate, 7 départements sur 10 se situant en dessous de la moyenne nationale. L'écart maximum autour de la moyenne de l'ACAL est de plus de 20 points dans le Bas-Rhin et moins 24 points pour l'Aube. A l'instar de ce dernier département, la Haute-Marne et la Meuse sont aussi fortement carencés. A l'inverse, la Marne, la Meurthe-et-Moselle comme le Bas-Rhin connaissent une démographie supérieure à celle de la France métropolitaine. Concernant les médecins spécialistes, la carence atteint environ 50 points pour les deux départements les moins bien pourvus, 49 pour les Ardennes et 51 pour la Meuse. Cette densité présente de grandes différences selon les départements.

Pour les psychiatres en exercice libéral, le nombre de praticiens varie en 2014 de 106 dans le Bas-Rhin à 1 seul en Meuse. Cette faible densité entraîne de fortes inégalités dans l'accès aux soins.

Densité des professionnels de santé pour 100 000 habitants /populations légales 2012			
Libellé géographique	Médecins généralistes	Libellé géographique	Médecins spécialistes
Bas-Rhin	126	Bas-Rhin	117
Meurthe-et-Moselle	119	Meurthe-et-Moselle	102
Marne	112	Fr. Métrop.	95
Fr. Métrop.	106	Marne	85
ACAL	106	Haut-Rhin	84
Vosges	100	ACAL	84
Haut-Rhin	100	Moselle	70
Ardennes	95	Aube	67
Haute-Marne	94	Haute-Marne	63
Moselle	94	Vosges	58
Meuse	90	Ardennes	46
Aube	82	Meuse	44
Sources données effectifs des professionnels de santé en exercice libéral ou mixte : DREES - ARS - ADELI - ASIP-RPPS traitements DREES - Calculs SESGAR Lorraine			

Les inégalités territoriales constatées précédemment se recoupent avec celles les autres professionnels de santé de proximité (tableaux ci-dessous). Comme pour les spécialistes, les départements les moins bien pourvus connaissent des densités très inférieures à la moyenne ACAL, de 45 points pour les infirmiers, 19 points pour les chirurgiens-dentistes et 27 points pour les masseurs-kinésithérapeutes. Les départements ruraux (Haute-Marne, Meuse, Vosges, Aube), sont encore presque toujours en fin de classement.

Cette pénurie est d'autant pénalisante, que la présence d'infirmiers et de masseurs-kinésithérapeutes est essentielle pour les personnes fragiles nécessitant des soins quotidiens, principalement les personnes âgées et les personnes handicapées.



Les maisons et pôles de santé pluridisciplinaires

La création de maisons et pôles de santé pluridisciplinaires vise à réduire les inégalités d'accès aux soins dans les territoires. Selon le dernier bilan établi par l'observatoire des maisons de santé¹³, tous les départements se sont dotés de MSP. Ces dispositifs sont légèrement majoritaires en zone rurale. Les départements de l'ACAL ne font pas exception.

Enfin, sur l'ensemble de la future région, comme au niveau national, la moitié des praticiens en exercice est âgée de 55 ans et plus ce qui pose déjà des problèmes dans tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

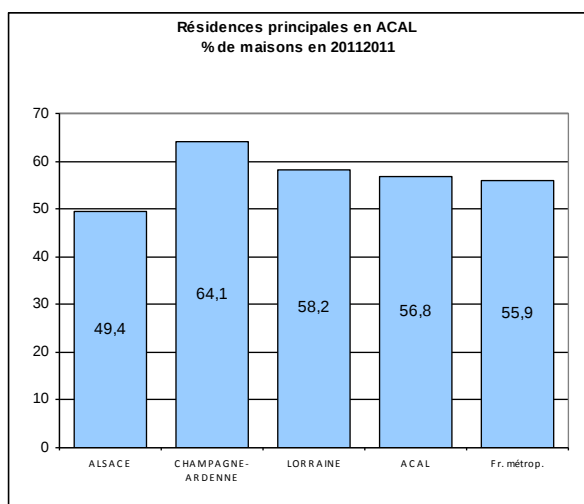
4.4 - Logement

Composition du parc de logement

Pour les résidences principales, la composition du parc des logements en ACAL, 42,5 % d'appartements est similaire à celle de la France métropolitaine (43 %).

Cependant, entre territoires ruraux et urbains, le parc de l'ACAL est composite. Les zones rurales à faible densité se différencient avec une part prépondérante de maisons. On le constate dans les différences entre les régions constitutives de l'ACAL (graphique suivant) mais encore plus au niveau départemental (tableau suivant), avec environ les 3/4 de maisons en Meuse et en Haute-Marne, et moins de 50 % dans le Bas-Rhin.

¹³ Dépend de la DHOS

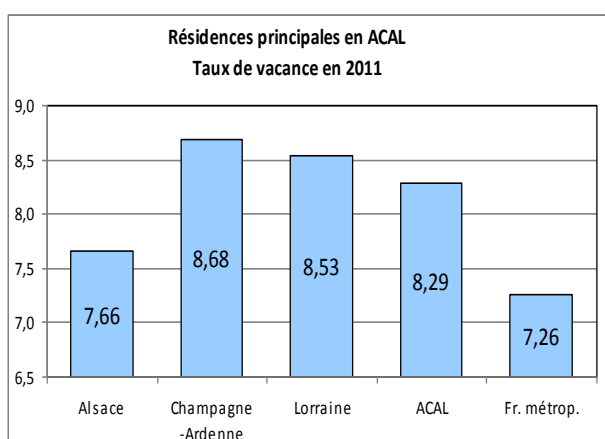


Département	Maison (%)
Meuse	76,2
Haute-Marne	74,6
Ardennes	70,8
Aube	67,3
Vosges	64,9
Marne	57,0
Moselle	55,9
Meurthe-et-Moselle	55,0
Haut-Rhin	52,7
Bas-Rhin	48,2

Source : INSEE – RP 2011

Vacance des logements

Le taux de vacance des logements est supérieur en ACAL à celui de la France métropolitaine. Les différences se retrouvent encore entre territoires ruraux, aux taux de vacance élevés, et territoires urbains (graphique et tableau suivants). Ce taux approche les 9 % en Champagne-Ardenne et en Lorraine et dépasse même les 10 % en Haute-Marne et en Meuse.



Source : INSEE – RP 2011

Département	Logement vacant (%)
Haute-Marne	10,85
Meuse	10,15
Vosges	9,60
Aube	8,92
Ardennes	8,91
Haut-Rhin	8,56
Meurthe-et-Moselle	8,38
Moselle	7,87
Marne	7,66
Bas-Rhin	7,03

Source : INSEE – RP 2011

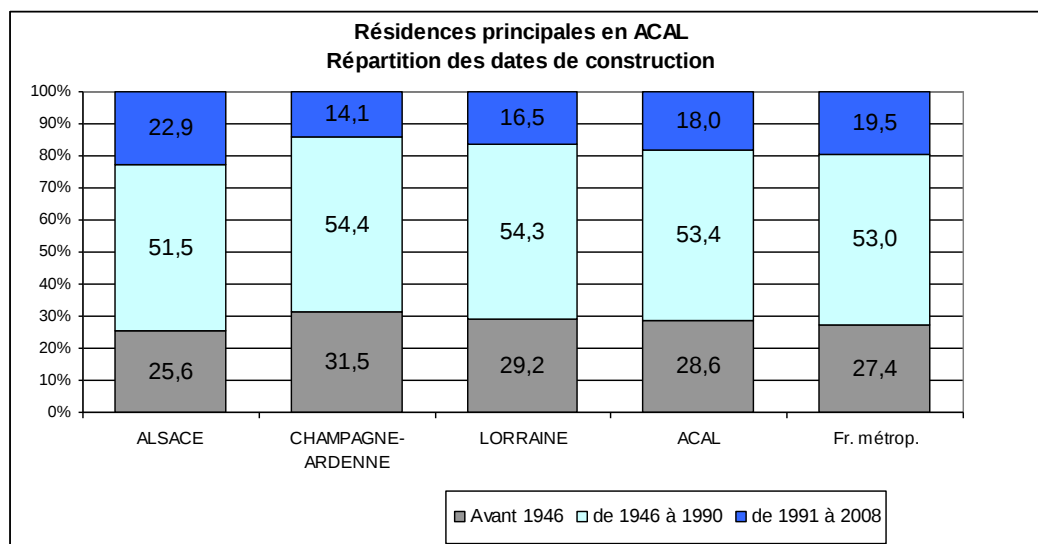
Logements sociaux

La part des logements sociaux au sein de l'ACAL montre une grande variabilité entre les départements. Ce taux varie de 11,1 % pour la Meuse à 25,4 % pour la Marne. Une analyse est nécessaire pour en appréhender les causes.

Part des logements sociaux	
Source : Insee, RP 2011 - Observatoire des territoires CGET	
Libellé géographique	Part des logements sociaux
Marne	25,4
Aube	19,8
Ardennes	18,5
Haute-Marne	17,1
Meurthe-et-Moselle	14,2
Vosges	13,1
Haut-Rhin	13
Moselle	12,7
Bas-Rhin	11,2
Meuse	11,1

Age du parc de logements

Pour les ménages les plus pauvres, la précarité énergétique est souvent l'un des principaux facteurs de difficultés financières. Cette précarité est liée au mode de chauffage et à l'isolation des logements. L'âge des constructions est déterminant. Les plus récentes présentent des performances énergétiques bien supérieures. Le parc de l'ACAL (tableau suivant), est en moyenne plus ancien que celui de la France métropolitaine. S'il y a peu de différences pour les logements construits entre 1946 et 1990, elles sont plus importantes pour les logements récents les moins énergivores. Le taux de ces logements pour l'ACAL atteint 18%, inférieur mais proche de celui de la France métropolitaine (19,5 %). Cependant ces chiffres masquent de grandes différences entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine dont les taux de constructions récentes sont faibles, respectivement 14,1 et 16,5 et l'Alsace où ce taux s'élève à 22,5 %.



Source : INSEE – RP 2011

Les quelques chiffres présentés dans cette partie consacrée au logement donnent un aperçu de cette problématique au sein de l'ACAL. Ils demandent cependant à être complétés par des analyses plus fines et sur d'autres territoires, comme par exemple, les agglomérations, les centres villes et la banlieue, ou entre rural et périurbain. Enfin des approches plus qualitatives en liaison avec le social et le foncier notamment, seraient nécessaires.

5 - Principales composantes environnementales

5.1 - Des milieux naturels et une biodiversité riches et variés

En raison de sa situation à la croisée des climats océanique, continental et alpin, de la variété de la géologie et de la géomorphologie, mais aussi des pratiques humaines qui ont façonné une mosaïque de milieux, la région ACAL est une région d'écosystèmes contrastés et riches. Cette richesse est préservée par une couverture significative du territoire en zones de protection des milieux.

La protection du Grand Hamster d'Alsace

Couvert par des engagements internationaux, au titre de la convention de Berne et de la Directive européenne « Habitats », la protection du Grand Hamster d'Alsace est une obligation impérative de l'État Français. L'évolution à la baisse des hamsters a été sanctionnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans son arrêt du 9 juin 2011. L'amende et les astreintes journalières, dans le cadre d'une condamnation de la France sur ce dossier, pourraient atteindre plus de 172 millions d'euros (15 M€ d'amende et 157M€ d'astreinte). La stratégie de réponse de l'État français s'articule autour de trois leviers d'action, repris dans le nouveau Plan National d'Action (PNA) 2012-2016 :

- une zone de protection stricte de 9 000 ha, protégée de toute nouvelle urbanisation (sauf dérogation ministérielle assortie de mesures compensatoires)¹⁴. Cette protection est complétée par un arrêté ministériel¹⁵ fixant une protection de 600 mètres autour de chaque terrier ;
- la mise en place **d'un habitat favorable au hamster** en améliorant le maillage dans l'espace et dans le temps des cultures favorables et en développant l'implantation d'un réseau de surfaces refuges ;
- un programme de **renforcement exceptionnel** dans les zones les plus fragiles, permettant la dispersion d'individus, préalable à l'extension de la zone de présence.

La richesse des milieux naturels s'apprécie à travers les programmes d'inventaire comme les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF¹⁶). Les ZNIEFF représentent plus de 252% de la surface du territoire de la région ACAL (38% en Alsace, 21% en Lorraine et 18% en Champagne-Ardenne), soit un taux proche du taux de couverture nationale (24,8%).

L'ACAL comprend 6 Parcs naturels régionaux : 3 en Champagne-Ardenne, 1 en Lorraine, 2 parcs inter-régionaux Alsace-Lorraine (PNR des Vosges du Nord et le PNR des Ballons des Vosges partagé également avec la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté). Deux autres PNR sont en projet : l'un concernant l'Argonne, à cheval sur les régions actuelles Champagne-Ardenne / Lorraine, l'autre au carrefour des trois régions actuelles Lorraine, Champagne-Ardenne et Franche-Comté, appelé « Aux sources du Parc ».

Enfin, un parc national est en cours d'élaboration sur les actuelles régions Champagne-Ardenne et Bourgogne. Dixième parc national, le "parc des forêts de feuillus de Champagne et Bourgogne" a pour objectif la valorisation de la forêt tempérée, feuillue de plaine.

5.1.1 - Zones Natura 2000

Alors que le taux de couverture nationale est de 12,6%, la situation des régions actuelles est assez hétérogène en région ACAL. L'Alsace présente le plus fort taux de couverture (16,9%, soit plus de deux fois celui de la Lorraine), dû en partie à la richesse naturelle du massif vosgien.

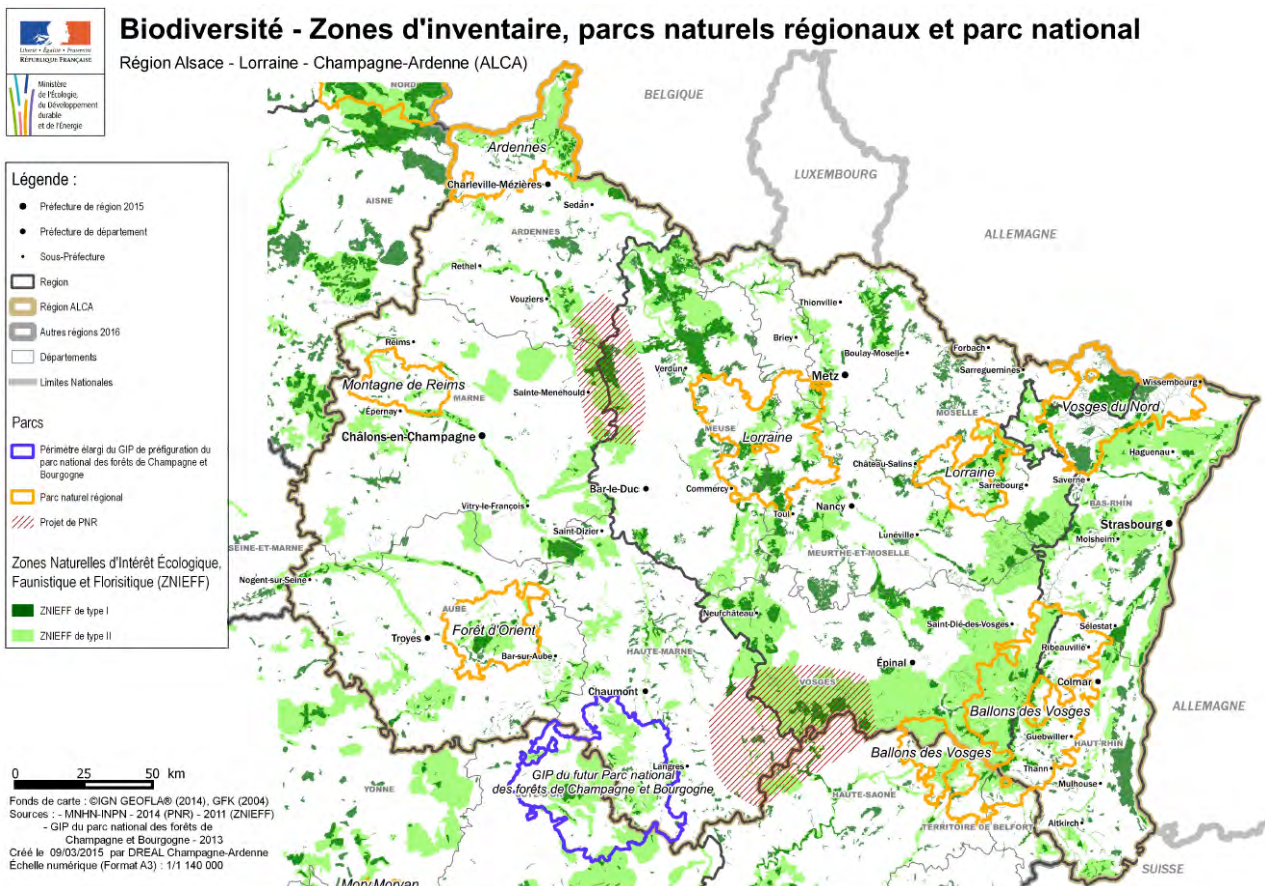
Zones Natura 2000	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL	Total France métropolitaine
Surface Natura 2000 en hectares	141 062	311 308	165 816	5 758 038	-
Part du territoire couvert	16,95%	12,1%	7,1%	10,7%	12,6%

Source : Inventaire national du patrimoine naturel, synthèse de données effectuées sur les bases de référence de septembre 2014.

¹⁴ Arrêté du 31 octobre 2012

¹⁵ Arrêté du 6 août 2012

¹⁶ Une ZNIEFF est un secteur du territoire pour lequel les experts scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés de notre patrimoine naturel.



5.1.2 - Zones humides et zones RAMSAR¹⁷

Zones humides

Les milieux naturels occupent une part conséquente du territoire de la nouvelle région. Pour la région Alsace, ils y représentent 55% du territoire.

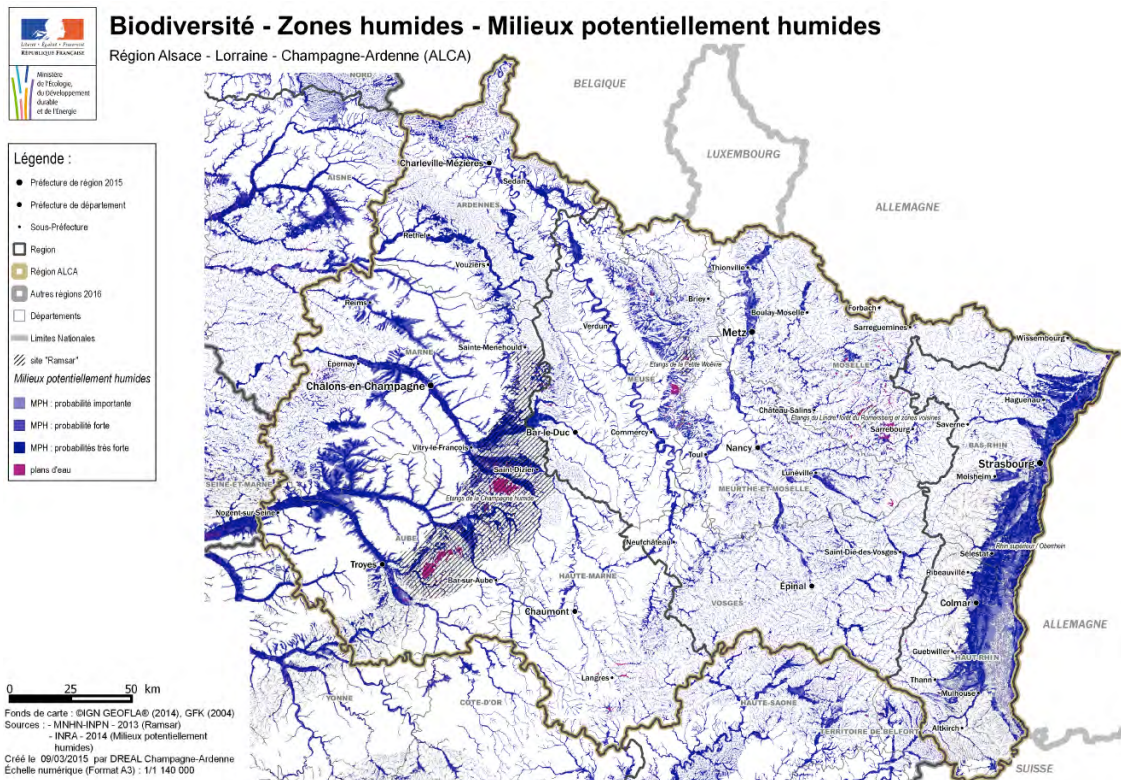
Les enjeux de leur préservation sont d'autant plus importants que les menaces qui pèsent sur leur préservation sont fortes. Les landes, les pelouses humides et vallées alluviales sont particulièrement menacées en Champagne-Ardenne ou en Lorraine. De plus ces zones humides sont fortement exposées au développement des espèces invasives.

Zones RAMSAR

Trois zones RAMSAR sont répertoriées en région ACAL.

La zone RAMSAR de Champagne humide est la plus vaste du territoire métropolitain (235 000 ha). Deux zones sont identifiées RAMSAR en Lorraine : les Etangs de la Champagne humide pour une superficie de 135 ha, les Etangs de la Petite Woëvre pour une superficie de 5 300 ha. Le Rhin a plus récemment (en 2008) rejoint la liste restreinte de ces zones, pour 45 530 hectares de part et d'autre du Rhin, sur 180 km de long.

¹⁷ Une zone RAMSAR est un territoire classé en application de la convention internationale de Ramsar du 2 février 1971. C'est une zone humide reconnue d'un intérêt international pour la migration des oiseaux d'eau.



5.2 - Qualité de l'air

La région Lorraine est parmi les régions de France les plus émettrices pour de nombreux polluants. Ce constat est dû à une importante concentration industrielle, à la présence de centrales thermiques et d'un trafic dense (inter agglomération, national et international dans le sillon mosellan).

Malgré une amélioration globale de la qualité de l'air en Alsace ces dernières années, l'agglomération de Strasbourg enregistre toujours des dépassements de valeurs limites pour les particules et le dioxyde d'azote ainsi que de la valeur cible applicable à l'ozone. Les conditions climatiques de l'Alsace avec un contexte de vents modérés, associées à sa configuration géographique particulière dans le fossé rhénan, expliquent en grande partie l'occurrence de ces dépassements de seuils. Le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Strasbourg, approuvé le 4 juin 2014, vise à améliorer durablement la qualité de l'air dans l'aire urbaine et répond au contentieux communautaire, dont la France fait l'objet pour ses principales agglomérations.

En Champagne-Ardenne, la problématique majeure est la présence dans l'air de produits phytosanitaires provenant de l'activité agricole.

D'après les profils environnementaux régionaux, la qualité de l'air reste toutefois relativement bonne sur la région ACAL, y compris dans les grandes agglomérations, comme Reims (la part des jours où la qualité de l'air est bonne ou moyenne a dépassé les 90% en 2007) ou Nancy (où la qualité de l'air a été bonne voire très bonne 90% de l'année).

5.2.1 - Zones sensibles

Des cartes régionales des zones sensibles identifient les portions des territoires susceptibles de présenter des sensibilités particulières à la pollution de l'air (dépassements de normes, risque de dépassement, etc.) du fait de leur situation au regard des niveaux de pollution, de la présence d'activités ou de sources polluantes significatives, ou de populations plus particulièrement fragiles.

Répartition des zones sensibles

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL
Nombre de communes zonées	150	112	372	634
Part du territoire couvert	29%	5,7%	16,8%	12,2%
Part de la population concernée	63%	49%	60,4%	

Source : ATMO Alsace, ATMO Champagne-Ardenne et AirLorraine

Une part importante de la population de l'ACAL et de son territoire est identifiée comme "zone sensible" d'un point de vue qualité de l'air, l'Alsace étant particulièrement touchée d'un point de vue population et territoire concerné.

5.2.2 - Zones Administratives de Surveillance

La stratégie de surveillance pour objectif d'aboutir à une surveillance plus complète de l'air des régions à l'horizon 2015¹⁸.

La région ACAL compte 15 Zones Administratives de Surveillance, dont un point chaud industriel localisé en Lorraine (Carling – Saint-Avold). Ces ZAS concernent pour la plupart les principales agglomérations de la nouvelle région.

5.3 - Eaux et milieux aquatiques : sous fortes pressions humaines

5.3.1 - État des eaux superficielles et objectifs à atteindre

État des lieux

La région ACAL est concernée par trois grands bassins (la Champagne-Ardenne est à elle seule concernée par les trois) :

- le bassin Rhin-Meuse,
- le bassin Seine-Normandie,
- le bassin Rhône-Méditerranée-Corse.

Trois grands lacs-réservoirs artificiels sont répertoriés (tous en Champagne-Ardenne), ils représentent une superficie de 10 000 hectares pour un volume de stockage de 725 millions de mètres cube. Ils jouent un rôle primordial dans la lutte contre les crues et dans le soutien au débit d'étiage de la Seine (lac de la Forêt d'Orient), de la Marne (lac du Der-Chantecoq) et de l'Aube (lac du temple-Amance).

L'état des lieux des masses eaux superficielles est relativement hétérogène d'un bassin à l'autre, d'un point de vue écologique ou chimique également : si les eaux superficielles du bassin Seine-Normandie sont majoritairement diagnostiquées comme bonnes au niveau écologique, elles sont jugées en grande majorité mauvaises au point de vue chimique (données 2013). L'activité agricole qui couvre 62% du territoire champardennais et une majorité du bassin Seine-Normandie, exerce une pression importante sur les milieux aquatiques. Le soutien de la profession agricole pour la poursuite et le renforcement des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement sont un enjeu majeur.

La présence de centrales nucléaires (10 réacteurs pour 4 centrales) et leur besoin en ressource pour leur circuit de refroidissement est une contrainte supplémentaire à prendre en compte dans la bonne gestion des eaux superficielles.

La qualité, d'un point de vue écologique, des masses eaux superficielles de la région ACAL appartenant au bassin Rhin-Meuse est quant à elle majoritairement jugée moyenne, même médiocre voire mauvaise dans le bassin de la Moselle.

Annexes :

- **carte qualité des eaux superficielles - état écologique des cours d'eau**
- **carte qualité des eaux superficielles - état chimique des cours d'eau**

Objectifs à atteindre

La reconquête de la qualité des eaux superficielles est un enjeu majeur en région ACAL. Ses objectifs sont définis par la Directive cadre européenne sur l'eau¹⁹.

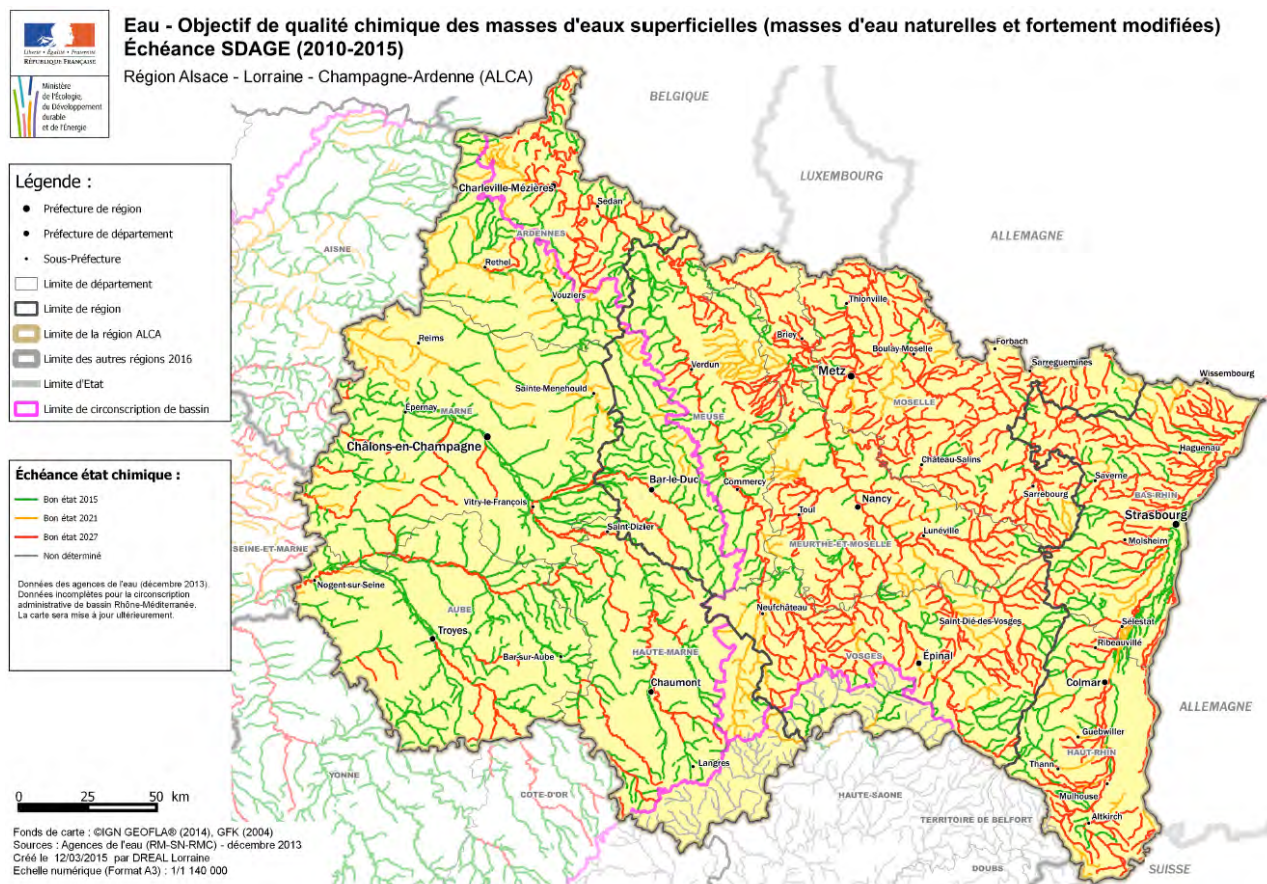
¹⁸ Les éléments principaux pris en compte sont :

- L'état de la qualité de l'air par rapport aux seuils réglementaires
- L'exposition des populations à la pollution
- Les questions locales liées à l'aménagement et à la qualité de l'air
- Les problématiques locales particulières (zones protégées, établissements sensibles, zones agricoles utilisant des pesticides, activités émettrices d'une pollution spécifique)

¹⁹ L'objectif est d'atteindre d'ici 2015 un bon état général tant pour les eaux souterraines que pour les eaux superficielles, y compris les eaux estuariennes et côtières. Des dérogations, comme des reports d'échéance au-delà de 2015, sont possibles. Les cartes d'objectifs à atteindre en font l'état des lieux.

Si l'atteinte du bon état écologique des eaux est envisagée pour une part des cours d'eau de l'ACAL en 2015 (une forte part concerne les cours d'eaux champardennais), la majorité d'entre eux, comme la Moselle, est concernée par un report de délai pour atteindre le bon état des eaux en 2027.

Les 3 SDAGE²⁰, un par grand bassin et les programmes de mesure qui en découlent, sont établis pour une période de 5 ans. Les SDAGE et les programmes de mesures 2010 - 2015 sont encore en vigueur et une consultation publique est en cours pour la période 2016 - 2021.



L'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA)

Face aux inondations catastrophiques de décembre 1993 et de janvier 1995 les élus lorrains et champardennais, en concertation avec le Préfet de Lorraine, Préfet coordonnateur de Bassin, ont décidé de mettre en place l'EPAMA. Syndicat mixte de collectivités, créé le 2 juillet 1996, il a rejoint l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin qui a vocation à regrouper les collectivités intervenant sur les grands bassins hydrologiques.

L'EPAMA est le lieu de concertation permettant aux différents acteurs potentiels de mesurer les enjeux et d'éclairer leurs décisions. Il regroupe les Régions Champagne-Ardenne et Lorraine, les Départements des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse et des Vosges ainsi que de nombreuses communes ou groupements de communes riveraines de la Meuse.

Son président est Jean-Paul BACHY, l'actuel président du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

5.3.2 - État des eaux souterraines et objectifs à atteindre

État des lieux

Les activités humaines, en particulier l'agriculture, ont dégradé et dégradent la qualité des eaux souterraines. Nitrates, pesticides..., sont présents en quantité non négligeable.

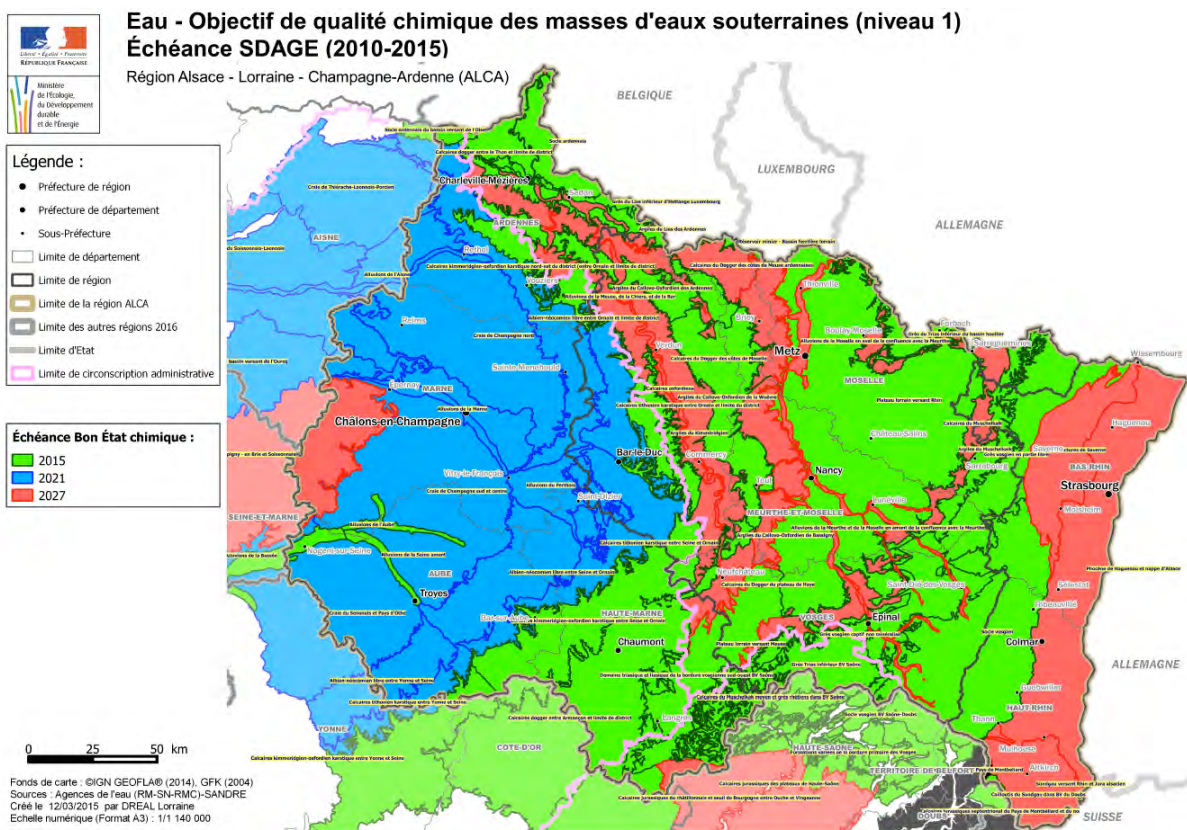
²⁰ Les SDAGE sont des instruments de planification qui fixent pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau (plans d'eau, tronçons de cours d'eau, estuaires, eaux côtières, eaux souterraines).

La nappe phréatique d'Alsace constitue la nappe la plus importante d'Europe en raison de son étendue, de l'épaisseur de son aquifère et du volume d'eau stocké. La charge polluante des rejets des stations d'épuration urbaines (notamment DBO5, azote, phosphore) a toutefois été divisée par deux voire trois en dix ans grâce à l'amélioration du rendement des stations d'épuration. Il en est de même pour les dégradations des industries, des cours d'eau vosgiens dont l'évolution a cessé de s'accroître suite aux mesures prises par les acteurs publics qui commencent à porter leurs fruits.

À noter que seules 45% des eaux souterraines de Champagne-Ardenne sont jugées en bon état. Si le niveau des nappes du bassin Rhin-Meuse est plutôt supérieur à la normale, il existe des zones où le niveau est inférieur (Gelacourt, Celles-sur-Plaine, Gérardmer en Lorraine et Habsheim en Alsace). Pendant la période d'exploitation minière, un pompage des eaux («exhaures») était réalisé dans les galeries minières afin d'en permettre l'exploitation. Une partie de ces exhaures étaient déversées dans les cours d'eau dont les débits étaient ainsi artificiellement soutenus et utilisées pour l'alimentation des collectivités et par les industries. Avec la fermeture des mines, l'arrêt des exhaures a donc nécessité une restructuration de l'alimentation en eau pour ces usages.

Objectifs à atteindre

Plus de la moitié des masses d'eaux souterraines de Champagne-Ardenne font l'objet d'un report de délai pour atteindre le bon état. Ce report concerne pour l'essentiel les eaux du bassin Seine-Normandie. L'enjeu est majeur pour certaines nappes qui alimentent en eau potable une partie du bassin parisien. Sur le reste du territoire ACAL, le bon état chimique des eaux souterraines est envisagé en 2015 ou fait l'objet du report le plus lointain soit 2027 (cas de la Meuse, la Moselle et la plupart de ses affluents,...)



5.4 - Sols et sous-sols

Chacune des trois régions regroupées présente une géologie différente, ce qui implique une occupation et une exploitation des sols différenciées.

5.4.1 - Fragilité des sols

Les sols agricoles de la région ACAL subissent trois types de dégradations :

- l'érosion, augmentée par l'accroissement de la taille parcellaire, la réduction du linéaire de haies, les performances techniques et l'absence de couvert végétal en hiver. Les pratiques culturales agricoles et viticoles accentuent ce phénomène (topographie des coteaux : entre 10 et 14% de pente) par le

ruissellement, voire les coulées boueuses. L'enherbement dans les vignobles et les couverts hivernaux est développé pour en limiter les effets.

- la compaction²¹, processus majeur de dégradation de la fertilité physique des sols, notamment due à la mécanisation des terres agricoles et forestières.
- la perte de matière organique²².

5.4.2 - Pollution des sols

La contamination ou pollution des sols est un enjeu fort en région ACAL. Région historiquement industrielle, elle porte en effet les séquelles de ses activités passées. Ainsi, en 2015, 929 sites pollués sont identifiés dans un inventaire permanent BASOL²³, géré au niveau national, soit 15,6% des sites pollués de France, alors que la région ACAL représente 10,5% de la surface du territoire métropolitain.

Les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin sont les plus touchés par cette pollution.

Sites pollués	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL
Nombre de sites BASOL	336	238	355	929
Part dans l'ensemble de la France	5,63%	3,98%	5,94%	15,6%
Sites surveillés	265	167	198	630
Sites dont l'absence de surveillance est justifiée	44	19	73	136

Source : Base de données BASOL

5.5 - Plans de paysage : des documents clés pour formuler les objectifs de qualité paysagère

La région ACAL compte, début 2015, 60 plans de paysage répartis de la façon suivante :

Plans paysages	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL
Nombre de plans de paysage	27	2	31	60

Source : DREAL

La couverture en plan de paysage est très hétérogène sur le territoire régional : l'Ouest des Vosges (sur le massif vosgien et le Sud du département), de même qu'une partie de la Meurthe-et-Moselle et la quasi totalité du Haut-Rhin sont couverts par des plans de paysage, conséquence de politiques départementales affirmées.

Annexe : Carte : paysages - plan de paysage

5.6 - Risques naturels

5.6.1 - Risques inondations

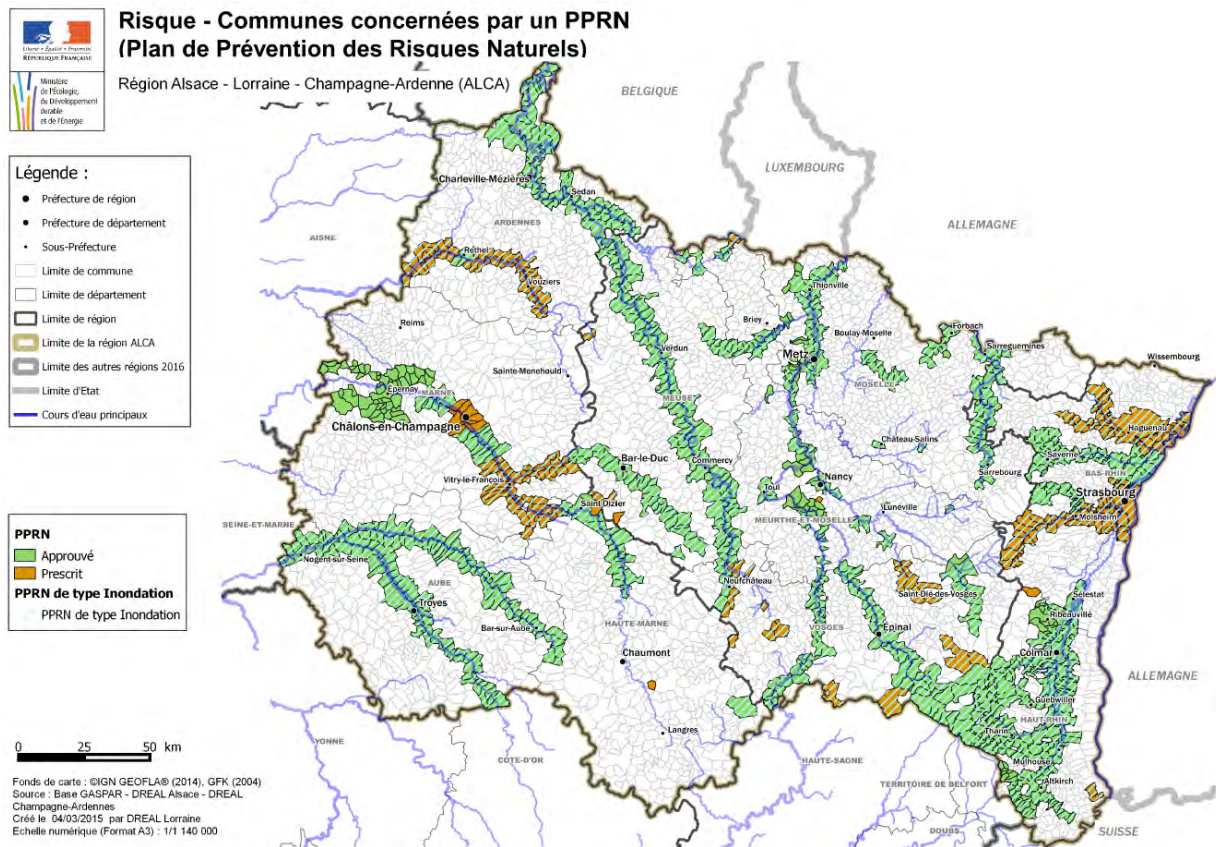
La région ACAL est un territoire fortement exposé au risque inondations. L'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine comptent respectivement 60%, 15% et 39% de leurs communes soumises à ce risque, soit 9,2% de la population de la nouvelle région (plus de 500 000 habitants, chiffres 2009)²⁴. Bien que la vulnérabilité des communes se soit accrue du fait du développement de l'urbanisation en zone inondable et de l'évolution des pratiques agricoles, l'ensemble demeure toutefois inférieur au taux moyen national d'exposition au risque inondations chiffré à 11%. Seules les données du département des Ardennes sont supérieures (12% de la population est exposée).

²¹ La compaction d'un sol agricole figure en tête de liste des facteurs limitatifs du rendement.

²² La matière organique du sol est une source de nourriture pour la faune du sol, et contribue à sa biodiversité en agissant comme réservoir d'éléments nutritifs du sol (azote, phosphore et soufre par exemple); c'est le principal agent de la fertilité du sol.

²³ Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. basol.environnement.gouv.fr

²⁴ Données 2009.



5.6.2 - Risques mouvements de terrain (retrait - gonflement d'argiles)

Les territoires lorrains sont davantage soumis au risque de **mouvement de terrain**. Ainsi 14% des communes lorraines y sont soumises dont les deux tiers se situent en Moselle (respectivement 7% des communes en Alsace et 9% en Champagne-Ardenne).

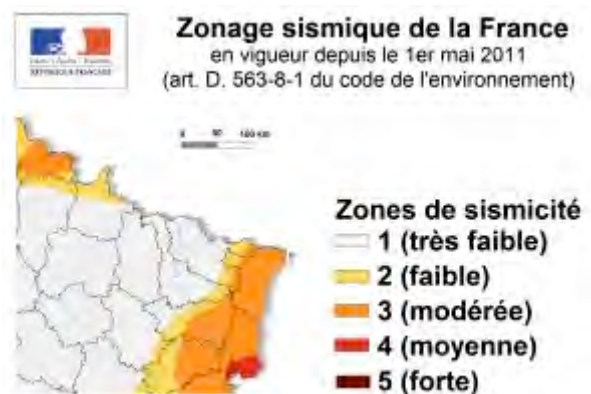
Les phénomènes de **glissement de terrain** sont favorisés par la géologie et la topographie et aggravés par une gestion des eaux inadaptée dans les parcelles cultivées. Ainsi, l'enherbement des parcelles viticoles est conseillé pour protéger le sol des agressions climatiques comme l'érosion hydraulique. Une augmentation du risque de retrait-gonflement des argiles peut également occasionner l'endommagement de certaines infrastructures : certaines zones sont considérées en « aléa fort », dans l'Aube et les Ardennes. L'adaptation dans le domaine du bâti est particulièrement difficile à cause des fondations. Par ailleurs, il existe en Champagne-Ardenne de nombreuses cavités souterraines formées notamment par l'activité de champagnisation réalisée dans les souterrains.

La connaissance du risque de mouvement de terrain demeure insuffisante mais progresse.

5.6.3 - Risques sismiques

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante. Si le risque est très faible sur la grande majorité du territoire de la région ACAL, certains sous-ensembles territoriaux sont identifiés en zones de sismicité modérée (l'ensemble de l'Alsace et la moitié Est des Vosges) voire moyenne comme le Sud du Haut-Rhin. Suite à cette révision, il est à noter l'apparition dans la catégorie "faible" du Nord des Ardennes.

Source : BRGM, d'après l'article D.563-8-1 du code de l'environnement



5.6.4 - Risques relatifs aux mines et aux stockages de gaz souterrains

Risques relatifs à la présence de mines

Les bassins miniers n'étant répertoriés qu'en Alsace et en Lorraine, seuls ces territoires sont soumis aux risques d'affaissements miniers. Il s'agit du deuxième risque significatif en Lorraine après celui des inondations. Etroitement associé à l'exploitation minière, il concerne près de 100 communes sur une large partie Nord de la Lorraine. Source d'incertitude et d'inquiétude pour la population, il est un frein important au développement économique local.

Risques relatifs à la présence de gaz souterrains

Plus localisée, la présence de gaz souterrains (au Nord et à l'Ouest de Haguenau, à l'Est de Nancy et de façon très localisée à proximité de Saint-Dizier) est l'objet de périmètres de protection.

5.7 - Risques technologiques

Les installations industrielles susceptibles de générer les risques les plus importants sont les installations classées Seveso. 1 171 établissements de ce type sont recensés en France en 2015.

Réparties de manière inégale sur le territoire français, elles sont surreprésentées en région ACAL avec 12%. Leur densité est particulièrement importante en Alsace avec 5,4 établissements classés SEVESO pour 1 000 km², constituant la quatrième plus forte densité régionale après l'Ile-de-France, la Haute-Normandie et le Nord-Pas-de-Calais. L'agglomération transfrontalière de Bâle concentre un grand nombre d'établissements SEVESO.

Sites SEVESO et installations classées en 2012 : nombre et part dans le parc français

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL	Total France métropolitaine
Nombre de sites SEVESO	45	27	60	132	1 097
Nombre d'établissements classés Seveso pour 1 000 km ²	5,4	1,1	2,5	2,3	2,0
Part des sites SEVESO français	4,1%	2,5%	5,5%	12%	-
Nombre d'installations industrielles à risque	998	1 336	1 263	3 597	41 766
Part des installations françaises classées	2,4%	3,2%	3,0%	9%	-

Source : DREAL

5.8 - La production et les politiques de développement des énergies

5.8.1 - État des lieux

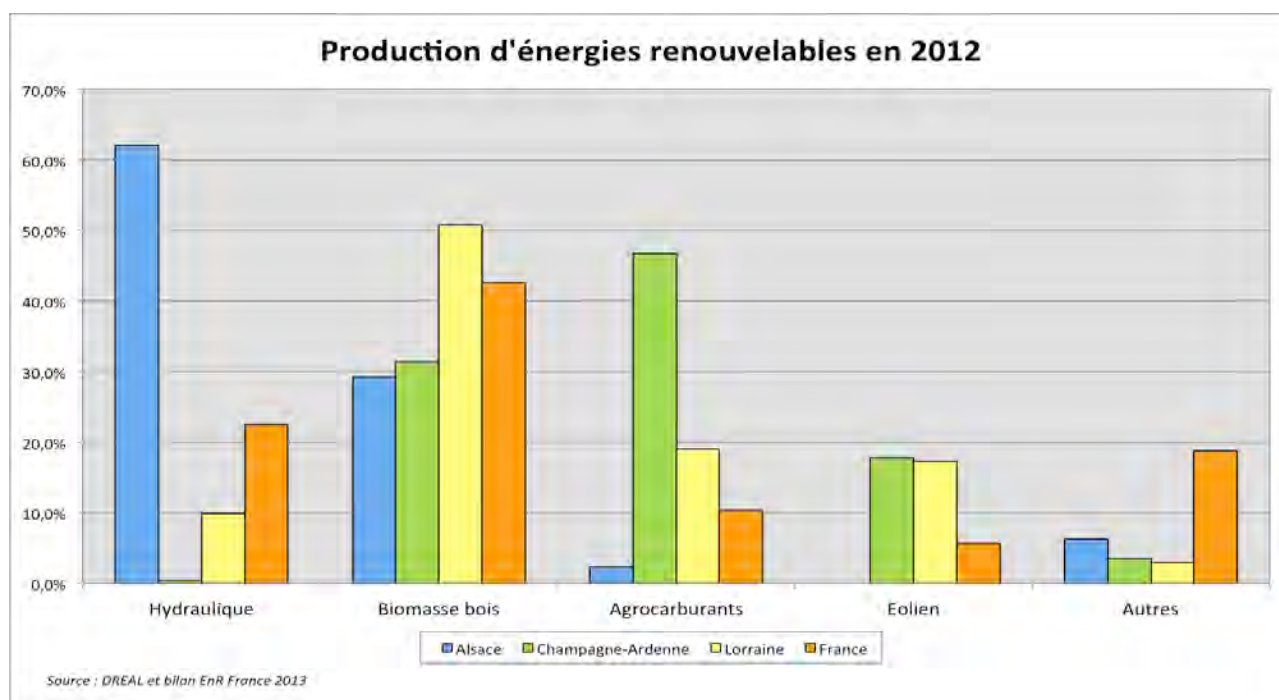
Le profil de production d'énergies des régions actuelles est très hétérogène. L'Alsace se démarque du fait de la part de la production d'énergie hydraulique (70%), la Champagne-Ardenne par celle de l'exploitation des agro-carburants (46,3%) et la Lorraine par celle du bois-énergie (78%).

Si la contribution des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie des ménages est fixée à 23% à l'horizon 2020, il apparaît que la Lorraine doit fournir un effort important pour monter en puissance.

Production d'énergie renouvelable des anciennes régions (2008-2010)

	Alsace (2010)	Champagne-Ardenne (2010)	Lorraine (2008)
Production totale d'énergies renouvelables	0,9 Mtep	0,9 Mtep	0,4 Mtep
Consommation d'énergie finale	5,4 Mtep	4,4 Mtep	8,3 Mtep
Production d'énergies renouvelables dans la consommation finale	17,5%	19,7%	5,4%

Source : DREAL, SRCAE régionaux



En 2012, la production d'énergies renouvelables représentait dans la consommation finale d'énergies : 22% pour l'Alsace, 28% pour la Champagne-Ardenne et 7,4% pour la Lorraine. Les objectifs de ce taux inscrits dans les SRCAE régionaux à horizon 2020 sont respectivement les suivants : 27%, 46% et 14%.

5.8.2 - L'indicateur territorial « électricité »

L'indicateur territorial retenu mesure pour chaque région l'importance de sa production d'électricité renouvelable par rapport à sa consommation intérieure brute d'électricité.²⁵

Production régionale d'électricité renouvelable et part dans la consommation intérieure brute d'électricité en 2011

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Total ACAL	France métropolitaine
Production brute d'électricité renouvelable en GWh	7 193	1 864	1 476	10 533	81 100
Part dans la production nationale	8,9%	2,3%	1,8%	13,0%	/
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation intérieure brute d'électricité en %	45,2%	12,1%	6%	18,8%	16,1%
Rang des régions actuelles	3	11	14	/	/

Source : SOeS, enquête sur la production d'électricité

L'indice territorial est très variable selon les régions. Très fort en Alsace (45,2%), il est bien moindre en Lorraine (6%). La moyenne de la région ACAL apparaît en définitive supérieure à la moyenne nationale de 1,7 point.

Plusieurs "filières" majeures sont présentes dans la région ACAL.

²⁵ La production d'électricité renouvelable correspond à la somme des productions hydraulique renouvelable (c'est-à-dire hors pompes) normalisée, éolienne, solaire photovoltaïque et l'électricité issue de la géothermie haute température et de la biomasse (biogaz, bois et coproduits du bois, bagasse et la partie renouvelable des déchets urbains incinérés). La consommation intérieure brute d'électricité représente l'ensemble des productions brutes d'électricité toutes origines, dont on soustrait le solde du commerce extérieur.

5.8.3 - La biomasse²⁶ bois : une filière majeure en Lorraine

Les trois Schémas régionaux Climat Air Energie inscrivent le développement de la biomasse bois comme un axe de développement des énergies renouvelables. La ressource est importante sur l'ensemble de la région ACAL : 38% de couverture forestière en Alsace, 27% en Champagne-Ardenne et 37% en Lorraine.

En Champagne-Ardenne, un triplement de la production de chaleur est envisagé à l'horizon 2020, passant de 993,7 GWh/an en 2010 à 3 123,5 GWh/an au total en 2020.

En terme de consommation de bois énergie par les ménages, l'hypothèse lorraine est celle d'une stagnation jusqu'en 2020, soit une ressource mobilisable annuellement de 867 000 tonnes de bois par an pour une production d'environ 3 230 GWh. A l'horizon 2020, la production issue du bois énergie est évaluée à 5 090 GWh.

Les objectifs alsaciens en terme de production bois-énergie alsacienne sont élevés : 3 085,6 GWh en 2020, mais il faut tenir compte de l'état actuel de la production (près de 2 500 GWh). Les objectifs intègrent des nouvelles installations industrielles et l'optimisation des rendements des installations individuelles existantes.

5.8.4 - L'énergie hydraulique, une spécificité de l'Alsace

La production d'énergie hydraulique est une force pour la région Alsace. Dix usines hydrauliques (dont deux franco-allemandes) sont installées le long du Rhin. Toute l'énergie produite n'est pas distribuée en France : des accords internationaux cadrent une redistribution auprès de l'Allemagne et de la Suisse. L'exploitation est telle (650 ktep en 2009) que les objectifs à horizon 2020 ne sont pas plus élevés (660 ktep). Une augmentation de 5% est envisagée à ce même horizon pour la Lorraine. En Champagne-Ardenne, il est prévu de passer d'une production de près de 13 ktep à 18 ktep à horizon 2020.

5.8.5 - Les bio-carburants²⁷ : une Champagne-Ardenne pilote

Les agro-carburants ou bio-carburants sont une source d'énergie renouvelable en développement. En Champagne-Ardenne, région pilote en la matière, 46% de la production régionale d'énergies renouvelables provient de cette source (contre 2,4% en Alsace et 19% Lorraine). Deux unités de production d'agrocarburant²⁸ produisent à elles seules près de la moitié de l'énergie renouvelable.

Le CEA a inauguré le 6 octobre 2014 sur la plate-forme interdépartementale de Bure-Saudron (Meuse et Haute-Marne) une unité de prétraitement de biomasse d'origine forestière. C'est la première brique technologique du futur démonstrateur préindustriel Syndièse conçu pour produire à terme des biocarburants de deuxième génération BtL (Biomass to Liquid). Elle a concrétisé la première étape du futur démonstrateur Syndièse devant déboucher, à l'horizon 2018, sur la construction d'une usine de biocarburants de deuxième génération BtL.

5.8.6 - L'énergie éolienne : un potentiel fortement exploité en Champagne-Ardenne

La production d'énergie éolienne est un potentiel majeur et une priorité pour les régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine, (bien moins pour la région Alsace, territoire plus restreint à densité de la population plus forte). La Champagne-Ardenne occupe le premier rang des régions françaises actuelles en termes de puissance installée, la Lorraine occupant quant à elle la 5^{ème} place.

En mars 2012, la Champagne-Ardenne compte 31 Zones de Développement de l'Eolien accordées pour une puissance maximale de 2 845 GWh, ainsi que 990 MW raccordés au réseau électrique, ce qui la place au premier rang national (320 MW pour la Marne et 300 MW pour l'Aube). L'équivalent de 1 023 MW a été délivré en permis de construire restant encore à exploiter.

A l'horizon 2020, l'objectif est de développer la capacité de production pour atteindre une capacité de production de 5 740 MW.

Selon les données 2013, la Lorraine est la cinquième région de France au niveau de la puissance éolienne raccordée, soit une puissance de 719 MW, dont 394 dans le département de la Meuse. A l'horizon 2020, l'objectif est de développer la capacité de production pour atteindre une capacité de 1 500 MW.

²⁶ La biomasse solide représente les matériaux d'origine biologique qui peuvent être employés comme combustibles pour la production de chaleur et/ou d'électricité.

²⁷ Les biocarburants de première génération sont extraits des produits agricoles : betterave, colza... Ils entrent en compétition avec l'alimentation. Les biocarburants de deuxième génération, sont produits à partir de la partie non comestible des végétaux (paille, bois, déchets végétaux).

²⁸ Les principales entreprises qui produisent des agrocarburants sont ainsi notamment Cristanol et Tereos.

Production d'énergie éolienne en régions et en France

en GWh	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	ACAL	France
Production énergie éolienne	0	2 246	1 258	3 504	14 947
Part dans la production énergie éolienne nationale	0%	15%	8%	23%	/

Source : DREAL

5.8.7 - Le nucléaire dans la région ACAL

Le nucléaire en France occupe une place très importante dans le secteur énergétique français.

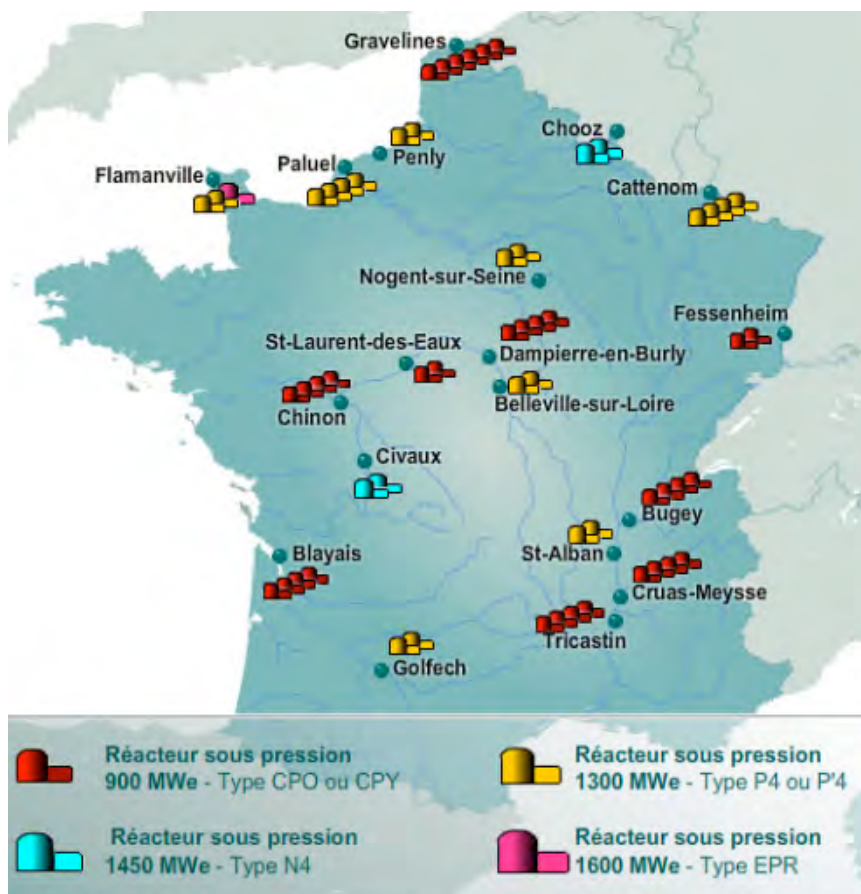
Près de 77 % de l'électricité produite est d'origine nucléaire ; soit 390 TWh en 2011.

Le parc nucléaire français compte 58 réacteurs à eau pressurisés répartis sur 19 sites de production et se décomposent comme suit :

- 34 tranches de 900 MW (dont les 2 de Fessenheim),
- 20 tranches de 1 300 MW,
- 4 tranches de 1 450 MW.

La filière nucléaire française rassemble 2500 entreprises employant près de 220 000 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires de 46 milliards d'euros dont 5,6 milliards à l'export.

Source : CEA / ASN



Centrales nucléaires et réacteurs

Région	Ville	Nombre de réacteurs et année de mise en service	Production	Remarque
Alsace	Fessenheim	2 réacteurs mis en service en 1977, une des plus anciennes du parc	12,417 milliards de kWh (en 2012)	
Champagne-Ardenne	Chooz	2 réacteurs mis en service en 1996 et 1997	21,1 milliards de kWh (en 2011)	Un réacteur REP à l'arrêt est en cours de démantèlement. L'assainissement et la réhabilitation du site sont prévus à compter de 2020
	Nogent-sur-Seine	2 réacteurs mis en service en 1988 et 1989	19,2 milliards de kWh (en 2011)	
Lorraine	Cattenom	4 réacteurs dont le plus ancien a été mis en service en 1987 et le plus récent en 1992	35 milliards de kWh (en 2010)	
Total ACAL	4 centrales	10 réacteurs		

Source : CEA / ASN

5.8.8 - Les centres de stockage des déchets nucléaires du territoire

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) exploite deux centres de stockage en surface dans l'Aube pour les déchets de très faible activité et de faible et moyenne activité à vie courte. Situé à l'Est du département de l'Aube, le Centre de stockage de l'Aube (CSA) est exploité depuis janvier 1992. Il accueille les déchets de faible et moyenne activité à vie courte, prenant ainsi le relais du Centre de stockage de la Manche fermé en 1994.

Situé à proximité du CSA, le Cires accueille depuis l'été 2004 les déchets dits "de très faible activité" provenant des installations nucléaires en cours de déconstruction de Saint-Laurent-des-Eaux et de Brennilis. Il couvre une superficie de 45 hectares, située essentiellement sur la commune de Morvilliers dans l'Aube.

Une nouvelle installation pour les déchets Haute Activité et de Moyenne Activité à Vie Longue est actuellement à l'étude sur un site bi-communal : Bure-Saudron, situé en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Il s'agit du projet Cigéo qui devrait être opérationnel en 2025.

Les services de l'État sont coordonnés sous le pilotage du préfet coordonnateur, Préfet de la Meuse.

Un inventaire national des matières et déchets radioactifs présente les sites qui produisent, traitent, conditionnent et entreposent des déchets radioactifs, exploités par les producteurs et détenteurs de déchets. Il répertorie aussi les Centres de stockage de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), les établissements de la Défense nationale, les sites des « petits producteurs » et les sites historiques. Ces sites historiques recouvrent les sites miniers, les sites historiques de stockage et les sites pollués avérés dont notamment ceux liés à l'utilisation du radium.

Nombre de sites

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	ACAL
Électronucléaire	1	4	1	6
Recherche	5	1	4	10
Médical	4	3	6	13
Industrie non nucléaire	7	2		9
Défense	1	3	2	6
Total	18	13	13	44

Source : <http://www.andra.fr/download/site-principal/document/editions/468.pdf>

5.9 - Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

L'ACAL regroupe 60 des 528 territoires ayant exprimé le souhait de s'engager dans la mutation énergétique et économique suite à l'appel à projet lancé en septembre 2014 par la Ministre de l'Écologie, en coordination avec la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la ruralité : les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Ces projets, portés par les élus locaux en coopération avec les acteurs économiques et les citoyens, permettront le développement de filières industrielles d'avenir et la création d'emploi. Ils pourront s'articuler autour d'un ou plusieurs axes : la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public, la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports, le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets, la production d'énergies renouvelables locales ou /et la préservation de la biodiversité et la promotion de l'urbanisme durable. En outre, ces projets pourraient créer 100 000 emplois en trois ans en facilitant l'implantation de filières vertes.



En juin 2015, trente huit territoires ont signé au niveau national une convention d'appui financier pour financer leur programme. Huit d'entre eux se situent en ACAL : Communauté de Communes (CC) de la Vallée de Kaysersberg, Communauté d'agglomération (CA) de Mulhouse, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, Pôle d'équilibre territorial rural du Pays Thur Doller, CC de Vitry, Champagne et Der, commune de Vitry-le-François (Champagne-Ardenne), CA du Grand Verdun et CA de Sarreguemines (Lorraine). Ces collectivités bénéficieront de 500 000€ pour engager des actions concrètes sur le terrain.

6 - Attractivité et qualification supérieure territoriale

6.1 - Enseignement supérieur - Recherche – Innovation

6.1.1 - L'enseignement supérieur

Avec un effectif d'environ 185 000 étudiants, la région ACAL rassemble près de 8% des étudiants de l'enseignement supérieur en Métropole se plaçant au 5^e rang des treize régions. Elle se singularise par une part importante de l'université qui regroupe 67% des étudiants derrière la Corse (75%) et devant la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées 66,5%, la moyenne nationale s'élevant à 61,2%.

Cette fonction universitaire est cependant très inégale selon les agglomérations. En France, les grands pôles de formation que sont les agglomérations de Lille, Paris ou Lyon regroupent également un grand nombre de grandes écoles qui ne sont pas rattachées aux universités comme c'est le cas à Nancy et à Strasbourg.

Les effectifs d'étudiants en 2013.

Formations	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Région ACAL	Poids France de Province	Poids métropolitain
Classes préparatoires aux grandes écoles	2 445	1 177	2 384	6 006	11,1	7,4
Sections de techniciens supérieurs et assimilés	6 658	5 450	8 954	21 062	10,5	8,6
Universités	51 475	21 240	51 513	124 228	11,6	8,6
Universités de technologie		2 508		2 508	27,0	27,0
Autres formations d'ingénieurs	1 768	590	2 096	4 454	6,9	4,9
Écoles de commerce gestion et comptabilité	457	5 467	2 126	8 050	9,2	6,2
Écoles juridiques et administratives	200		149	349	5,7	3,7
Écoles supérieures art et culture	1 700	414	1 228	3 342	9,8	4,8
Écoles para-médicales et sociales	4 169	2 802	6 222	13 193	12,1	9,6
Autres écoles de spécialités diverses	998	426	1 083	2 507	7,2	4,4
Total enseignement supérieur	69 870	40 074	75 755	185 699	10,8	7,9
<i>dont formations d'IUT</i>	<i>3 933</i>	<i>2 943</i>	<i>5 200</i>	<i>12 076</i>	<i>12,5</i>	<i>10,6</i>
<i>dont formations d'ingénieurs</i>	<i>3 486</i>	<i>2 400</i>	<i>6 652</i>	<i>12 538</i>	<i>12,3</i>	<i>9,3</i>

Sources : MENESR – DGESIP / DGRI – SIES, Atlas régional - édition 2014 (<http://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/>)

L'enseignement supérieur est présent sur une soixantaine d'agglomérations de la région ACAL. La plupart d'entre elles accueillent essentiellement des Sciences, Technologies, Santé (STS), des écoles para-médicales et sociales et à un degré moindre des Instituts Universitaires de Technologies (IUT). Mais la fonction de l'enseignement supérieur est surtout de nature métropolitaine. Les six principales unités urbaines de la région rassemblent 88% des étudiants, la part des effectifs universitaires de ces pôles s'élevant à 95,4%. Ces unités urbaines regroupent 29% de la population de l'ACAL²⁹.

La part des étrangers dans les effectifs d'étudiants est un angle d'approche pour mesurer l'attractivité et le rayonnement à l'international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ils sont principalement présents dans les universités. L'ensemble des universités de l'ACAL compte 15,5% d'étudiants étrangers dans ses établissements, soit un peu plus que la moyenne française (15,2%). Cette proportion varie selon les académies et les universités. Ainsi l'Académie de Strasbourg se place au 2^e rang national après celle de Paris avec 19,6% d'étudiants étrangers, celles de Metz-Nancy et de Reims se situant en deçà de la moyenne française avec respectivement 13,1% et 11,2%.

²⁹ Strasbourg, Metz, Nancy, Mulhouse, Reims et Troyes.

Les sites d'enseignement supérieur et de recherche et poids des effectifs ESR.

Type de site	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Pôle universitaire et de recherche prépondérant	Strasbourg (80%)	Reims (67%)	Nancy (65 %)
Autre pôle important	Mulhouse (12%)	Troyes (19%)	Metz (27 %)
Implantations secondaires	Colmar (4%)	Châlons-en-Champagne + Charleville-Mézières (8%)	Longwy, Thionville, Saint-Avold, Sarreguemines, Saint-Dié-des-Vosges, Lunéville, Forbach (8%)
Types de regroupement Comue / Association	Association	Comue	EPSCP*

*EPSCP : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. L'université de Lorraine est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, des universités Henri Poincaré (Nancy I, Nancy II), Paul-Verlaine de Metz et de l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL).

Source : Strater 2013

L'Université de Strasbourg (UNISTRA) créée en 2009 par la fusion de trois universités de l'Eurométropole accueille 35% des effectifs universitaires et 30% de l'ensemble des étudiants de l'ACAL. Elle regroupe 4 écoles d'ingénieurs et une école de commerce. La Bibliothèque Nationale Universitaire (BNU) et l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA) ont décidé de s'associer avec l'UNISTRA rejoignant ainsi dans leur choix l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg et l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg. Comme le prévoyait le contrat de site 2013-2017, des conventions d'associations ont été passées entre l'Université de Strasbourg, la BNU et l'Université de Haute-Alsace en 2014. La ligne stratégique de l'Université de Strasbourg a été consacrée par la sélection de l'Idex UNISTRA, classé 1^{er} par le jury international, qui a pour objectif de devenir un pôle d'excellence scientifique international au cœur de l'Europe.

L'Université de Haute-Alsace (UHA), de création récente (1975) compte plus de 7 500 étudiants répartis sur Colmar et Mulhouse (3/4 des effectifs). Cette université est historiquement liée au tissu industriel local, avec lequel elle entretient toujours un partenariat fort avec une offre de formation diversifiée. Ses coopérations avec l'Université de Technologie de Belfort-Sevenans sont en relation avec les activités dans le domaine des transports (automobile, ferroviaire).

L'Université de Lorraine regroupe 38,5% des effectifs universitaires sur ses deux agglomérations de Nancy (28,2%) et de Metz (10,3%) et 35% du total des étudiants de l'ACAL. Cette université a été créée en 2012 sous statut de grand établissement par le regroupement des trois établissements de Nancy (université de Nancy 1, Nancy 2 et l'INPL) et l'Université Paul Verlaine de Metz. Deux structures souples de coopération rassemblent l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du site : le Pôle lorrain d'enseignement supérieur (PLES) et le Comité de coordination et d'orientation scientifique lorrain (CCOSL). Avec l'opération Campus et les appels à projets « investissements d'avenir », la démarche d'organisation du dispositif lorrain d'enseignement supérieur, recherche, innovation a connu une forte accélération à partir de 2009, date du rapprochement initial au sein d'un PRES³⁰.

L'Université de Reims-Champagne-Ardenne (Urca) et **L'Université de technologie de Troyes** sont les deux principales institutions de la région Champagne-Ardenne. **L'Urca** accueille 14,5% des effectifs universitaires de l'ACAL et la même proportion de l'ensemble des étudiants de ce territoire. L'Urca (21 240 étudiants) est une université multi-sites (Reims -85% des étudiants-, Troyes, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Chaumont) qui existe sous sa forme actuelle depuis 1982. Université de proximité, elle est amenée à couvrir l'ensemble des champs disciplinaires. Son attractivité pourrait être améliorée en rendant plus visibles ses domaines d'excellence et ses formations, et en accompagnant cette stratégie d'une politique patrimoniale visant à donner plus de cohérence à l'ensemble de ses sites.

L'Université de technologie de Troyes (UTT - 2 400 étudiants) a été créée en 1994 avec pour objectif d'établir des liens privilégiés avec le tissu économique pour vitaliser la région. Elle est reconnue sur la thématique transversale *Sciences et technologies pour la Maîtrise des risques* pour la qualité de ses formations et de sa recherche, ainsi que pour ses capacités d'innovation. Arrivée en phase de maturation, la

³⁰ PRES, pôle de recherche et d'enseignement supérieur

qualité de sa formation et de sa recherche, saluée par ses succès dans le cadre du Programme d'Investissements d'avenir, doit lui permettre de mettre en place de nouvelles collaborations avec les organismes et renforcer ses partenariats à l'international. Elle doit aussi clarifier sa stratégie de collaboration au niveau régional, national et international. La stratégie des écoles et des établissements parisiens qui sont présents sur le site doit également s'inscrire dans le projet du site en matière de formation et de recherche.

La constitution, en 2012, du PRES **Université fédérale européenne Champagne-Ardenne Picardie – Uficap**, auquel se sont associés Neoma BS et l'Institut polytechnique LaSalle Beauvais, est venu consacrer la volonté des universités de Reims et d'Amiens d'améliorer la visibilité de leur territoire en matière de recherche. Les universités se sont appuyées, pour créer ce regroupement, sur les collaborations déjà existantes à travers les écoles doctorales et les structures fédératives de recherche communes aux deux universités et dans les domaines de l'ingénierie et de la technologie.

L'Urcat et l'UTT ont annoncé fin 2013 vouloir construire une communauté limitée à la Champagne-Ardenne tout en poursuivant leurs collaborations scientifiques fortes avec les établissements des régions voisines, notamment la Picardie. Cette structuration régionale est ouverte à l'ensemble des établissements et organismes de recherche présents dans la région.

Un paysage universitaire transfrontalier

Dans cette région ACAL intégrant la totalité de la frontière franco allemande ainsi que des frontières avec la Belgique, le Luxembourg et la Suisse, les coopérations entre universitaires et chercheurs avec leurs voisins sont multiples et anciennes.

L'Université du Rhin Supérieur : Les universités alsaciennes, allemandes, suisses du Rhin supérieur portent une relation de proximité géographique quasi unique qui représente une forte valeur ajoutée par rapport aux autres collaborations internationales plus classiques. Cette réalité vécue au quotidien est à l'origine de nombreuses actions bi ou trinationales, la confédération trinationale des universités du Rhin Supérieur (Eucor) étant la plus emblématique. La construction d'un territoire européen marqué par sa puissance scientifique permet de franchir l'étape politiquement importante vers l'Université du Rhin Supérieur. Ce projet est un puissant levier de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle alsacienne. Au-delà du changement de nom, l'enjeu est de dépasser la juxtaposition d'actions de coopération et d'impulser une véritable structuration du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche trinationale. La réussite des projets ambitieux franco-allemands en cours sera un élément moteur pour la réussite du projet global.

Le Président de la République, lors d'un déplacement à Strasbourg en 2014 avec Madame la Chancelière de la République Fédérale d'Allemagne, a annoncé la création d'un campus européen, projet soutenu par les universités du Rhin supérieur. Parmi les objectifs il y a le développement de programmes d'échange universitaires (étudiants, chercheurs, professeurs). Ce projet est inscrit dans le contrat triennal de Strasbourg, capitale européenne 2015-2017.

L'Université de la Grande Région : Dans le domaine universitaire, un groupement transfrontalier Université de la Grande Région (UniGR) associe 6 universités représentant 115 000 étudiants. Ce projet s'inscrit dans la continuité des partenariats établis de longue date entre les établissements de Lorraine et ceux de Liège, Luxembourg, Sarrebruck, Kaiserslautern et Trèves.

Cette université de la Grande Région a pour principaux objectifs :

- d'augmenter la mobilité par la simplification des formalités administratives, l'accès aux cours, aux bibliothèques, aux restaurants universitaires et autres services étudiants et la mise en place de tarifs avantageux,
- de renforcer l'offre de formation au sein des universités partenaires grâce à de nouveaux doubles diplômes ou diplômes conjoints, des coopérations transfrontalières avec une offre de cours coordonnée et une reconnaissance mutuelle des crédits, des séminaires transfrontaliers,
- de conforter la recherche transfrontalière et la formation des doctorant(e)s par la mise en réseau des scientifiques, la mise à disposition d'équipements rares, une coopération étroite dans la formation des doctorant(e)s.

La gouvernance repose sur une double approche descendante et ascendante de manière à conjuguer stratégie et politique générale, décidée par le Conseil UniGR et dynamique de terrain, portée par les activités et le

niveau opérationnel. Un comité de coordination, composé de représentants des directions des universités, coordonne les activités et un conseil étudiant consultatif a vocation à intégrer le point de vue étudiant.

L'université franco-allemande (UFA)

La création de l'université franco-allemande a été décidée en 1977 par un accord intergouvernemental. Mise en place officiellement en 1999, l'UFA a pour mission le renforcement de la coopération franco-allemande en matière d'enseignement supérieur et dans le domaine de la recherche. A cette fin, elle s'attache à promouvoir les relations et les échanges entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands et à mettre en œuvre des activités et des projets d'intérêt commun en matière d'enseignement, de formation initiale et continue, de recherche et de formation des jeunes chercheurs.

L'université franco-allemande, dont le siège est à Sarrebruck (Land de Sarre-Allemagne), offre des cursus intégrés franco-allemand au niveau du 1^{er} et du second cycle et "post-licence", sanctionnés par un double diplôme franco-allemand. C'est un établissement "sans murs", constitué d'un réseau d'environ 180 établissements partenaires : près de 80 établissements français et 80 établissements allemands ainsi que des écoles ou des universités en Autriche, Bulgarie, Espagne, Japon, Luxembourg, Pologne, Pays-Bas, République tchèque, Royaume-Uni, Suisse, Russie. Ce réseau, unique en son genre, propose 162 cursus binationaux et trinationaux allant du niveau post-bac au niveau master. Parmi ces cursus, plusieurs d'entre eux sont proposés par des partenariats entre grandes écoles et universités situées dans l'ACAL et dans les espaces frontaliers des pays voisins.

Parallèlement à la mise en œuvre des cursus intégrés, l'UFA soutient des actions de coopération en matière de formation doctorale et de recherche entre la France et l'Allemagne, et s'engage notamment dans les échanges et la collaboration entre jeunes chercheurs. Elle accorde aussi une place importante à l'insertion professionnelle en organisant des "business diners" qui permettent aux étudiants de se constituer un réseau professionnel.

L'UFA compte actuellement plus de 6 000 étudiants. Sous son égide sont délivrés chaque année plus de 1 000 doubles diplômes franco-allemands.

6.1.2 - La recherche

Globalement, 82% du poids des **indicateurs de moyens** se concentrent sur l'Alsace et la Lorraine. C'est le cas du nombre d'étudiants (79 %) et des moyens consacrés à la recherche, qu'ils s'agissent des effectifs de chercheurs (86 %) ou des dépenses en faveur de la recherche (85 % des montants).

Le rapport DIRDE/DIRDA est élevé en Champagne-Ardenne (2,4 fois), plus équilibré en Alsace (1,14), et en retrait en Lorraine (0,73)³¹.

Les chiffres clés des moyens attribués à la recherche (Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids dans la nouvelle grande région ACAL).

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Région ACAL
Population, million	1,8 (33)	1,33 (24)	2,3 (42)	5,43
PIB, Mds €	52 (37)	35 (25)	55 (39)	142
Etudiants ES	68 000 (37)	39 000 (21)	75 000 (41)	182 000
Diplômés master	3 579 (43)	1 656 (20)	3 180 (38)	8 415
Personnels recherche	9 165 (46)	2 814 (14)	7 806 (39)	19 785
Chercheurs (public)	2 833 (46)	652 (11)	2 710 (44)	6 195
Chercheurs (privé)	2 346 (49)	922 (19)	1 540 (32)	4 808
DIRDA (en M€)	396 (45)	79 (9)	405 (46)	880
DIRDE (en M€)	455 (48)	192 (20)	297 (31)	944
DIRD (en M€)	851 (47)	271 (15)	702 (38)	1 824
DIRDE/DIRDA	1,14	2,40	0,73	1,07

Source : Strater 2013

³¹ DIRDE : dépense intérieure de recherche et développement en entreprise ; DIRDA : dépense intérieure de recherche et développement dans l'administration (recherche publique).

Les **indicateurs de performance** indiquent un poids prépondérant de l'Alsace dans le domaine de la recherche et une position intermédiaire de la Lorraine.

Cependant, chacune des actuelles régions développe des domaines d'excellence spécifiques qui la distingue de ses voisins. Ainsi, l'Alsace se singularise dans les domaines de la chimie et de la biologie avec une notoriété mondiale. La Lorraine s'affirme dans le secteur des géosciences et du numérique et de la santé, tandis que la Champagne-Ardenne est fortement investie dans la thématique de la valorisation des agro-ressources (en coopération avec la Picardie) et s'appuie fortement sur les dynamiques impulsées par le Pôle de compétitivité IAR³².

Il existe des grands domaines de recherche communs en forte interaction avec les activités économiques sur lesquels les trois régions peuvent affirmer des synergies et des complémentarités. C'est tout particulièrement le cas dans le domaine des matériaux classiques (matériaux métalliques et polymères) et dans celui des nanomatériaux³³. Sur cette dernière thématique, les laboratoires sont positionnés sur l'ensemble des nano-outils et nano-objets avec une prédominance des marchés applicatifs du vivant et de l'énergie.

Le Grand Est a d'ailleurs l'opportunité d'affirmer un positionnement privilégié dans le domaine de la prévention des risques liés aux nanomatériaux. Au-delà des nanomatériaux, la thématique des risques industriels et naturels (métrologie, remédiation) peut ouvrir des perspectives de coopération (notamment entre les chercheurs lorrains et alsaciens). Ce positionnement sur les matériaux s'appuie sur l'IRT M2P³⁴ (Lorraine, Champagne-Ardenne), l'Institut Carnot Mica³⁵ (Alsace), le CRT Cetim-Cermat (Alsace), le CRT Matériaux Alsace, le CRT MDTs³⁶ (Champagne-Ardenne), la plateforme C'Nano Grand Est qui inclut des laboratoires des trois régions ainsi que de Franche-Comté et de Bourgogne. La relation avec le monde de l'entreprise est facilitée par le pôle de compétitivité Matériaux³⁷.

Les chiffres clés des performances de la recherche. (Les chiffres entre parenthèses indiquent le poids par rapport à la nouvelle grande région ACAL)

Éléments de Recherche	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	ACAL	ACAL/National (%)
Idex	1 (100)	0 (0)	0 (0)	1	10
Labex	17 (68)	1 (4)	7 (28)	25	9,0
Equipex et autres projets de recherche	22 (58)	4 (11)	12 (32)	38	7,6
Produisants AA+	1698 (47)	319 (9)	1603 (44)	3620	7,4
Production scientifique (%/national)	3,3 (48)	0,8 (12)	2,8 (40)	6,9	
Production technologique (% / national)	4 (60)	0,9 (13)	1,8 (27)	6,7	
IUF, nominations 2009-2013	24 (60)	5 (13)	11 (28)	40	5,8
Docteurs 2010	533 (52)	116 (11)	377 (37)	1 026	15,4
ERC 2007-2013	28 (78)	0 (0)	8 (22)	36	6,5
CNRS : médailles or et argent 2001-2013	13 (81)	0 (0)	3 (19)	16	6,5

Source : Strater 2013

³² IAR, Industries & Agro-Ressources (IAR), est engagé dans le développement de technologies et de produits substituant des matières premières d'origine pétrolière par des productions végétales agricoles, forestières et algales.

³³ Etude SGAR publiée en 2014

³⁴ M2P, Matériaux, Métallurgie, Procédés couvrent l'ensemble de la chaîne de production des matériaux principalement métalliques, depuis les matières premières (avec en particulier le recyclage) jusqu'aux produits, associations de matériaux (et à leur fonctions), à travers leurs procédés d'élaboration dans un contexte de développement durable (économies d'énergie et de matières premières, durabilité des produits).

³⁵ MICA se positionne sur les matériaux fonctionnels, surfaces et interfaces, leurs caractérisations, sur les procédés et la pré-industrialisation.

³⁶ MDTs, Matériaux, dépôts et traitements de surface

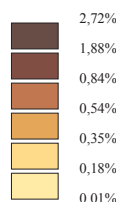
³⁷ Matériaux se focalise sur les matériaux et procédés dans les domaines de l'énergie, de l'aéronautique de l'automobile du médical.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

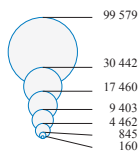
Poids régional des chercheurs publics et privés en 2011

Malgré une présence marquée de la recherche publique en Alsace et en Lorraine, les trois régions ne rassemblent que 5,8% des chercheurs (publics et privés) de la métropole (hors Île-de-France), alors qu'elle regroupe 8,7% des emplois de la France de Province. Cette représentation caractérise un déficit de la recherche en entreprises fortement concentrée dans l'agglomération parisienne. À l'est de la région, les effectifs de chercheurs sont particulièrement élevés dans les régions du sud de l'Allemagne (Karlsruhe, Stuttgart, München).

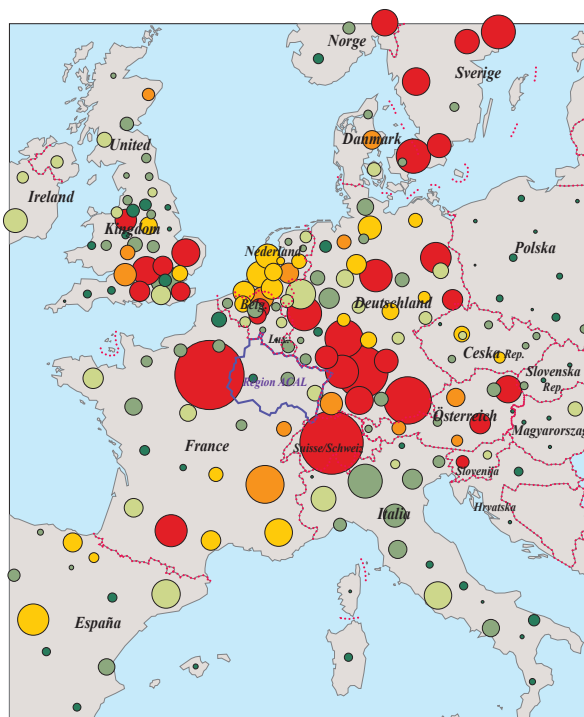
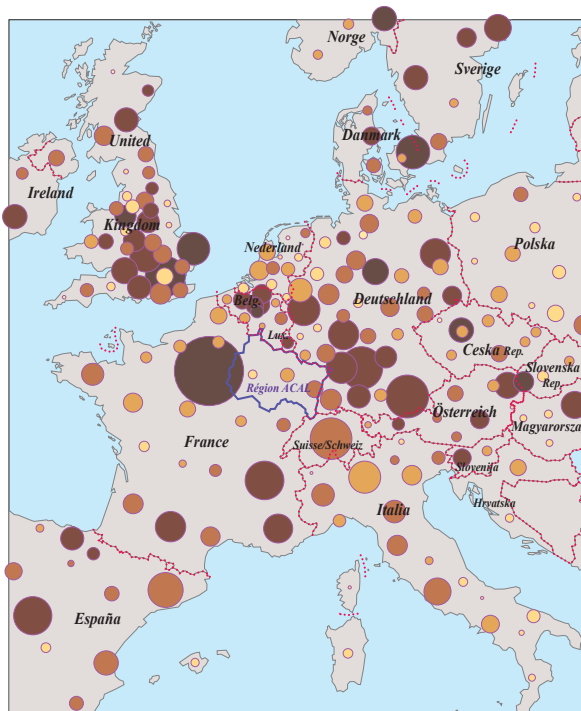
Part des chercheurs dans l'emploi régional en 2011



Effectif de chercheurs en ETP (2011)



Source : EUROSTAT - 2013
Absence d'information pour les Länder de Niederbayern et Oberpfalz en Bavière



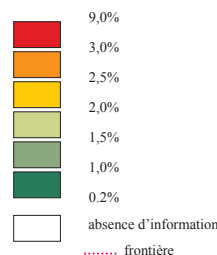
Poids régional du financement de la recherche publique et privée en 2011

La plupart des pays et des régions de l'UE sont encore éloignés de l'objectif d'augmenter les dépenses de R&D à concurrence de 3% du PIB prévu par l'UE pour 2010. Seules la Suède, la Finlande et le Danemark dépassent ce seuil au niveau national.

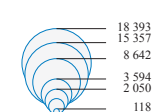
Avec moins de 1,5% du PIB, les dépenses intérieures de R&D des régions de l'ACAL sont en deçà de la moyenne nationale (2,2%), et de la moyenne des pays de l'Union Européenne (2%).

Dans ce domaine, l'ACAL se situe au contact de régions allemandes qui atteignent ou dépassent les 3% du PIB (6,3% pour la région de Stuttgart). C'est également le cas de l'Île-de-France et de la Suisse.

Part de la recherche publique et privée dans le PIB en 2011



Volume affecté à la recherche en millions d'euros (2011)



Source : EUROSTAT - 2013

Absence d'information pour les Länder de Niederbayern et Oberpfalz en Bavière

0 100 200 500 km

Fond de carte : © SGARE Alsace
Cartes réalisées avec le logiciel Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>



La région ACAL dans son contexte européen

6.1.3 – L'innovation

La nouvelle région comporte de nombreuses structures (tableau 5) qui nécessitent un suivi régulier et de proximité.

Il est à noter que la nouvelle région comportera trois Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT), dont 2 sont interrégionales (SATT Grand-Est et SATT Nord). La SATT Conectus est à ce jour

considérée comme la plus performante et la plus avancée dans son mode de gestion et dans ses résultats. La région Alsace est la première région à devenir actionnaire d'une SATT, la SATT Conectus.

Les structures et sites d'innovation et de transfert de technologie, labélisés MENESR / PIA.

Structures	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
CRT-CRITT ³⁸	6 : Eurométropole (3), Mulhouse (1), Saint-Louis (1), Colmar (1)	1 : Charleville-Mézières et Nogent	5 : Nancy (1), Bar-le-Duc (1), Saint-Dié des Vosges (1), Epinal (1), Vannes le Châtel (1)
PFT ³⁹	-	4 : Reims, Charleville-Mézières, Chalons-Champagne, Chaumont	1 sur 3 sites : Saint-Avold / Sarreguemines, / Forbach
CDT ⁴⁰	-	1 : Reims/Troyes (Carina, agence régionale de l'innovation)	1 : Nancy
Incubateur	1 : Sémia à Strasbourg	1 : Carinna à Reims/Troyes	1 : IL à Nancy
SATT	1 : SATT Conectus (Périmètre : Alsace)	2 : SATT Nord (Périmètre : Nord Pas de Calais, Champagne Ardenne/Reims, Picardie), SATT Grand-Est	1 : SATT Grand Est hors Alsace (Périmètre : Lorraine, Bourgogne, Franche Comté, Champagne-Ardenne/Troyes)
IRT ⁴¹	-	1 > M2P, Matériaux, métallurgie, procédés	
Instituts Carnot ⁴²	1 régional : MICA (Matériaux et nanomatériaux) 2 inter-régionaux, Télécom & société numérique, Irstea	2 inter-régionaux > ARTS et ICEEL (CA et Lorraine)	3 Inter-régionaux : ARTS ⁴³ et ICEEL ⁴⁴ (CA et Lorraine) Inria ⁴⁵

Source : DRRT Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Les incubateurs IL en Lorraine et SEMIA en Alsace présentent des complémentarités qui pourraient être exploitées pour renforcer leur potentiel, soit par un partenariat avancé impliquant des mutualisations de fonctions, soit par une fusion des structures.

La région ACAL compte 6 des 70 pôles de compétitivité de la France (tableau 6). En première analyse, des concurrences pourraient s'exercer entre Fibres-Energivie et IAR sur la chimie verte, et Fibres-Energivie et Matériaux sur les matériaux. Cependant leurs zones géographiques d'action et leurs domaines d'activité semblent plutôt complémentaires, et des partenariats ont déjà lieu, par exemple sur des projets co-labellisés. Matériaux, le Pôle des Microtechniques (Franche-Comté), le Pôle Véhicule du Futur et le Pôle Fibres ont porté la candidature du projet d'institut de recherche technologique (IRT) Matériaux, Métallurgie et Procédés (M2P) aux Investissements d'Avenir. Ces pôles sont représentés par Matériaux au Conseil d'Administration de la Fondation de Coopération Scientifique IRT M2P.

Matériaux est également cité comme partenaire par le Pôle Alsace Biovalley, ainsi que Fibres-Energivie et le Pôle des Microtechniques.

IAR est cité comme partenaire de Fibres Energivie.

38 CRT, centre de ressources technologiques (label MENESR), CRITT, centre régional d'innovation et de transfert de technologie. Un CRT dispose de moyens technologiques et analytiques propres au service des entreprises et réalise du transfert de technologie au service des entreprises.

39 PFT, plateforme technologique (label MENESR). Ce sont souvent, mais pas toujours, des plateaux techniques d'établissement d'enseignement mis à disposition d'entreprises.

40 CDT, centre de diffusion technologique. Il a un rôle d'interface entre les PME et les centres de compétences (laboratoires de recherche, centres techniques, ...).

41 IRT, institut de recherche technologique. Outil du PIA, il s'agit d'instituts thématiques interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public-privé.

42 Les instituts Carnot sont des **structures de recherche publique** qui ont pour mission de **développer la recherche partenariale au bénéfice de l'innovation des entreprises – de la PME au grand groupe** – et des acteurs socioéconomiques.

43 ARTS, Actions de recherche pour la technologie et la société développe des compétences et travaux de recherche technologique en sciences de l'ingénieur pour la conception de produits, les systèmes énergétiques et les interactions entre matériaux et procédés de fabrication.

44 ICEEL, Institut Carnot énergie et environnement en Lorraine se présente comme catalyseur d'innovation pour les entreprises, grâce à ses compétences en géosciences, sciences des matériaux, génie des procédés et aux transferts de technologie associés.

45 INRIA, Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Focus sur les pôles de compétitivité

Pôles de compétitivité	Périmètre régional	Thématique	Année de première labélisation	Evaluation en 2012
Alsace Biovalley	Alsace	découverte et développement de nouveaux médicaments, nouvelles technologies médicales	2005	Performant
Véhicule du Futur	Alsace Franche Comté	secteur automobile, transports et solutions de mobilité	2005	Performant
Fibres	Alsace Lorraine	matériaux de demain imaginés à partir des fibres et de la chimie verte	2005	Moins performant
Energivie	Alsace	solutions pour le bâtiment à énergie positive	2010	Performant
Fusion Fibres-Energivie au 1er janvier 2015				
Hydréos	Alsace Lorraine	gestion des eaux continentales	2010	Moins performant
Industries et AgroRessources	Champagne-Ardenne	bioraffinerie, agro-ressources (agromatériaux, biomolécules, biocarburants avancés, ingrédients)	2005	Très performant
Matériaux	Champagne-Ardenne Lorraine	matériaux structurants, néo-métallurgie, procédés propres et durables, pour des secteurs tels que l'énergie, l'automobile, l'aéronautique et le médical	2005	Performant

Source : DRRT Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

6.2 - Un territoire accessible selon tous les modes de transports**6.2.1 - Un territoire au contact de grands pôles et hubs européens**

L'accessibilité de la région ACAL depuis les grands pôles européens à proximité, comme à une échelle internationale plus large est un atout majeur pour le développement de ce territoire, dont les principales agglomérations sont de surcroît bien interconnectées entre-elles par les modes de transports routiers et ferroviaires. Toutefois, certaines parties de cet espace sont moins bien reliées entre elles ou avec certains pôles extérieurs, en particulier par le mode ferroviaire, et les grandes villes sont toutes confrontées à des saturations (que les acteurs publics s'emploient néanmoins à atténuer par des politiques visant à développer les transports collectifs).

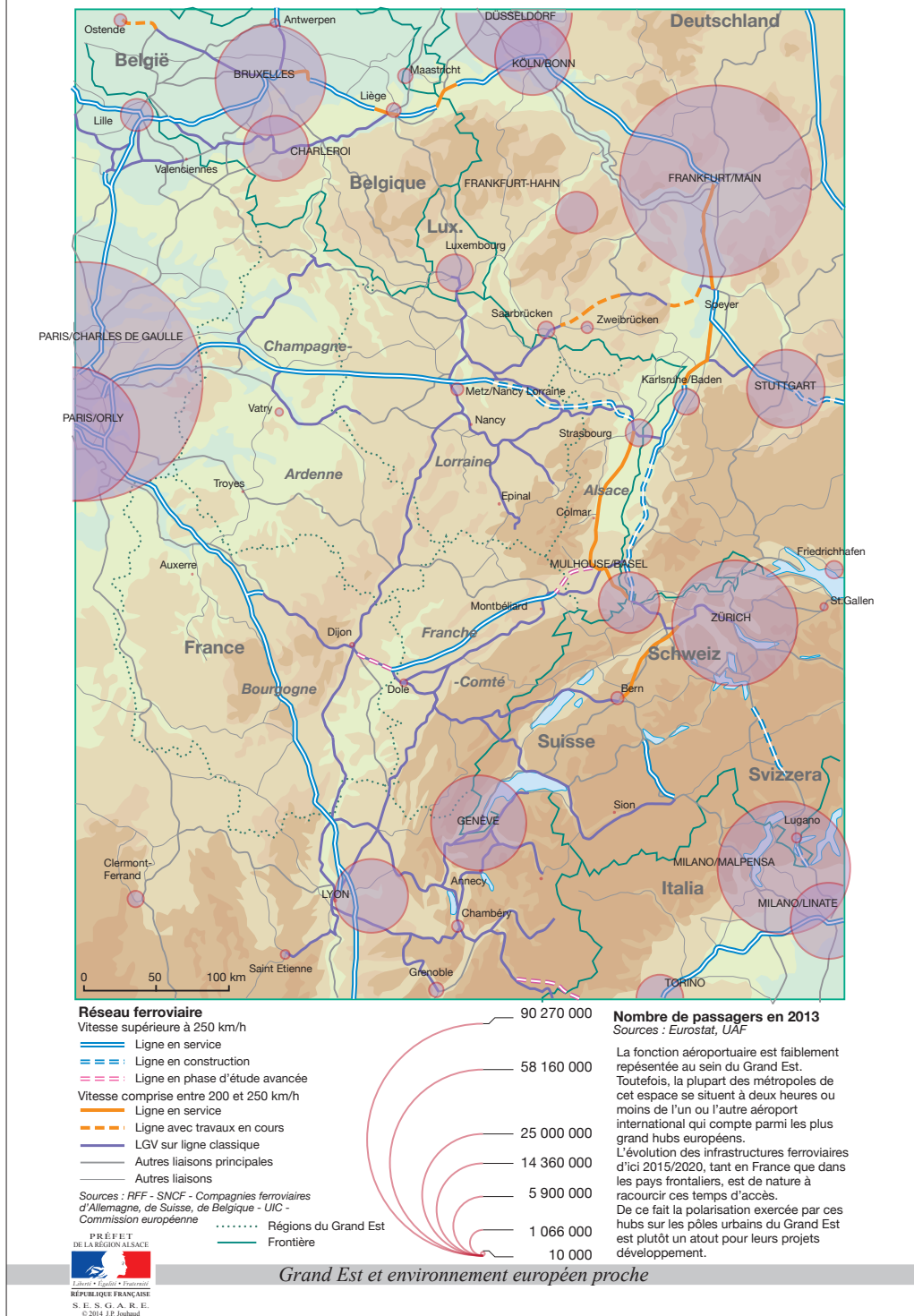
L'achèvement de la LGV entre Paris et Strasbourg avec ses ramifications vers l'Allemagne, son croisement avec la LGV Rhin-Rhône qui relie Francfort au sillon rhodanien via l'Eurométropole sont des atouts majeurs pour l'accessibilité aux grands pôles européens proches mais aussi aux grands aéroports européens.

La voie d'eau l'est aussi dans le domaine du transport combiné pour la vallée rhénane et le sillon lorrain. Des projets vont dans le sens d'un renforcement de son usage pour les échanges de marchandises vers les grands ports du nord de l'Europe.

Au niveau des liaisons routières et ferroviaires, l'ACAL est confrontée à d'importants flux de trafic de transit internationaux Nord-Sud et Est-Ouest engendrant des saturations sur certains axes, mais également de l'activité logistique en lien avec la structure démographique et économique du territoire. Cette situation est liée au positionnement géo-stratégique de l'ACAL et d'importantes voies de passage naturel. Quatre des neuf grands corridors de transports mixtes voyageurs/fret transeuropéens sont sur le territoire de l'ACAL. La nouvelle politique européenne RTE-T apporte un soutien financier spécifique tous modes de transports confondus. Il s'agit du couloir Rhin-Alpes, du corridor Rhin-Danube et du corridor Mer du Nord - Méditerranée. Il est aussi irrigué par l'axe Atlantique, qui relie la façade atlantique via Le Havre, à l'Allemagne et à l'Espagne. Cet espace est excentré en regard du territoire national, mais sa situation entre plusieurs grandes régions économiques et sur le principal corridor logistique français relativise ce handicap.

TRANSPORTS

Aéroports (2013) et réseaux ferroviaires (2014)



6.2.2 - La desserte aérienne confortée par les LGV :

La région ACAL ne dispose que d'un seul aéroport dont le volume de trafic dépasse les 5 millions de passagers⁴⁶. Il s'agit de l'Euroairport trinational de Base-Mulhouse-Freiburg en limite Sud-Est de la région.

⁴⁶ 6,4 millions de passagers en 2014.

Cependant les grands pôles urbains, pour la plus grande part d'entre eux bien reliés à leur hinterland (routes, transports collectifs), ont accès à de grands hubs aéroportuaires localisés dans leur environnement dans des délais relativement courts. Il s'agit de Paris/Roissy Charles de Gaulle, Francfort et Zürich pour citer les plus importants.

Cette accessibilité aux grands hubs aériens d'échange entre l'ACAL et les grands pôles urbains internationaux est en constante amélioration pour les usagers et notamment par l'évolution de l'offre ferroviaire à grande vitesse. Depuis 2007, la mise en service de la 1^{ère} phase de la LGV Est a déjà considérablement réduit les temps de parcours entre Reims, le sillon lorrain et l'Alsace avec Paris.

L'achèvement de la 2^e phase de la LGV entre Paris et Strasbourg et sa mise en service commerciale prévue le 3 avril 2016 est une nouvelle étape dans les réductions des temps de parcours entre Paris et l'Est de la France. Strasbourg intégrera le « club fermé des liaisons à moins de 2 heures de Paris » dont font déjà partie Reims, Châlons-en-Champagne, Meuse TGV, Nancy et Metz.

Elle va offrir aux clients et aux territoires des temps de parcours plus courts sur de nombreuses destinations, des dessertes renforcées, des connexions plus fluides et améliorera l'accessibilité européenne de la France. De plus, le TGV Est représente un levier majeur pour l'économie et le tourisme des collectivités concernées.

Paris et Strasbourg seront reliées en 1h48 au lieu de 2h20 et ce temps de parcours réduit va également intensifier et renforcer le maillage au sein de la région ACAL, ainsi que ses connexions actuelles avec des métropoles françaises comme Lille, Bordeaux, Nantes ou Rennes. L'offre de liaisons internationales va également se renforcer vers l'Allemagne avec un arrêt en gare TGV Lorraine sur la liaison Paris-Francfort via Sarrebruck, ce qui favorisera les échanges entre la Lorraine, la Sarre et la Hesse. Deux liaisons Paris-Francfort via Strasbourg vont être créées en supplément des quatre dessertes passant par Sarrebruck. Deux allers-retours entre Strasbourg et Bruxelles seront mis en service par le prolongement de 2 des 4 allers-retours actuels entre Strasbourg et Roissy. Cette liaison marquera des arrêts dans les gares de Lorraine TGV et Champagne Ardenne TGV. Deux AR Luxembourg-Strasbourg avec arrêt à Thionville et Metz seront prolongés vers le Sud de la France via la LGV Rhin-Rhône.

Ces renforcements bénéficieront également à des villes comme Charleville-Mézières/Sedan, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François et Bar-le-Duc, Thionville, Luxembourg, Epinal.

Sans oublier les liaisons existantes via la LGV Rhin-Rhône en direction de Paris depuis Bâle-Mulhouse, mais aussi du sillon rhodanien depuis Francfort via Strasbourg et Mulhouse, ces perspectives sont de nature à conforter l'accessibilité de l'ACAL. Concernant la 2^e phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône entre Petit-Croix (Territoire de Belfort) et Mulhouse, sa mise en œuvre a été reportée au-delà de 2030 par la commission « Mobilité 21 » en raison de son coût élevé pour un faible gain de temps (7 minutes).

6.2.3 - Une région de transit de flux internationaux

Les enjeux stratégiques de l'ACAL en matière de transports intérieurs sont indissociables des échanges internationaux et plus particulièrement de ses échanges transfrontaliers avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse.

En 2013, le trafic de marchandises engendré par les trois régions s'élevait à 213 millions de tonnes (hors fret ferroviaire), soit 13% du trafic de la France entière, se répartissant entre 13% d'échanges internationaux, 33% d'échanges avec le reste de la France et 54% de trafics internes.

Ces enjeux qui conditionnent l'accessibilité du territoire et en particulier du réseau urbain polycentrique sont liés :

- à l'écoulement des flux internationaux sur les grands axes de transit Nord-Sud qui se superposent à l'armature urbaine principale de ce territoire,
- à la poursuite de l'amélioration des relations de l'ACAL avec les principaux pôles urbains français et européens, et notamment les liaisons Est-Ouest,
- au fonctionnement des principaux pôles d'échanges que sont Reims, Charleville-Mézières, Thionville-Metz-Nancy, Strasbourg et Mulhouse.

L'écoulement des flux internationaux sur les grands axes de transit Nord-Sud

Actuellement, les trafics internationaux de frets routier et ferroviaire se concentrent essentiellement sur de grands « corridors » de transport, qui, en France, correspondent à deux itinéraires Nord-Sud :

- entre le Benelux et l'Espagne, via Paris et Bordeaux,
- au Nord, le Benelux et l'Allemagne,
- au Sud, l'Arc méditerranéen (Italie, Espagne), via Lyon et le sillon rhodanien.

Les régions de l'ACAL sont directement concernées par ces flux qui empruntent les couloirs traditionnels que sont le couloir rhénan et le sillon mosellan qui se rejoignent dans le Val de Saône à hauteur de Dijon.

Entre l'Europe du Nord (Ports du Benelux, Allemagne) et l'Europe du Sud (Italie, Espagne), ces corridors présentent des caractéristiques communes : ils associent d'abord les trois modes (routier, ferroviaire et fluvial). Ils correspondent aux zones de plus forte population, et connaissent de ce fait des problèmes de saturation tant routière que ferroviaire, liés à la coexistence des trafics de transit et locaux, en particulier au droit des agglomérations qu'ils traversent.

Le couloir rhénan débouche vers le sillon rhodanien par la vallée du Doubs et vers la Suisse. Ces destinations se caractérisent par des partages modaux forts différents. Ainsi, la vallée du Doubs, axe autoroutier privilégié par les véhicules légers, se caractérise par des flux ferroviaires marchandises faibles. La majorité des flux ferroviaires fret qui transitent par l'Alsace se dirige vers la Suisse et leur avenir est d'abord lié aux décisions suisses en matière de traversées ferroviaires alpines. L'analyse de ce couloir ne saurait également ignorer les flux qui empruntent la rive droite du Rhin. En effet, la répartition des rôles entre les deux rives peut évoluer en fonction de la qualité de leurs infrastructures et du nombre de franchissements du Rhin et des taxes. Aujourd'hui, sur la rive alsacienne du Rhin, la réalisation progressive de l'autoroute A35 et la taxe poids lourds allemande sont plutôt de nature à conforter de forts trafics routiers de transit, alors que l'itinéraire Bâle-Mulhouse-Metz est un itinéraire de fret ferroviaire précieux aux débouchés de la Suisse.

Le sillon mosellan, et son prolongement vers Dijon, constitue l'axe privilégié de transit entre l'Europe du Nord et le sillon rhodanien, tant pour le fret ferroviaire que pour le fret routier. L'autoroute A31 connaît en Lorraine des problèmes manifestes de fluidité et de sécurité, aggravés par l'ancienneté de cette infrastructure. Si la saturation des infrastructures ferroviaires est moins évidente, elle est déjà réelle en de nombreux points comme le nœud dijonnais et doit être traitée à la mesure du rôle qu'on lui souhaite voir jouer pour le développement du fret ferroviaire et de dessertes cadencées fréquentes entre les agglomérations proches.

Basée sur une politique volontariste de report modal vers les modes ferroviaire et fluvial, et sur la valorisation des capacités d'itinéraires alternatifs existants ou à créer, cette devrait maintenir leur niveau de service des infrastructures routières existantes.

Cette stratégie doit tenir compte des décisions prises par nos proches voisins sur certains axes. Tel est le cas de la politique de la Suisse qui a procédé au transfert progressif du trafic vers le rail, moyennant la réalisation de deux tunnels ferroviaires : le Loetschberg qui relie Berne à la vallée du Rhône peu avant Brig et le Saint Gothard qui devrait ouvrir en 2016. Ces dispositions pourraient détourner vers la Suisse une part des trafics fret routiers et ferroviaires qui transitent actuellement par les Alpes françaises et remontent par le sillon rhodanien.

Les principaux axes irriguant l'ACAL sont des axes Nord-Sud, s'inscrivant à la fois dans la logique de l'itinéraire français, reliant la Basse Seine et Paris au couloir rhodanien et à Marseille, et dans celui de l'Europe, reliant l'Italie du Nord au Range⁴⁷ de la mer du Nord. Cette orientation a pour effet de faire de l'ACAL un espace traversé et de renforcer les cloisonnements Nord-Sud.

⁴⁷ Range : façade de l'Europe du Nord-Ouest, de la Seine à l'Elbe, dont la partie la plus dynamique est située au Benelux de Anvers à Amsterdam.

Les relations Ouest-Est... une région à l'ouest de l'est européen

Les rééquilibrages à l'œuvre en Europe renforcent des pôles de développement à la fois à l'Est, en direction de l'Europe centrale, et à l'Ouest, avec le renforcement de l'aire métropolitaine du Nord-Ouest et de la façade atlantique et de la péninsule ibérique.

Il s'agit donc de tirer les conséquences de ces évolutions sur le positionnement de l'ACAL dans les échanges en Europe, mais aussi de manière plus globale dans les espaces de développement constitués autour de ces axes.

Cela passe d'abord par le renforcement des principaux axes Ouest-Est existants qui, dans l'ACAL, à l'exception de l'axe ferroviaire lourd entre Dunkerque et Metz, constituent des axes radiaux, issus de la capitale. Ce renforcement vise à améliorer les relations de l'Île-de-France et l'Europe Centrale, et à assurer une bonne desserte des ports du Havre et de Dunkerque.

Cela passe également par le développement d'autres axes échappant à l'attraction parisienne. Il s'agit pour l'un d'entre eux concernant l'ACAL et plus précisément le Sud de la Champagne-Ardenne (A5), de la liaison de Nantes vers la Suisse, via Angers, Tours, Orléans, Troyes, Langres et Belfort/Montbéliard.

Il doit être remarqué que l'amélioration des dessertes Est-Ouest dans l'ACAL ne bénéficie pas qu'aux régions concernées (dans leurs relations avec l'Île-de-France) mais surtout aux différentes régions du territoire français (dont celles de l'arc Atlantique) dans leurs relations avec l'Europe du Centre puisque l'ACAL se situe à l'Ouest de l'Est européen.

6.2.4 - Les voies d'eau : un potentiel de développement

La région ACAL se caractérise, avec celle du Nord-Pas-de-Calais - Picardie, comme un territoire particulièrement irrigué en voies navigables pour le fret.

Elle est concernée par **deux des grands bassins** gérés par trois directions territoriales de Voies Navigables de France (VNF), structurés autour d'axes majeurs à grand gabarit, accessibles aux convois de 3 000 tonnes et plus⁴⁸ :

- Le bassin Rhin-Moselle Est, avec celui du Nord-Pas-de-Calais, relié au réseau du Nord de l'Europe et de l'Europe centrale, où l'artère maîtresse est le Rhin navigable sur 850 kilomètres entre Rotterdam et Bâle. Les villes majeures d'Alsace et de Lorraine sont ainsi connectées à tous les grands ports fluviaux du Rhin, mais également ceux de l'artère Main-Danube et des grands canaux du Benelux et de l'Allemagne du Nord.
- Le bassin de la Seine qui recouvre une grande partie de la Champagne-Ardenne à partir de Vitry-le-François et offre de bonnes connexions avec le Nord et au-delà la Belgique.

Les liaisons entre ces réseaux à grands gabarits sont articulées par un maillage dense mais à faible tirant d'eau limitant les capacités de fret (péniches de 250 à 350 tonnes équivalant 14 poids lourds). Ce maillage est par ailleurs connecté au grand bassin du Rhône et accessible à un tourisme de plaisanciers en pleine croissance.

Au niveau du fret, la part des marchandises transportées par voie d'eau est en progression depuis plusieurs années. En France, seulement 3% des marchandises transportées le sont par voie d'eau, la part modale atteint 15 % en se référant uniquement aux départements "mouillés". Dans les régions industrielles traversées par les grands axes fluviaux et qui plus est, bien reliées au réseau transeuropéen comme le Rhin, la Moselle ou le Nord de la France, la voie d'eau réalise entre 15 et 20 % de part modale (17% en Alsace et 9% en Lorraine).

Le charbon, les minéraux, les matériaux de construction et les céréales représentent 80 % des marchandises transportées par voie d'eau, celles-ci tendent à se diversifier par le développement de la conteneurisation et la politique d'embranchements fluviaux (interfaces logistiques entre les installations terrestres des entreprises et les bateaux assurant le transport).

Depuis 1989, des partenariats entre VNF et les investisseurs souhaitant intégrer la voie d'eau dans leurs schémas logistiques, qu'il s'agisse d'entreprises privées (industrielles ou commerciales) ou de ports publics

⁴⁸ Les 3 directions territoriales sont celles du bassin de la Seine, du Nord Est et de Strasbourg. VNF gère par ailleurs deux autres bassins secondaires : l'estuaire de la Loire et la Gironde.

(intérieurs ou maritimes), ont contribué au développement de la voie d'eau. Il se concrétise notamment par des offres de services réguliers de transports de conteneurs, par exemple depuis Strasbourg (2^{ème} port fluvial de France après Paris et 2^{ème} port rhénan après Düsseldorf en volume de trafic annuel) et Mulhouse (3^e port fluvial) en direction d'Anvers et Rotterdam. Plus au Sud, des trafics de conteneurs et des dessertes par unités fluvio-maritimes se développent entre Chalon-sur-Saône et la Méditerranée.

Annexe : carte VNF

6.2.5 - Un territoire concerné par la politique européenne des transports

La nouvelle politique de l'Union européenne en matière de transports a pour objet de développer un réseau efficace en matière de transports entre les 28 pays membres et bien relié aux pays voisins ainsi qu'au reste du monde.

Cette politique s'inscrit dans un soutien à la compétitivité et concerne tous les modes de transport. La Commission européenne a ainsi défini neuf corridors principaux pour renforcer les liens entre États membres et les pays partenaires pour y concentrer les ressources financières sur certains projets.

L'ACAL étant concernée par quatre de ces cinq corridors que compte la France.

Ce réseau central de transport sera alimenté par un vaste réseau « capillaire » au niveau régional et national avec pour objectif de proposer des déplacements plus sûrs avec moins d'encombrements, des trajets plus fluides et plus rapides et des incidences environnementales moindres.

Certains projets figurant sur la carte produite par les DREAL sont éligibles à cette démarche et vont dans le sens d'une amélioration des dessertes au sein de l'ACAL dans les transports routiers, ferroviaires et fluviaux.

Parmi ces projets, certains concernant le trafic routier sont d'un intérêt stratégique de premier ordre. Il s'agit :

- du projet de l'A304, datant de 1996, qui consiste à prolonger l'autoroute A34 depuis le sud de Charleville-Mézières jusqu'à la déviation existante de Rocroi/Gué d'Hossus en direction de la Belgique ; les premiers travaux de terrassements ont commencé en 2011.
- de l'autoroute A31, dans sa traversée du « sillon lorrain », qui connaît depuis plusieurs années des phénomènes importants de congestion routière liés à la superposition de trafics locaux, de trafics d'échanges régionaux et de transit international nord-sud.

Le Gouvernement en a fait une de ses priorités d'aménagement suite aux conclusions de la commission « Mobilité 21 ».

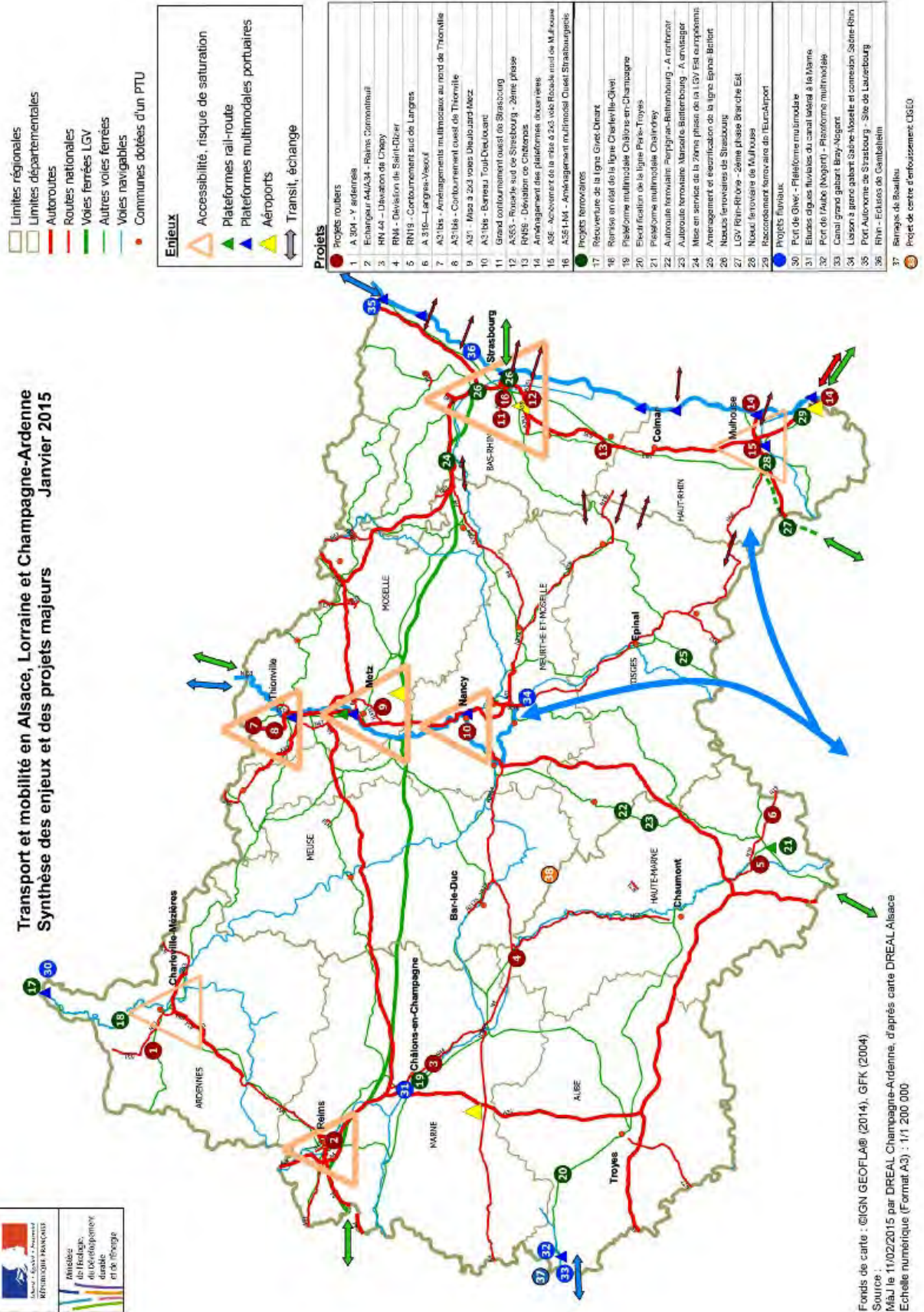
L'objectif est d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité et de remettre à niveau environnemental des sections élargies. Le programme prévoit sur 90 Km :

- des aménagements des infrastructures existantes avec mise à 2x3 voies et la construction de nouveaux tronçons autoroutiers à 2x2 voies,
- différentes options de tracé et de modalités de financements : mise à péage éventuelle de certains tronçons.

La date de mise en service envisagée se situe à l'horizon 2024 à 2030 (selon scénario de concession). Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie est le maître d'ouvrage de ce projet dont le coût est estimé entre 1,1 et 1,4 milliard.

- du projet de l'A355 de contournement Ouest de Strasbourg pour fluidifier le trafic saturé de l'A35 et déclaré d'utilité publique en 2008, mais dont la genèse date de 2000. Suite à l'échec de la première procédure de mise en concession (2011-2012), une nouvelle procédure est relancée depuis février 2014 par la publication d'un appel public à concurrence. La désignation d'un concessionnaire est programmée pour la fin 2015. Ce projet traverse la zone de protection stricte du Grand Hamster et la Commission européenne reste très attentive à cet aspect du dossier qui n'est pas totalement dissociable du contentieux européen.

Transport et mobilité en Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne Synthèse des enjeux et des projets majeurs Janvier 2015



Fonds de carte : ©IGN GEOFLA® (2014), GFK (2004)
Source :
Mise à jour 11/02/2015 par DREAL Champagne-Ardenne, d'après carte DREAL Alsace
Echelle numérique (Format A3) : 1/1 200 000

6.3 - Culture et patrimoine : des richesses à valoriser

L'histoire mouvementée de la région ACAL, terre de brassage et de passage, constitue la source de ses nombreuses richesses patrimoniales. Liens entre les mondes romain et rhénan, mélange des cultures catholiques, protestantes et juives, choc des cultures allemandes et françaises lors des annexions des 19^e et 20^e siècles, passé minier et industriel commun.

Les pouvoirs publics, en relation avec les acteurs du secteur privé, mènent une politique active de soutien aux secteurs culturels, tant pour favoriser la diffusion des œuvres que pour en développer et rénover l'offre.

6.3.1 - Patrimoine monumental

Sur les 38 sites français inscrits au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, quatre sont situés dans la région ACAL :

- Strasbourg – Grande île (1988) avec la cathédrale, plus haut monument du monde durant toute l'époque moderne, lieu de la réforme protestante de la Révolution,
- les places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy (1983), ensemble urbain avec au centre la place Stanislas, voulue par le duc de Lorraine Stanislas Leszczyński et construite au XVIII^e siècle sous la direction de l'architecte Emmanuel Héré,
- la Cathédrale Notre-Dame de Reims (1991), bâtie au 13^e siècle et lieu du sacre de nombreux rois de France, l'abbaye Saint-Rémi et le palais du Tau,
- au titre des Fortifications de Vauban (2008), inscription des sites de Longwy et de Neuf-Brisach.

S'ils ne sont pas inscrits sur la liste de l'UNESCO, d'autres sites témoignent de la richesse patrimoniale de la région ACAL :

- le château du Haut-Koenigsbourg, édifié au XII^e siècle, forteresse de montagne,
- l'église Saint-Pierre aux Nonnains de Metz, édifice religieux datant de la fin du IV^e siècle, et le trésor de Saint Gauzlin pour la période carolingienne,
- les cathédrales de Metz, de Verdun et de Toul, témoins de la province des Trois-Évêchés, dont le Traité de Westphalie en 1648 a confirmé la souveraineté du roi de France,
- le château de Lunéville, dit le «Versailles» lorrain,
- l'abbaye de Clairvaux dont on commémore en 2015 le 900^e anniversaire de la création,
- en Champagne-Ardenne, de nombreux édifices religieux qui conservent souvent un riche mobilier donnant un panorama de l'ensemble de l'architecture religieuse,
- patrimoine des frontières : militaire et reconstructions.

6.3.2 - Patrimoine archéologique

L'archéologie préventive reste la principale source de collecte de données. L'archéologie programmée, menée par des amateurs ou des chercheurs complète cette connaissance sur certains champs chronologiques ou thématiques.

Bilan Archéologie préventive

	ACAL (1)	Alsace (1)	Champagne-Ardenne (1)	Lorraine (1)	France métropolitaine (2)
Diagnostics	350	80	140	130	1 864
Fouilles	75	15	40	20	310

Sources (1) : DRAC – (2) Rapport national archéologie préventive 2012

Les tumuli de la forêt de Haguenau, référence européenne de période protohistoire ancienne, l'habitat de Yutz et la nécropole de Metz pour le néolithique, l'âge du bronze, et l'exceptionnelle tombe aristocratique de l'âge du Fer de Lavau (Aube) constituent des exemples de ces richesses archéologiques.

Les périodes médiévales et modernes sont aussi bien appréhendées. La région ACAL est particulièrement en pointe pour l'archéologie minière comme celle liée aux conflits mondiaux. La région Champagne-Ardenne est pionnière dans l'étude des vestiges de la Grande Guerre.

6.3.3 - Musées et collections publiques

L'appellation «Musée de France» est bien représentée en région ACAL. Plusieurs musées de la région accueillent des collections archéologiques, de beaux-arts et d'art sacré d'envergure nationale : musée de la Cour d'Or à Metz, musée Lorrain de Nancy, musées historiques de Strasbourg et de Mulhouse, musée Unterlinden de Colmar, musées de Troyes et Reims.

Appellation «Musées de France»

ACAL	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	France
121	48	35	38	1 218

Source : DRAC

Le patrimoine technique et le passé industriel de la région sont aussi valorisés : musée du fer de Reichshoffen, musée Lalique de Wingen-sur-Moder, musée national de l'automobile (collection Schlumpf) à Mulhouse, musée des émaux de Longwy, du verre de Meisenthal, du fer à Jarville et de la lutherie à Mirecourt.

Témoignant de leur situation transrégionale et transfrontalière, de nombreux échanges existent déjà entre l'Alsace et la Lorraine, que ce soit par leur participation conjointe au « Pass musées » permettant l'accès à 300 institutions de la Vallée du Rhin Supérieur, ou par leur implication à la conservation mutualisée du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (8 musées de France en Alsace, 2 en Lorraine).

La région Champagne-Ardenne a connu une vague de rénovation de ses établissements grâce au Plan-musée : rénovation des musées du Feutre de Mouzon (Ardennes), de la Médiathèque-Musée de Sainte-Menehould (Marne) et de la Maison des Lumières Denis Diderot de Langres (Haute-Marne). Cet élan se poursuit avec des chantiers emblématiques tel que le Musée Camille Claudel de Nogent-sur-Seine. Il sera inauguré en 2015, à l'instar du Musée Rimbaud de Charleville-Mézières, entièrement repensé.

A noter que des synergies existent déjà entre les musées des régions Champagne-Ardenne et Lorraine, les commissions scientifiques de restauration et d'acquisition des Musées de France étant interrégionales.

Le Centre Pompidou-Metz, première décentralisation d'un établissement culturel public national est une institution autonome qui développe sa propre programmation et une exposition « Phares » sur deux ans.

Il peut bénéficier des collections du Centre Pompidou, Musée national d'art moderne, qui, avec plus de 100 000 œuvres, détient l'une des deux meilleures collections au monde dans le domaine de l'art moderne et contemporain, et la plus importante en Europe

Il accueille en moyenne 350 000 visiteurs par an ce qui en fait le premier musée décentralisé en terme de fréquentation en France.

6.3.4 - Création

Le théâtre

En Alsace, la création comme la diffusion sont renforcées par la présence du Théâtre National de Strasbourg et son école, seul Théâtre National en région. Le Théâtre du Peuple-Maurice Pottecher de Bussang, structure nationale unique financée par les DRAC Lorraine, Alsace et Franche-Comté, bénéficie d'un rayonnement interrégional.

Les établissements

ACAL	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	ACAL (nombre)
Centre dramatique national	Théâtre Jeune Public (Strasbourg) La Comédie de l'Est (Colmar)	La comédie de Reims	La Manufacture (Nancy) Le Nest (Thionville)	5
Scène nationale	Le TNS (Strasbourg) La Filature (Mulhouse)	Le Manège (Reims) La Comète (Châlons-en-Champagne)	Le Carreau (Forbach) Action Culturelle du Barrois (Bar-le-Duc) Centre culturel André-Malraux-Vandœuvre-lès-Nancy	7

Source : DRAC

La Champagne-Ardenne se positionne comme une "terre de cirque" et une "terre de marionnette". Elle accueille les deux écoles nationales supérieures formant les artistes interprètes circassiens (Centre national des Arts du Cirque à Châlons-en-Champagne) et marionnettistes (Ecole supérieure nationale des arts de la marionnette à Charleville-Mézières).

La musique et la danse

Dans les domaines de la musique et de la danse, un inventaire montre à l'évidence que la future région ACAL possède sur son territoire un foisonnement de structures et d'événements, peu perçus en dehors de ses frontières et peut-être même à l'intérieur. La fusion donnera à la nouvelle entité, un potentiel plus large qui devra être mis en valeur pour renforcer son attractivité. Quelques exemples sont présentés ci-après.

La musique et la danse ont une assise institutionnelle particulièrement forte qui se traduit notamment par la présence de nombreux emplois stables au sein de grandes institutions labellisées. En Alsace par exemple on recense plus de 10 000 musiciens amateurs fédérés et plus de 700 musiciens professionnels.

Tous les genres sont représentés par des structures de dimension régionale ou nationales tel l'opéra national du Rhin sur trois villes (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) dont il faut noter que la riche programmation attire de nombreux frontaliers allemands. Un Orchestre national de Lorraine à Metz, l'opéra-théâtre de Metz-Métropole.

Des belles salles de concert peuvent accueillir les mélomanes comme l'Arsenal à Metz, le Palais de la musique de 2400 places à Strasbourg.

On trouve aussi un certain éclectisme dans les genres de musique avec pour la musique baroque, plusieurs ensembles soutenus au titre de l'aide à la création en Champagne Ardenne et le festival de musique sacrée et baroque de Froville en Lorraine.

Les musiques actuelles sont aussi bien représentées, avec l'Autre Canal à Nancy et par de nombreuses Smac : en Alsace les SMAC Jazz européenne (Strasbourg-Berlin) et rock-electro, la Cartonnerie à Reims, l'Orange Bleue à Vitry-le-François et la nouvelle BAM (Boîte à Musique) à Metz.

Le Jazz est aussi présent avec le Nancy Jazz Pulsation et le festival Jazz d'Or de Strasbourg qui fêteront respectivement leurs 42 ans et 30 ans en 2015. Ces spectacles ont une renommée nationale et transfrontalière.

Le secteur de la danse est aussi bien représenté en ACAL avec, à Strasbourg, un Centre Chorégraphique National de 30 danseurs permanents et une présence historique du hip-hop, le ballet de Lorraine à Nancy, scène nationale le Manège de Reims.

A noter enfin une collaboration interrégionale entre la Lorraine, la Franche-Comté et l'Alsace qui ont mis en place avec succès le premier «Solidanse» français (Schéma d'orientation des lieux de danse interrégional) en 2013.

Arts plastiques et métiers d'art

En Alsace un réseau régional des actions et des lieux d'art contemporain, VERSANT EST, créé en 2006 par la DRAC et la Région, regroupe 26 structures dévolues à la formation, au soutien et à la diffusion de l'art contemporain : Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg (MAMCS), Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR), FRAC, centres d'art de Strasbourg (CEAAC) de Mulhouse (Kunsthalle) et d'Altkirch (CRAC Alsace),...

La HEAR est ainsi le premier établissement d'enseignement supérieur Culture interdisciplinaire en France, réunissant les sites d'enseignement art de l'école supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, de l'école supérieure d'art de Mulhouse et l'enseignement supérieur de la musique du conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg. Elle regroupe les filières Objet, Métal, Illustration à Strasbourg, Design textile à Mulhouse et la filière Arts sonores, transdisciplinaire, sur les deux sites.

En Champagne-Ardenne, le FRAC (à Reims), l'Ecole d'art et de design de Reims (ESAD) et le Centre international du graphisme (CIG) à Chaumont constituent les 3 principales structures en matière d'art contemporain.

La Lorraine se distingue par de nombreux atouts qui vont de l'établissement de savoir-faire ancestraux, comme la verrerie royale de Saint-Louis-Les-Bitche, le Centre européen de recherches et de formation aux

arts verriers (CREFAV), jusqu'aux laboratoires d'industries créatives, comme Blida à Metz et le Centre International d'Art Verrier (CIAV) à Meisenthal. La Lorraine est aussi la seule région à abriter deux écoles nationales d'art et d'architecture à Nancy et bénéficie du regroupement de l'Ecole nationale supérieure des mines, l'Ecole de management et l'Ecole nationale supérieure d'Art à Nancy au sein de l'EPCC ARTEM.

La coopération transfrontalière n'est pas absente en région ACAL, avec le développement historique des arts plastiques, et du marché de l'art, dans le Rhin Supérieur. La proximité de Bâle, Fribourg en Brisgau et Karlsruhe plaide pour une prise en compte de la scène artistique contemporaine à l'échelle de la Rhénanie et, à terme, pour une action renforcée par un soutien de l'U.E. De même, en pleine région transfrontalière, le site verrier de Meisenthal en Lorraine offre un projet hors du commun associant le CIAV, le Musée du verre et du cristal et le Cadhame, dédié à la production et à la diffusion de musiques actuelles.

Enfin, le projet d'Imi Knoebel à la cathédrale de Reims, opération franco-allemande conjugue la création d'un artiste de niveau international, la mise en valeur du patrimoine, la mise en évidence de la mémoire, du pardon, de l'histoire et de la relation franco-allemande pour l'Europe de demain contribue à la perception valorisante et à l'attractivité d'une région en déficit permanent d'image.

Le livre

Malgré des difficultés qui ne sont pas propres à la région ACAL, comme la fragilité du réseau des librairies et les difficultés d'une couverture du milieu rural, le secteur du livre est dynamisé et représente un secteur économique non négligeable.

Ainsi en Alsace, la filière économique du livre est structurée autour de la Confédération de l'Illustration et du Livre (CIL) créée en 2013 (associations d'auteurs, illustrateurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires / documentalistes). La région Lorraine se caractérise par l'importance de son imprimerie et de son industrie papetière.

Une agence de coopération, Interbibly, réunit, en Champagne-Ardenne, bibliothèques, services d'archives et centres de documentation autour de 3 axes : animation de la vie littéraire (festival littéraire itinérant biennal, aide aux bibliothèques pénitentiaires notamment) ; valorisation du patrimoine écrit (signalement, rétro-conversion de fonds, grandes expositions) et information de l'interprofession.

La vitalité du secteur se manifeste aussi par la tenue de nombreux festivals, dont le Livre sur la Place de Nancy, premier salon marquant la rentrée littéraire en septembre ou le Salon du livre Jeunesse de Troyes, 2^e salon du livre pour la jeunesse après celui de Montreuil.

Le secteur présente aussi de nombreux projets de numérisation des fonds documentaires. En Alsace, une route du patrimoine écrit est en voie de réalisation avec une numérisation des collections. En Lorraine, l'État soutient la création de la «bibliothèque numérique de référence» commune à Metz, Nancy, Thionville et Epinal. En Champagne-Ardenne, un même effort de l'État et des collectivités a permis la numérisation de nombreux fonds, « bibliothèque numérique de référence » et « Bibliothèque virtuelle de Clairvaux » menés par le Grand Troyes.

Le cinéma

Sur le territoire de l'ACAL, plusieurs festivals attirent un public régional et national, comme le festival du film italien à Villerupt, celui du film arabe à Fameck, « Caméra des champs » à Ville sur Yron, Fantastic'Arts à Gérardmer en Lorraine ou le festival Augenblick en Alsace (cinéma en langue allemande) et le festival européen du film fantastique à Strasbourg. Plus récemment, la création en 2013 du festival « War on Screen », festival de cinéma des guerres de Châlons-en-Champagne a été saluée par les professionnels et par la presse régionale et nationale.

Par ailleurs, les trois régions développent des dispositifs d'éducation à l'image qui connaissent une forte adhésion. En Alsace, le Groupement d'Intérêt Public Acmissa (Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace) permet le financement d'interventions d'artistes pendant le temps scolaire. Il organise également des projets académiques à forte participation (printemps de l'écriture, rencontres chorales etc...). En Champagne-Ardenne, dans le cadre des dispositifs scolaires nationaux « écoles », « collèges » et « lycéens au cinéma », plus de 25 000 élèves de l'académie ont vu des films de fiction, court et long métrages de référence.

Enfin, en Lorraine aussi, les dispositifs d'éducation à l'image connaissent une forte adhésion et œuvrent sur tout le territoire (temps scolaire, hors temps scolaire, pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel).

La région dispose de quatre commissions locales (ou bureau d'accueil des tournages) pour assurer l'accueil de tournage et un meilleur recours aux ressources locales : techniciens et artistes, lieux de tournages, prestataires,... Ces commissions font partie d'un réseau de « Fil France » soutenu par le Centre National du Cinéma et de l'image animée qui a pour mission de promouvoir les tournages et la post-production en France. Elles sont localisées à Châlons-en-Champagne, Nancy et bénéficient du soutien des Conseils régionaux.

7 - Organisation territoriale et administrative

7.1 - Paysage intercommunal et administratif

7.1.1 - La carte intercommunale actuelle

En région ACAL, les dernières modifications de la carte intercommunale sont intervenues au 1^{er} janvier 2015. Désormais, les 5 196 communes de la région sont toutes rattachées à un des 246 Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), soit un taux de couverture de 100%.

Si la couverture est intégrale, le paysage intercommunal apparaît comme une véritable mosaïque principalement composée d'EPCI de petite taille et faiblement peuplés. En ACAL, seuls 41 EPCI sur 249 ont plus de 20 000 habitants.

Les EPCI de l'ACAL

Région	Nombre d'EPCI	dont Métropoles	dont Communautés urbaines	dont Communautés d'Agglomération	dont Communautés de Communes	Nombre de communes
Alsace	60	1	-	2	57	904
Champagne-Ardenne	78	-	-	6	72	1 953
Lorraine	111	-	1	8	102	2 339
TOTAL ACAL	249	1	1	16	231	5 196

Source : SESGAR Lorraine

Alsace

L'Alsace figure parmi les régions françaises où le maillage du territoire par l'intercommunalité à fiscalité propre est le plus avancé. Au 1^{er} janvier 2015, 60 EPCI dont 3 intercommunalités urbaines (Strasbourg-Colmar-Mulhouse) couvrent la totalité de la population. L'Eurométropole de Strasbourg née au 1^{er} janvier 2015 de la transformation de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) est la seule métropole du Grand Est français. Elle est aussi capitale européenne et sera la capitale de l'ACAL.

Outre ces 3 grandes agglomérations, les EPCI alsaciens sont des communautés de communes de moins de 20 000 habitants.

La carte intercommunale est contrastée et marquée par de fortes disparités entre EPCI, tant en population qu'en nombre de communes groupées. L'Alsace est la seule région du périmètre ACAL qui ne comporte pas d'EPCI de moins de 5 000 habitants. Les 2/3 des groupements rassemblent entre 5 000 et 20 000 habitants. L'Eurométropole de Strasbourg et les communautés d'agglomération de Mulhouse et de Colmar concentrent 41% de la population régionale.

Loin d'être figée, la configuration actuelle pourrait évoluer en vertu de l'adoption du nouveau seuil de l'intercommunalité qui, par le biais des fusions, pourrait diviser par deux le nombre d'EPCI actuels.

Champagne-Ardenne

La Champagne-Ardenne est la région où le paysage intercommunal est le plus diversifié. Sur 78 EPCI, 72 sont des communautés de communes dont les 3/4 ont moins de 20 000 habitants. Près de la moitié de la population champardennaise vit dans l'une des 6 communautés d'agglomérations dont la plus importante est Reims-Métropole.

Au Nord, le département des Ardennes est l'un des rares à présenter un paysage intercommunal rationalisé avec des EPCI de tailles plus conséquentes que dans le reste de la région. Le quart Ouest de la région est composé d'une mosaïque d'EPCI de petites tailles.

L'évolution de la carte intercommunale liée à la loi NOTRe devrait entraîner une rationalisation des EPCI les plus faiblement peuplés, notamment au Sud et à l'Ouest de la région.

Lorraine

Globalement, les EPCI lorrains sont moins peuplés que l'ensemble des EPCI en France : 21 000 habitants en moyenne contre 28 500 au niveau national. Suite à la refonte de la carte intercommunale, la région a fusionné de nombreux petits EPCI. C'est dans le département des Vosges que les changements ont été les

plus importants : le nombre d'EPCI y a été divisé par 2. La fusion principale a eu lieu dans ce département avec la constitution progressive de la CA d'Epinal, née de la fusion de 9 EPCI et de l'adhésion de 11 communes.

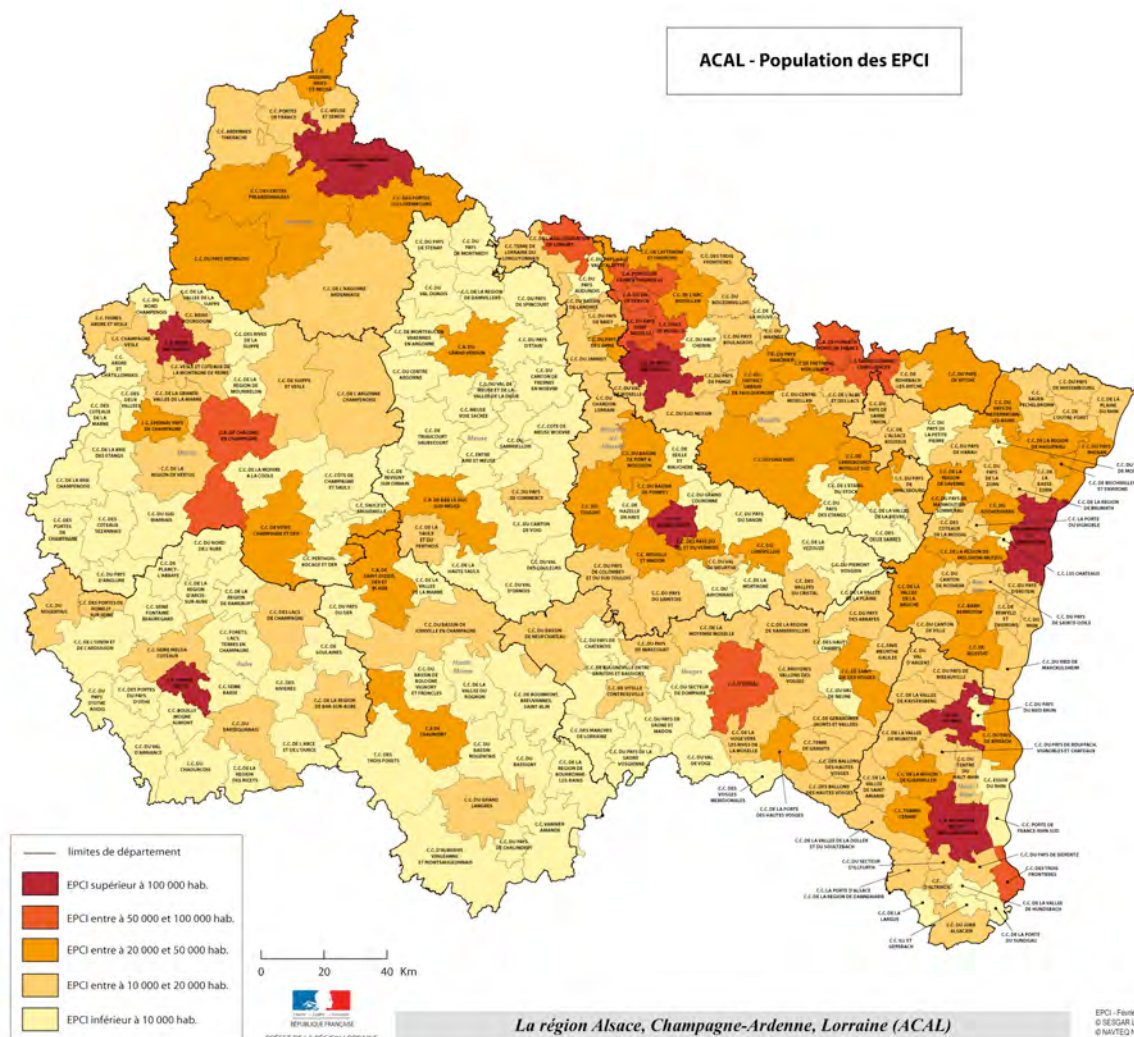
La loi NOTRe augmente la taille minimale des EPCI à 15 000 habitants, avec de nombreuses exceptions.

Le tableau suivant permet de détailler leur structuration actuelle des EPCI de l'ACAL en termes de population.

EPCI par tranche de population

Région	Nombre de Communautés de Communes	de 0 à 5 000 hab	de 5 000 à 10 000 hab	de 10 000 à 15 000 hab	de 15 000 à 20 000 hab	>20 000 hab
Alsace	57	0	11	13	19	14
Champagne-Ardenne	72	10	36	14	6	6
Lorraine	102	17	29	25	10	21
TOTAL ACAL	231	27	76	52	35	41

Source : SESGAR Lorraine



7.1.2 - L'évolution du réseau des sous-préfectures et de la carte des arrondissements

Par une lettre de mission du 4 septembre 2013, le Premier Ministre a demandé aux préfets de la région Alsace et de la région Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures et d'ajuster la carte des sous-préfectures. Cette expérimentation a été conduite dans les deux départements alsaciens et en Moselle en raison du nombre important d'arrondissements, héritage de l'annexion allemande de 1871.

Conformément aux décisions du CIMAP du 17 juillet 2013, qui souligne la nécessité de "garantir la continuité de la présence de l'État au niveau infra-départemental", une méthodologie objective et ouverte vis-à-vis des acteurs locaux a été proposée. Elle a permis d'identifier et d'analyser l'organisation et les missions des sous-préfectures, d'envisager des scénarii d'évolution possibles et de proposer celui ou ceux qui s'appliqueraient le mieux à la situation de chaque arrondissement.

Synthèse de l'expérimentation en Alsace-Moselle

Arrondissements	Evolutions
Metz-Campagne	2015 : fusion avec l'arrondissement de Metz
Boulay	2015 : fusion avec l'arrondissement de Forbach
Château-Salins	2015 : jumelage avec la sous-préfecture de Sarrebourg 2016 : fusion des deux arrondissements
Thionville Est et Ouest	2015 : fusion des deux arrondissements
Wissembourg –Haguenau	2015 : fusion des deux arrondissements
Strasbourg-Campagne	2015 : suppression de l'arrondissement et redéfinition d'un nouvel arrondissement principalement limité au périmètre de l'Eurométropole
Ribeauvillé –Colmar	2015 : fusion des deux arrondissements
Guebwiller –Thann	2015 : fusion des deux arrondissements

Source : SESGAR Lorraine et Alsace



7.1.3 - Zonages d'aides publiques au développement

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

Plus de la moitié des communes de la région ACAL (53,2%) et 13,9% de sa population sont en ZRR pour respectivement 40,1% et 9,9% au niveau national. Ces chiffres masquent cependant de fortes disparités entre les régions de l'ACAL. Si l'Alsace est totalement en dehors du dispositif, 44% des communes de Lorraine (13,2% de sa population) sont concernées. Quant à la région Champagne-Ardenne, elle est l'une des 4 régions françaises les plus impactées avec 75,5% de ses communes et 34,3% de sa population.

Les communes en ZRR

Territoire	Nombre de communes ZRR	Part communes en ZRR (%)
67 Bas-Rhin	0	0,0
68 Haut-Rhin	0	0,0
Alsace	0	0,0
08 Ardennes	309	66,7
10 Aube	324	74,8
51 Marne	446	71,9
52 Haute-Marne	396	90,4
Champagne-Ardenne	1 475	75,5
54 Meurthe-et-Moselle	194	32,7
55 Meuse	442	88,4
57 Moselle	146	20,0
88 Vosges	268	52,1
Lorraine	1 050	44,9
ACAL	5 050	53,2
France	14 691	40,1

Source : CGET



Zones d'aides à finalité régionale (AFR)

Ce zonage «AFR», destiné aux grandes entreprises et PME, permet de subventionner l'investissement productif (bâtiments, terrains, équipements) ou la création d'emplois liés à l'investissement (coût salarial des emplois créés sur 2 ans).

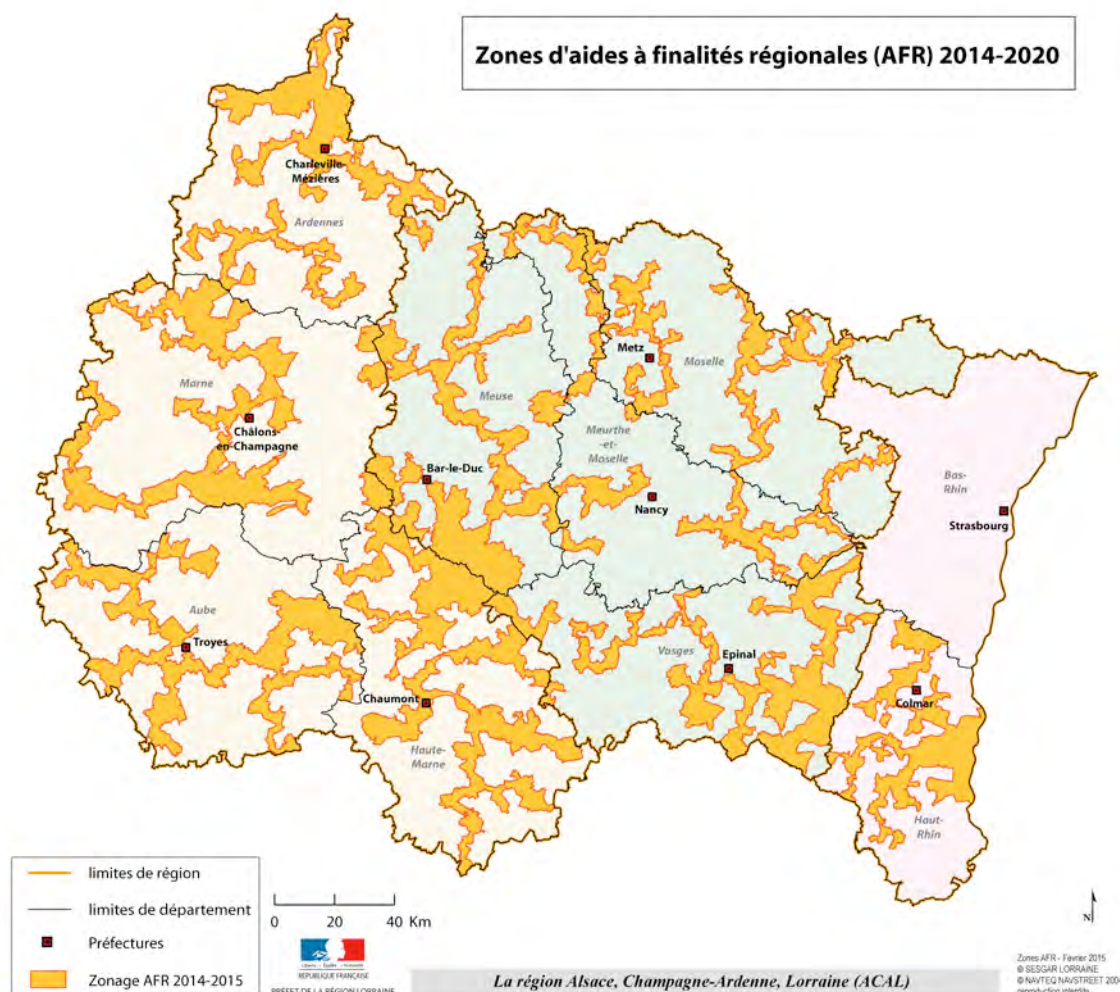
La part des communes de l'ACAL en zonage AFR (18,9%) est supérieure à celle du niveau national, qui s'établit à 13,9 %. Elle est particulièrement élevée en Champagne-Ardenne (22,7 %) et en Lorraine (18,9 %).

Les communes en AFR

ZONAGE AFR	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE	ALSACE	ACAL	Autres régions (Nombre de communes)
ARDENNES NORD	87	4		91	
AUBE-NIEVRE-YONNE	117			117	Bourgogne (80)
HAUTE MARNE-UEST LORRAIN	109	137		246	
PICARDIE-MARNE-ARDENNES DU SUD	131			131	Picardie (292) Nord-Pas de Calais (10)
CENTRE NORD LORRAIN		97		97	
EST LORRAIN-NORD-FRANCHE COMTE		207		207	Franche-Comté (84)
HAUT RHIN			92	92	
Total communes AFR	444	445	92	981	
Total communes	1 953	2 339	904	5 196	
% Communes AFR / total	22,7	19,0	10,2	18,9	

Source : CGET

A noter que les différents zonages qui couvrent la Lorraine s'étendent aussi parfois sur les régions voisines.



7.2 - Aménagement du territoire

7.2.1 - Des schémas de cohérence territoriale (SCOT) moyennement développés

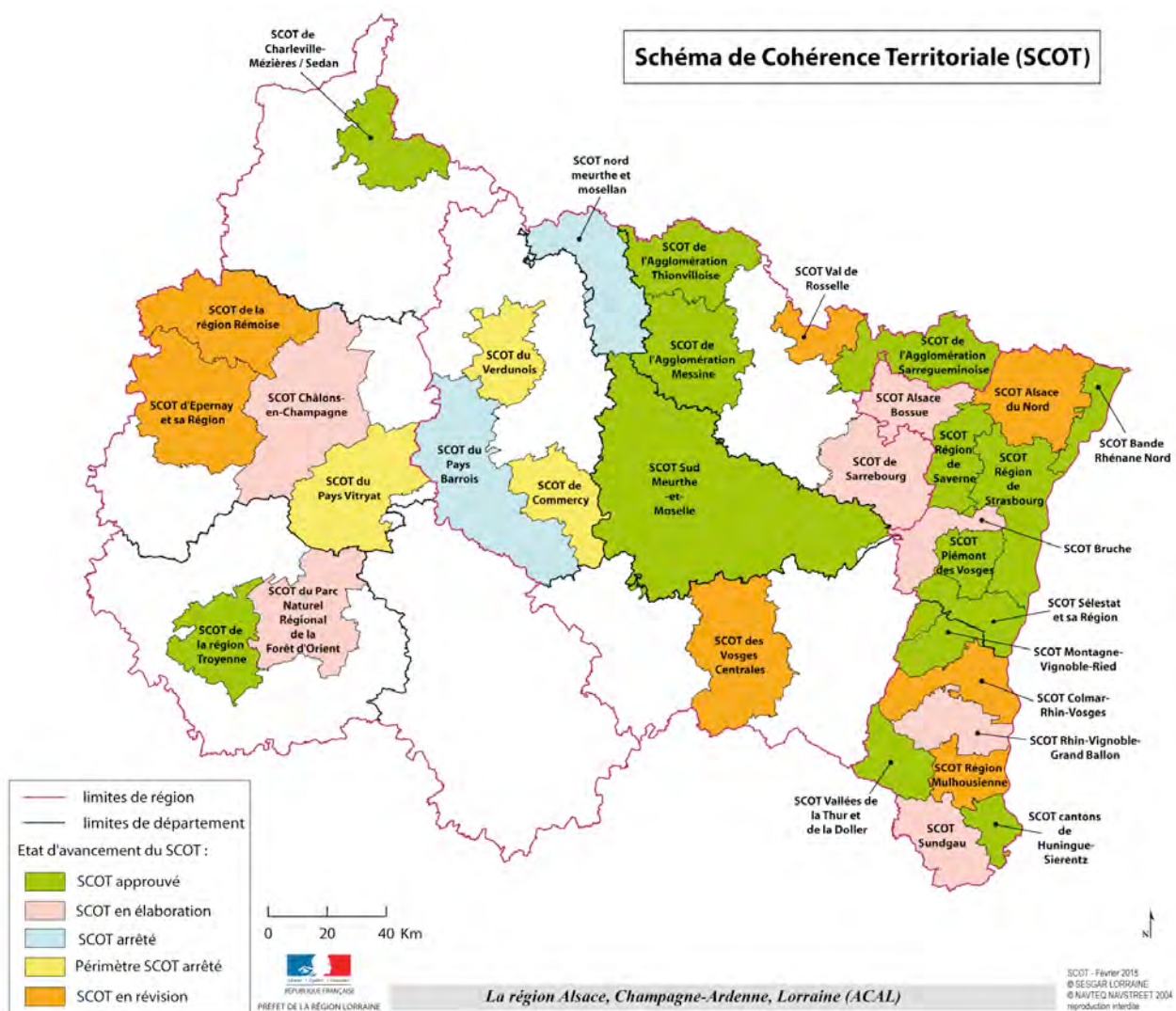
La nouvelle région ACAL comporte actuellement 33 SCOT à des stades de maturité différents. La couverture SCOT est totale en Alsace avec des SCOT de petite taille, partielle en Lorraine avec des territoires relativement vastes et disparates (rural, montagne), tandis que la Champagne-Ardenne présente un profil de couverture peu développé et fortement urbanisé.

Les SCOTS de l'ACAL

Région	Nombre de SCOT	EPCI couverts	Nombre d'EPCI	Communes couvertes	Nombre de communes en ACAL	Couverture EPCI par des SCOT (en %)
Alsace	15	60	60	903*	904	100%
Champagne-Ardenne	7	33	78	688	1 953	42%
Lorraine	11	72	111	1 431	2 339	65%
TOTAL ACAL	33	165	249	3 022	5 196	66%

* La commune alsacienne de Siltzheim appartient à la CA de Sarreguemines-Confluences en Lorraine et au SCOT de l'Agglomération Sarregueminoise.

Source : DREAL



7.2.2 - Des projets d'aménagement d'envergure européenne

L'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval

Ces dix dernières années, Belval et la vallée de l'Alzette sont devenus des secteurs à forts enjeux locaux. Au centre d'un triangle Longwy-Thionville-Luxembourg globalement très marqué par les flux quotidiens du travail frontalier, l'ensemble de la zone se situe dans le périmètre d'attraction du bassin d'emploi frontalier de Luxembourg. Par ailleurs, le gouvernement grand-ducal, dans un souci d'aménagement équilibré et harmonieux de ses territoires, tend à redessiner son armature urbaine pour délester Luxembourg-Ville, actuellement pôle principal et quasi exclusif, où se concentre infrastructures, emplois et fonctions métropolitaines. L'aménagement du site de Belval représente, pour le Grand-Duché, un moyen de rééquilibrer les polarités et d'aménager le sud du pays en lien avec le développement croissant du marché de l'emploi frontalier.

Côté français, les enjeux sont aussi forts que multiples : mobilité et qualité de vie pour les travailleurs transfrontaliers, développement territorial et emploi, respect de la biodiversité et développement économique équilibré. Eu égard à ces enjeux et aux attentes de la population et pour prévenir et réduire la fracture territoriale induite par l'effet frontière, le gouvernement français a consacré le secteur frontalier d'Alzette-Belval en OIN par un décret d'avril 2011. Un établissement public administratif (EPA) a également été créé pour aménager la partie française. Un GECT a vu le jour en mars 2013 pour compléter le dispositif.

L'opération d'aménagement proposée vise à reconquérir près d'une centaine d'hectares de friches sidérurgiques et minières pour permettre, à terme, la création d'une véritable agglomération transfrontalière.

Le projet Ecocité à Belval

L'État a retenu ce projet au titre de l'appel à projets Écocités en 2009, aux côtés de 12 autres agglomérations françaises. Ce projet d'Écocité s'inscrit ainsi dans une logique d'éco-agglomération transfrontalière, en complémentarité avec celui développé côté luxembourgeois, sur le site dit de Belval. Il sera un territoire d'innovation et d'expérimentation pour des opérations d'aménagement et des modes de gestion urbaine intégrant les besoins des populations existantes et à venir et respectueux du cadre paysager et bâti.

Deux actions ont été retenues par l'État

- le Smart City Living Lab porté par l'Université de Lorraine pour développer des solutions innovantes de covoiturage, imaginer de nouveaux services pour téléphone mobile, réhabiliter un quartier, etc.
- l'ingénierie de déploiement portée par l'EPA.

Le projet Wacken Europe de l'Eurométropole de Strasbourg

Ce projet inscrit dans la stratégie "Strasbourg Eco 2020" figure au Contrat triennal, «Strasbourg, capitale européenne» 2015-2017. Structuré autour du Parc des Expositions et du Palais de la Musique, le projet de quartier d'affaires international, qui s'étendra sur 200 000 m² et dont la livraison est prévue en 2018, proposera, face au Parlement européen, 30 000 m² de bureaux à destination des institutions européennes.

Dans un contexte de tertiarisation progressive de l'économie et au vu de son positionnement et de son potentiel de croissance, Strasbourg considère le secteur tertiaire international comme un secteur-clé de sa stratégie de développement économique. Le quartier d'affaires est donc un enjeu majeur pour la Ville et l'Eurométropole qui souhaitent proposer une offre immobilière d'entreprise en cœur d'agglomération, lui permettant ainsi de conforter son image internationale et d'attirer de grands noms du secteur tertiaire.

Le projet transfrontalier des Deux-Rives de l'Eurométropole

Le projet d'agglomération Deux-Rives constitue le second plus grand projet urbain strasbourgeois en cours. Il vise à faire la jonction entre Strasbourg et Kehl côté allemand, pour créer une "métropole à 360 degrés", véritable agglomération transfrontalière autour des rives du Rhin. Engagé dès les années 1990, le projet d'aménagement s'articule autour des canaux et des bassins portuaires pour aboutir au Rhin et à la ville de Kehl avec une desserte par le tram d'ici 2017.

Ce projet d'aménagement est avant tout une reconquête de 250 hectares de friches portuaires pour développer une métropole durable ouverte sur le Rhin et l'Europe en privilégiant la démarche Écocités. Décliné en diverses opérations d'aménagement (parc urbain, écoquartier, etc.), ce sont près de 20 000 habitants qui seront accueillis dans 9 000 logements et 8 500 emplois qui pourraient être créés d'ici une vingtaine d'années.

Le projet Ecocité « Strasbourg-Kehl, Métropole des deux rives »

Ce projet porté par l'Eurométropole de Strasbourg fait partie des 19 Ecocités sélectionnées dans le cadre du programme « Ville de demain ». Ouvert sur le Rhin, ce projet participe au développement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau avec un double objectif : renforcer la visibilité internationale et le rayonnement que les institutions et l'Université confèrent à l'agglomération et être innovante par la mise en œuvre d'un urbanisme durable. Ce projet repose sur un panel d'îlots démonstrateurs d'innovations environnementales et sociales.

Le projet 3Land : Bâle, Huningue et Weil am Rhein

Le concept 3Land est un cas inédit en Europe de développement urbain commun à trois pays. Alors que l'urbanisme de l'agglomération trinationale de Bâle se concevait jusqu'à présent à l'échelle de chaque pays, 3Land propose une approche plus globale grâce à une coopération de grande ampleur. Le projet inclut également la Communauté de communes des Trois Frontières et le département du Haut-Rhin. L'objectif est de développer une planification urbaine concertée sur un territoire de 430 hectares, dont 82 pourraient être affectés ces dix prochaines années à des projets immobiliers permettant la création de sites pour 20 000 emplois et habitants.

7.3 - Animation territoriale**7.3.1 - Le massif des Vosges, territoire interrégional par nature**

La délimitation du massif des Vosges est fixée par décret du 16 janvier 2004. Territoire de moyenne montagne s'étirant sur 200 kilomètres, le massif culmine à 1 424 m d'altitude au Grand Ballon. Il est caractérisé par une forte identité paysagère et une richesse biologique. Il est aussi très forestier puisque recouvert à 60% par la forêt. Le massif des Vosges est le plus peuplé des massifs de montagne. Il comprend essentiellement des zones de moyenne montagne agricole et industrielle, ainsi que de multiples petites agglomérations faciles d'accès. C'est également l'un des massifs les plus industrialisés. Malgré la crise et une désindustrialisation croissante (-18% d'emplois industriels entre 1999 et 2008), la proportion des emplois industriels (26%) y est encore très supérieure à la moyenne nationale.

La fusion des régions a pour conséquence de redéfinir son périmètre : celui-ci s'étend désormais sur 2 régions (ACAL et Bourgogne-Franche-Comté) au lieu de 3 auparavant (Lorraine, Alsace, Franche-Comté).

Ainsi, la majeure partie du massif est à présent située en ACAL (89%) et 11% en Bourgogne-Franche-Comté.

Massif vosgien

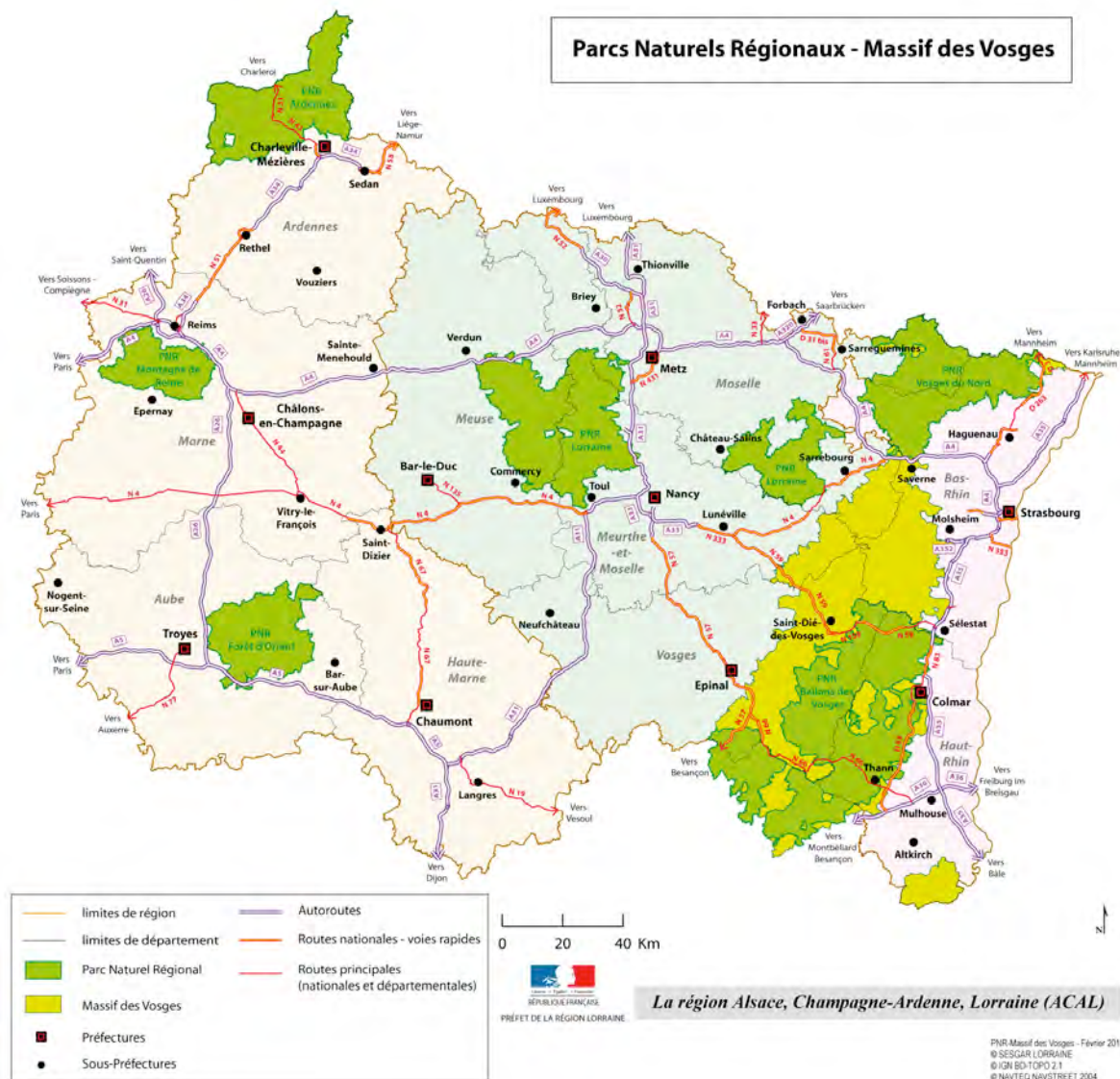
	ACAL				Bourgogne-Franche-Comté		
	Alsace	Champagne	Lorraine	TOTAL ACAL	Franche-Comté	Bourgogne	Total BFC
Surface du massif (%)	44	0	45	89	11	0	11
Population du Massif (%)	52	0	40	92	8	0	8

Source : Commissariat à l'Aménagement du massif des Vosges

	ACAL				Bourgogne-Franche-Comté		
	Alsace	Champagne	Lorraine	TOTAL ACAL	Franche-Comté	Bourgogne	Total BFC
Population du Massif	328 975	0	242 647	571 622	46 757	0	46 757
Part régionale de la population du Massif (%)	17,76	0	10,32	10,31	3,98	0	1,66

Source : RP INSEE 2011

La population totale du massif s'élève à 618 014 habitants en 2011. L'Alsace reste la région la plus peuplée du massif. Dans le nouveau périmètre ACAL, la population du massif rapportée à celle de l'ensemble de la nouvelle région pèse 10,31% de la population totale. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, dont le taux de couverture par le massif est moindre, la population représente moins de 2% de la population régionale.



7.3.2 - Six parcs naturels régionaux (PNR) pour une seule grande région

Territoire de projet et d'expérimentation où cohabitent l'homme et la nature, un PNR sert à protéger et à mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Il s'organise autour d'un projet de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Le projet trouve son fondement dans la Charte de territoire, d'une durée de 12 ans renouvelable, opposable aux habitants ainsi qu'aux acteurs publics et privés.

Parcs naturels régionaux

PNR	Date de création	Départements	Superficie (ha)	Population	Nombre communes
PNR de Lorraine	1974	55-54	219 500	76 000	188
PNR Vosges du Nord	1976	57-67	130 000	95 000	111
PNR des Ballons des Vosges	1989	88-68-70-90	298 300	262 800	208
PNR Montagne de Reims	1976	51	50 000		68
PNR Forêt d'Orient	1970	10	80 000	22 839	56
PNR des Ardennes	2011	08	116 000	76 062	92

Source : SESGAR Lorraine et Alsace, DREAL Champagne-Ardenne

Le tableau ci-dessous recense les pays et les PETR, en les distinguant, au regard des informations obtenues auprès des préfectures de département grâce aux arrêtés de transformation et/ou de création pris entre décembre 2014 et mars 2015.

Pays et des pôles d'équilibre territoriaux

Région	Nombre de pays	Nbre PETR*
Alsace	8	2
Champagne-Ardenne	24	0
Lorraine	9	6
TOTAL ACAL	41	8

* Chiffres au 26 mars 2015

** Données Non Disponibles

Source : SESGAR Lorraine et Alsace, DREAL Champagne-Ardenne

7.4 - Structuration territoriale

7.4.1 - Une armature urbaine hétérogène

La région ACAL est structurée par une armature urbaine très hétérogène. A l'ouest, le versant champenois est organisé en un unique pôle principal (Reims) et des pôles de taille intermédiaires disséminés sur l'ensemble de la région. A l'est, l'armature urbaine alsacienne propose un croissant allant du nord au sud de la région avec des agglomérations tournées vers l'Allemagne et la Suisse, Strasbourg ayant le statut d'Eurométropole. La Lorraine, territoire-tampon, présente certainement la structuration urbaine la plus diversifiée, avec 4 pôles principaux formant une épine dorsale, véritable couloir s'étendant du Luxembourg jusqu'aux confins des Vosges du sud.

Caractéristiques des armatures urbaines, région par région :

Alsace :

- les principales aires urbaines sont Strasbourg, Colmar et Mulhouse, elles-mêmes en contact direct avec des agglomérations européennes : Kehl, Karlsruhe, Bâle, Baden-Baden ;
- l'aire urbaine de Strasbourg entretient des relations d'interdépendances avec des aires urbaines locales constituées d'un réseau de villes de taille intermédiaire (Sarrebouurg, Haguenau, Saverne, Obernai) : pris dans sa globalité, cet ensemble forme un système urbain local qui regroupe plus de 800 000 habitants. Ce système est interdépartemental, interrégional et transfrontalier ;
- l'aire urbaine de Mulhouse est davantage tournée vers le sud de l'Alsace et la Suisse et forme un système urbain local et transfrontalier de plus de 400 000 habitants ;
- l'aire urbaine de Colmar représente une sorte de pivot entre les aires de Strasbourg et de Mulhouse.

Champagne-Ardenne :

- Troyes, Chaumont, Saint-Dizier et Reims constituent les 4 principales aires urbaines de Champagne-Ardenne ;
- l'aire urbaine de Reims est l'une des plus importantes en termes de poids économique et de phénomène de métropolisation. Elle entretient des relations d'interdépendances avec des aires urbaines locales (Châlons-en-Champagne, Epernay, Sedan, Laon, Charleville-Mézières), formant un système urbain local qui regroupe 700 000 habitants ;
- plus en retrait, les systèmes urbains de Chaumont et de Troyes, sont entourés de territoires à dominante rurale ;
- l'aire urbaine de Saint-Dizier est interrégionale puisque située à la frontière avec la région Lorraine (département de la Meuse).

Lorraine :

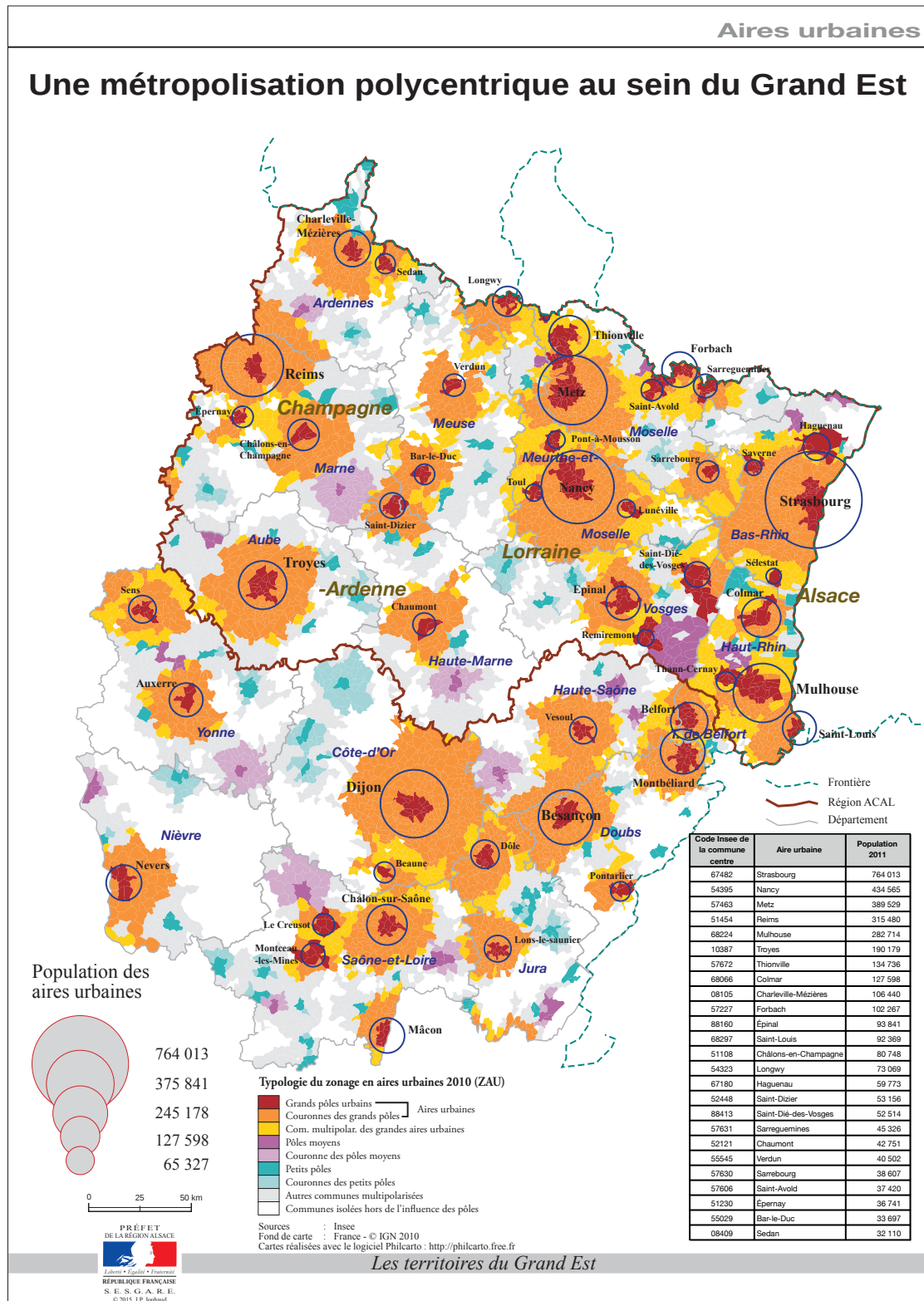
- les agglomérations de Metz et de Nancy sont les principaux pôles urbains de la Lorraine ;
- d'autres petites agglomérations, notamment frontalières, structurent le nord et l'est : Thionville, Forbach, Longwy ;

- au sud, Epinal constitue la fin de l'épine dorsale lorraine. A l'est, en Meuse, les CA de Bar-le-Duc-sur-Meuse et du Grand Verdun sont les principaux pôles d'attractivité d'un territoire à forte dominante rurale et en perte de vitesse, relais entre l'ouest champenois et l'est de l'ACAL.

7.4.2 - Une région partiellement structurée par des agglomérations

Une architecture urbaine multipolaire

L'ACAL est composée de trois systèmes urbains Nord-Sud : Charleville-Mézières – Reims - Châlons-en-Champagne à l'ouest, Thionville – Metz – Nancy - Epinal au centre, et Strasbourg – Colmar - Mulhouse et l'agglomération trinationale de Bâle à l'est.



De plus, l'ACAL possède une métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, née au 1^{er} janvier 2015 de la transformation de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), qui regroupe 28 communes. Forte de plus de 477 000 habitants, dont plus de la moitié pour la seule ville de Strasbourg, cette agglomération est non seulement une métropole française, européenne et transfrontalière, mais aussi la nouvelle capitale de la région ACAL.

Pôle métropolitain Strasbourg-Mulhouse : premier pôle créé en France

Créé en 2011 à l'initiative de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et l'Eurométropole, le pôle métropolitain de Strasbourg-Mulhouse compte 62 communes membres. Il totalise 739 000 habitants, près de 40% de la population d'Alsace et la moitié des emplois de la région Alsace.

Il souhaite affirmer son rôle d'impulsion des grandes agglomérations et renforcer la place de Mulhouse et Strasbourg au sein de la région métropolitaine tri-nationale du Rhin supérieur.

Pôle métropolitain du Sillon lorrain : colonne vertébrale de la Lorraine

Crée le 18 décembre 2011, le pôle métropolitain du Sillon lorrain regroupe les villes d'Epinal, Nancy, Metz et Thionville ainsi que les intercommunalités d'Epinal, du Grand Nancy, de Metz Métropole et de Thionville Portes de France.

Il totalise 1,4 millions d'habitants, soit près de 60% de la population lorraine et 300 000 actifs.

Sa dynamique métropolitaine a pour objectif de favoriser la compétitivité territoriale, de développer l'attractivité (marketing territorial), de renforcer la mobilité et de mettre en cohérence les politiques au profit d'un développement territorial équilibré.

7.5 - Environnement transfrontalier

7.5.1 - Une région au cœur de l'Europe

L'ACAL partage environ 760 kilomètres de frontières avec 3 pays européens (Belgique, Luxembourg, Allemagne) et un pays hors Union Européenne (Suisse), ce qui en fait la première région française tournée vers l'Europe. Ce statut lui confère également la première place en termes de nombre d'outils de coopération transfrontalière : des Ardennes au Lac Léman en passant par le Rhin, les coopérations, quelles soient nationales ou locales, prennent des formes différentes, avec une pratique plus marquée et plus institutionnalisée sur le versant alsacien, qui, à lui seul, concentre la majorité des outils de coopération transfrontalière.

Les régions Alsace et Lorraine sont déjà naturellement orientées vers leurs voisins européens qui ont des profils différents. Avec la fusion, l'ACAL est un véritable pont entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe continentale. Alors qu'à elle seule, la Lorraine partageait déjà une frontière avec trois pays, l'ACAL est aussi frontalière par l'Alsace avec un pays hors Union européenne, la Suisse.

Pays frontaliers

Pays / Land / Région	Capitale	Superficie	Population (en millions)	Taux de chômage	Type d'économie
Luxembourg	Luxembourg-Ville	2 586 km ²	0,5	7,0 %	Services banques et assurances Communications
Sarre	Sarrebruck	2 568 km ²	1,0	7,5 %	Industrie automobile Services aux entreprises
Rhénanie-Palatinat	Mayence	19 853 km ²	4,0	4,1%	Industrie automobile Industrie chimique Viticulture et tourisme
Bade Wurtemberg	Stuttgart	35 751 km ²	10,5	4,2%	Construction automobile Machines et équipements Chimie, industrie pharmaceutique
Wallonie	Namur	16 844 km ²	3,5	11,9%	Industrie lourde Services
Suisse	Berne	41 285 km ²	8,0	3,2 %	Services banques et assurances Exportations de biens à haute valeur ajoutée Pharmacie, biologie

Sources :

Sarre et Rhénanie-Palatinat: *Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Août 2013/Février 2014)*

Luxembourg : STATEC

Wallonie : Institut des Comptes Nationaux (ICN)

Suisse : Office national de la Statistique – Confédération suisse

Bade Wurtemberg : EURES

7.5.2 - Des coopérations institutionnalisées

En Alsace et en Lorraine, il existe des coopérations institutionnalisées entre États.

Alsace :

La Commission Inter Gouvernementale (CIG) franco-germano-suisse, dite Commission Tripartite

La CIG constitue le Sommet de la coopération étatique bi- et tripartite des autorités publiques dans le Rhin supérieur. Elle est l'interface entre la conférence du Rhin supérieur et les gouvernements nationaux pour les questions qui ne peuvent pas être réglées au niveau régional.

Elle se compose de trois délégations, française, allemande et suisse, nommées par leurs gouvernements respectifs. La conduite de chaque délégation est assurée par les représentants des ministères des affaires étrangères des trois pays.

La Conférence Franco-Germano-Suisse du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur constitue le cadre institutionnel de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Elle est issue d'un accord intergouvernemental conclu en 1975 entre l'Allemagne, la France et la Suisse, qui crée une Commission Intergouvernementale franco-germano-suisse, organe qui lie les gouvernements des trois pays à travers leurs ministères des affaires étrangères respectifs.

11 partenaires (services gouvernementaux et administratifs) coopèrent au sein de la Conférence :

- Allemagne : Länder du Bade Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat,
- Suisse : cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie, du Jura et de Soleure,
- France : services de l'État et collectivités territoriales de la région Alsace.

La Conférence sert de trait d'union entre les populations de part et d'autre du Rhin et promeut une coopération de proximité destinée à rapprocher les habitants et à faciliter leurs relations dans des domaines variés : l'éducation et la formation, le sport, la jeunesse, la santé, l'environnement, la culture, l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'économie, le climat et les transports.

Le Conseil Rhénan

« Parlement » trinational de la région du Rhin supérieur qui rassemble 71 élus issus d'Alsace, du pays de Bade, du Sud-Palatinat et du Nord Ouest de la Suisse. Créé par convention en 1997, il s'investit auprès d'autres instances de coopération transfrontalière telle que la Conférence du Rhin supérieur. Il est actuellement impliqué dans le processus de construction de la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur.

Le principal objectif du Conseil Rhénan est de renforcer l'échange d'informations et le dialogue entre les élus sur des thématiques concernant l'espace du Rhin supérieur.

Lorraine :

La Grande Région

La Grande Région, recouvrant l'espace appelé auparavant SaarLorLux créé en 1971, rassemble les territoires du Grand Duché de Luxembourg, des Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, de la Wallonie et de la région Lorraine. D'une superficie totale de 65 401 km², elle compte 11,435 millions d'habitants.

Les principaux acteurs de la coopération institutionnelle en Grande Région sont :

- le Sommet des Exécutifs, présidé de manière tournante et pour une durée de 2 ans par une des entités partenaires (la Wallonie depuis janvier 2015) ;
- 15 groupes de travail thématiques, dont certains déclinés en sous-groupes ;
- le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR) ;
- le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI) composé de députés et de conseillers régionaux des assemblées des différents versants ;
- le réseau de villes Quattropole et l'association Euregio SaarLorLux+, au service des communes de la Grande Région.

La Commission Inter Gouvernementale (CIG) Lorraine - Grand Duché de Luxembourg

La relation transfrontalière entre la France et le Luxembourg revêt une importance particulière au regard des migrations pendulaires de 75 000 travailleurs lorrains, des enjeux d'aménagement et de mise en valeur de territoires touchés à divers degrés par la crise économique. Ce développement coordonné et cette mise en valeur concertée s'effectuent à travers la CIG franco-luxembourgeoise initiée en 2010 et dans d'autres structures de coopération transfrontalière de proximité.

La CIG embrasse de nombreux domaines de coopération tels que les infrastructures de transports (projets d'aménagement de l'A31 bis, groupe d'échange ferroviaire), le développement économique (future agglomération transfrontalière d'Esch-Alzette-Belval), la protection sociale des travailleurs frontaliers, l'éducation et la formation professionnelle transfrontalière (accord-cadre sur l'apprentissage transfrontalier en cours d'élaboration), la protection civile, la santé et la recherche.

Des coopérations transfrontalières intercommunales

La région ACAL comporte, en plus des outils de coopération institutionnelle à portée politique, des outils de coopération transfrontalière de proximité qui prennent généralement la forme de Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), de Groupements Locaux de Coopération Territoriale (GLCT) et d'Eurodistricts.

Cette forme de coopération est souvent née de la volonté des communes et des communautés de communes de part et d'autres des frontières qui, très tôt, ont tissé des liens et pris des initiatives en faveur du rapprochement des populations vivant au sein d'un même bassin de vie. Ces premières coopérations ont servi de base à la création, dans les années 2000, des GECT, GLCT et Eurodistricts qui permettent une reconnaissance juridique de toutes ces formes de coopération. C'est en Alsace que l'on retrouve le plus grand nombre d'outils de coopération transfrontalière intercommunale.

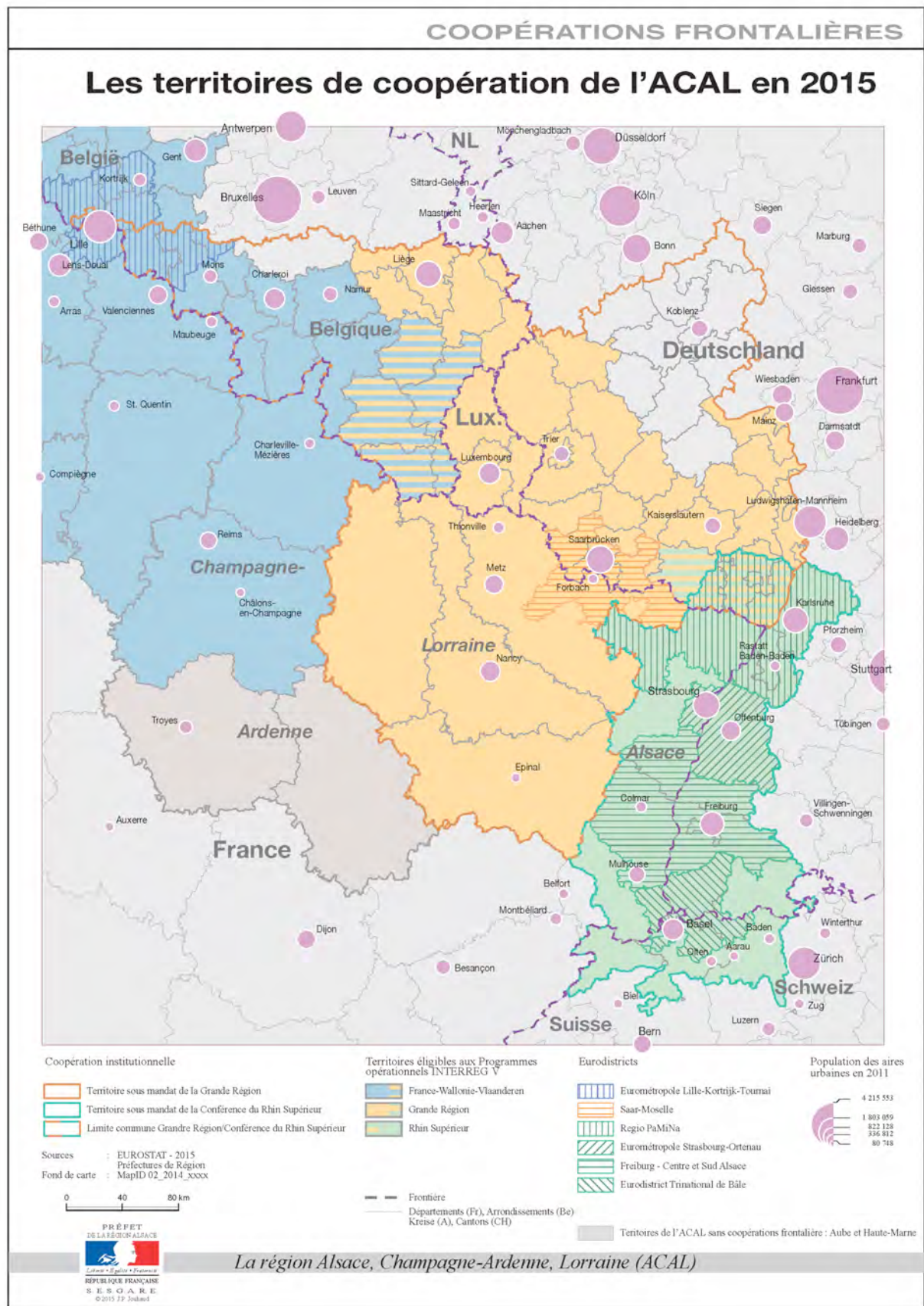
Coopérations transfrontalières intercommunales

Nom	Forme juridique	Partenaires	Superficie	Nb d'hab.*
Eurodistrict SarreMoselle	GECT	7 intercommunalités de Moselle Est/ Regionalverband de Sarrebruck	1 460 km ²	600 000
Alzette – Belval	GECT	4 communes luxembourgeoises/8 communes lorraines	170 km ²	90 000
Regio PAMINA	GLCT	Sud Palatinat/pays de Bade/Nord Alsace	6 000 km ²	1,6 M
Eurodistrict Fribourg / Centre et Sud Alsace	Informel	Ville de Fribourg/ district de Breisgau Hochschwarzwald/ district d'Emmendingen/ pays de la région mulhousienne/pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon/Grand pays de Colmar/pays de l'Alsace Centrale	5 200 km ²	1,2 M
Eurodistrict Strasbourg Ortenau	GECT	28 communes alsaciennes + 51 communes allemandes (pays de Bade)	2 100 km ²	868 000
Eurodistrict Trinational de Bâle (ETB)	Association de droit local	Collectivités françaises, allemandes et suisses (communes, cantons et communautés de communes)	1 989 km ²	900 000

* Chiffres à titre indicatif

Représentation à la Commission européenne

Le 2 juillet 2015, la Région Alsace qui a acquis un immeuble à Bruxelles et la Sarre inaugureront une installation commune de leur représentation auprès de la Commission européenne. Cette représentation commune entre une Région française et un Bundesland est inédite. A terme, la délégation commune des Régions Champagne-Ardenne et Lorraine devrait les rejoindre pour peser davantage vis-à-vis des institutions européennes.



7.5.3 - La stratégie « France » pour la Sarre :

Annoncée en 2013 par la ministre-présidente de la Sarre lors des célébrations du 50ème anniversaire du traité de l'Élysée, la stratégie "France" a été officiellement adoptée en janvier 2014, puis soumise à la consultation des partenaires lorrains.

Cette stratégie qui fait largement consensus au sein de la classe politique sarroise et qui a bénéficié d'une large couverture médiatique tant en Allemagne qu'en France, est liée à la volonté de la Sarre de se démarquer des autres Länder en se positionnant comme "le Land le plus français d'Allemagne". L'objectif principal est de rendre la Sarre bilingue à l'horizon 2043, soit en l'espace d'une génération.

Cette stratégie linguistique est dotée d'une forte portée économique. En effet, les projections démographiques d'ici à 2030 sont alarmantes pour l'Allemagne en général et pour la Sarre en particulier. Il y a donc urgence à trouver un moyen de renforcer l'attractivité économique du Land. Celle-ci passe par une intégration plus poussée des marchés du travail lorrain et sarrois. Par ailleurs, en s'efforçant de faire reconnaître cette compétence «France» à l'extérieur (autres Länder, République fédérale, France...), la Sarre espère aussi préserver son identité, héritée d'une trajectoire historique commune, mais également son intégrité territoriale face à une possible réforme au niveau fédéral, visant son éventuel rattachement au Land de Rhénanie-Palatinat.

Sollicité par le biais de la consultation transfrontalière organisée par le Land de Sarre, le Conseil Économique et Social de Lorraine (CESEL) a adopté la stratégie à l'unanimité en séance plénière en mai 2014.

En réponse à la stratégie "France", le président du Conseil régional de Lorraine a chargé le président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle d'élaborer une stratégie "Lorraine".

Par ailleurs, le Conseil départemental de Moselle a lancé une stratégie "mosellane" à travers la création d'une maison ouverte des services pour l'Allemagne, baptisée MOSA. Cette structure a été calquée sur le modèle de la maison du Luxembourg créée à Thionville en 2007. Cette maison transfrontalière, dont l'ouverture est prévue à Forbach à l'été 2015, a vocation à accueillir, informer et accompagner les habitants ou les entreprises du territoire sarro-mosellan. Elle vise aussi à faciliter les démarches des frontaliers de Moselle-Est en matière de prestations sociales, d'offres d'emplois, de culture et de loisirs.